RAPPORT ESG

2022 / 2023

MedinCell®

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DIRECTES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

NOTATION ESG EXTERNE DES PERFORMANCES 2021-2022 : PÉRIMÈTRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RÉFÉRENTIELS

1. MEDINCELL UNE SOCIÉTÉ À IMPACT SOCIAL

1.1. Modèle d'Affaires

Portefeuille de produits

1.1.1. Raison d'être et valeurs

1.1.2. Principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

1.1.3. Objectifs et Indicateurs RSE principaux

1.2. Création et partage de la valeur

1.2.1 Description de l'activité et évènements marquants de l'année

1.2.2. Résumé des données économiques 2022-2023

1.2.3. Un modèle d'entreprise avec partage de la valeur créée à travers l'actionnariat salarié

1.3. Au cœur de l'Innovation : La technologie BEPO

La technologie BEPO

Nouvelles demandes de brevets

1.4. Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable

Description des principaux partenariats

2. DES PRODUITS À IMPACT

2.1. Des technologies pour avoir un impact sur la santé dans le monde

Des traitements plus efficients

Observance thérapeutique

Des traitements plus accessibles

Une opportunité économique pour la société

2.2. Vue d'ensemble des impacts attendus des produits en développement

Un enrichissement du portefeuille de produits en phases amont

2.3. Accès aux médicaments

2.4. Produits en développement

2.4.1 Besoins et impacts attendus pour les produits en schizophrénie

2.4.2 Besoins et impacts attendus pour le produit en contraception

2.4.3 Besoins et impacts attendus pour le produit de contrôle du vecteur de transmission de la malaria

2.4.4 Besoins et impacts attendus pour le produit en gestion de la douleur

2.5. Une technologie à faible impact environnemental

Des traitements respectueux de l'environnement

2.5.1 Réduction de la quantité de principe actif

2.5.2 La suppression de l'élimination non-appropriée des principes actifs

2.5.3 Eco-conception des produits

3. GOUVERNANCE

3.1. Gouvernance d'entreprise

3.1.1 Instances de gouvernance et de management et comités de contrôle

Comités de contrôle

3.1.2 Rémunération des dirigeants

Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil de Surveillance

Rémunération des membres du Directoire

3.2. Gouvernance RSE : Comité ESG, acteurs clé de la RSE

Acteurs clés de la RSE

Objectifs

3.3. Matérialité et risques ESG

Risques ESG à l'horizon 2030

3.4 Analyse de double matérialité

3.4.1. Matérialité et objectifs RSE

3.5. Objectifs et Indicateurs RSE principaux

3.6. Contribution aux ODD

3.7. Éthique des Affaires

3.7.1. Droits et principes fondamentaux

3.7.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables

3.7.3. Dispositif de signalement

3.8. Principes éthiques liés à l'activité

3.8.1. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des patients

Management de la Qualité

3.8.2. Limitation et encadrement de l'expérimentation animale

3.8.3. Essais cliniques impliquant la personne humaine

3.8.4. Bonnes pratiques de promotion pharmaceutique

3.9. Principes éthiques liés à la conduite commerciale

3.9.1 Anti-corruption, anti-subornation et anti-dessous-de-table

3.9.2 Lobbying

3.10. Principes éthiques liés à la chaîne de valeur

3.10.1. Activités controversées et secteur ou zone d'activité à risque

3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs

4. RESPONSABILITE SOCIALE

4.1 Impact social des activités internes de MedinCell Groupe

4.1.1. Éthique du travail

4.1.2. Conditions de travail et protection sociale

4.1.3. Relations Sociales

4.1.4. Égalité de traitement, Diversité et Inclusion

4.1.4.1. Mesures prises en faveur de la diversité culturelle et de l'inclusion

4.1.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes

4.1.4.3. Ratio d'équité

4.1.5. Emploi et effectifs

4.1.5.1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et catégories socio-professionnelles

4.1.5.2 Les arrivées et les départs

4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail (GRI 403)

4.1.7. Développement du capital humain

4.1.7.1. Organisation du Travail

4.1.7.2. Ouverture culturelle, communication et open-feedback

4.1.7.3. Avantages salariés (hors rémunération)

4.1.7.4 Formation et développement professionnel

4.1.7.5 Rémunération et actionnariat salarié

4.2 Impact social de MedinCell Groupe sur les Communautés

4.2.1. Participer à l'économie locale et caritative de Jacou et Montpellier Métropole

4.2.2. Participer à la formation et à l'innovation scientifique

4.3. Impact social de MedinCell Groupe sur et à travers sa Chaîne de Valeur

5. ENVIRONNEMENT

5.1. Impact environnemental direct des activités de MedinCell

5.1.1. Implantation de MedinCell

5.1.2. Utilisation durable des ressources : efficience environnementale

5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle

5.1.2.2. Volume d'eau consommé annuellement

5.1.3 Pollution et gestion des déchets et effluents

5.1.3.1. Gestion des déchets

5.1.3.2. Émissions liées aux déplacements

5.1.3.2.1. Déplacements professionnels

5.1.3.2.2. Déplacements domicile-travail et Plan de Mobilité Entreprise

5.1.3.3 Actions de réduction de l'empreinte environnementale et optimisation des ressources sur le site de Jacou

5.2. Impacts environnementaux de MedinCell Groupe sur les communautés

5.2.1. Analyse des risques environnementaux

5.2.2. Plan de mobilité en concertation avec les acteurs locaux

5.3. Impacts environnementaux de MedinCell Groupe sur et à travers sa chaîne de valeur

5.2.3 Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

5.2.3.1. Bilan des Émissions carbone et de Gaz à Effets de Serre en tonnes de CO2 équivalentes

5.2.3.2. Ratios d'intensité carbone

5.2.3.3. Taxonomie verte

6. TABLES DE CONCORDANCE

Les cibles des ODD directement adressées

7. ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE DES INDICATEURS PRINCIPAUX

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE DU BILAN CARBONE

8 .RAPPORT D'AUDIT

1 . INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ET À SON ACTIVITÉ

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Notre mission est d'apporter de nouvelles options thérapeutiques pour répondre aux défis majeurs de la santé dans le monde. Au-delà des bénéfices médicaux, notre objectif est également de les rendre les plus largement accessible.

En 2022, notre équipe a poursuivi ses efforts pour développer notre portefeuille de traitements innovants dans de nombreuses indications. Le premier d'entre eux a le potentiel de devenir un traitement de référence en schizophrénie, une maladie qui touche près de 1% de la population mondiale[1]. Il a été approuvé aux États-Unis en mai 2023.

Plusieurs de nos produits sont développés en collaboration avec des partenaires de premier plan : laboratoires pharmaceutiques, fondations et agences de santé internationales, comme la Fondation Gates et Unitaid. Tous partagent nos valeurs et nos engagements. Ensemble, nous contribuons à plusieurs Objectifs de Développement Durable, notamment : une meilleure santé, l'égalité homme-femme, la protection des eaux, et les partenariats pour la réussite des ODD.

En 2022, nous avons continué à faire progresser notre stratégie RSE. Quelques exemples : nous avons renforcé notre gouvernance RSE avec la création d'un comité dédié au niveau de notre Conseil de surveillance, nous avons réalisé une analyse poussée de nos risques environnementaux, nous avons inclus le scope 3 dans notre bilan carbone.

Enfin, nous avons consolidé l'actionnariat salarié en donnant accès gratuitement à notre capital à l'ensemble de nos collaborateurs. Ceux arrivés récemment sont devenus actionnaires, les autres ont vu leur participation au capital augmenter. Le partage de la valeur que nous créons est un aspect primordial de notre modèle d'entreprise. Nos collaborateurs, leur engagement, leur créativité sont essentiels dans le succès de notre mission.

Par cette communication, nous exprimons notre volonté de renouveler notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ainsi qu'aux 17 objectifs de développement durable.

Christophe Douat,
Président du Directoire

1 S&PAA, About Schizophrenia, Available at sczaction.org/about-schizophrenia/ - Accessed June 2023

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DIRECTES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

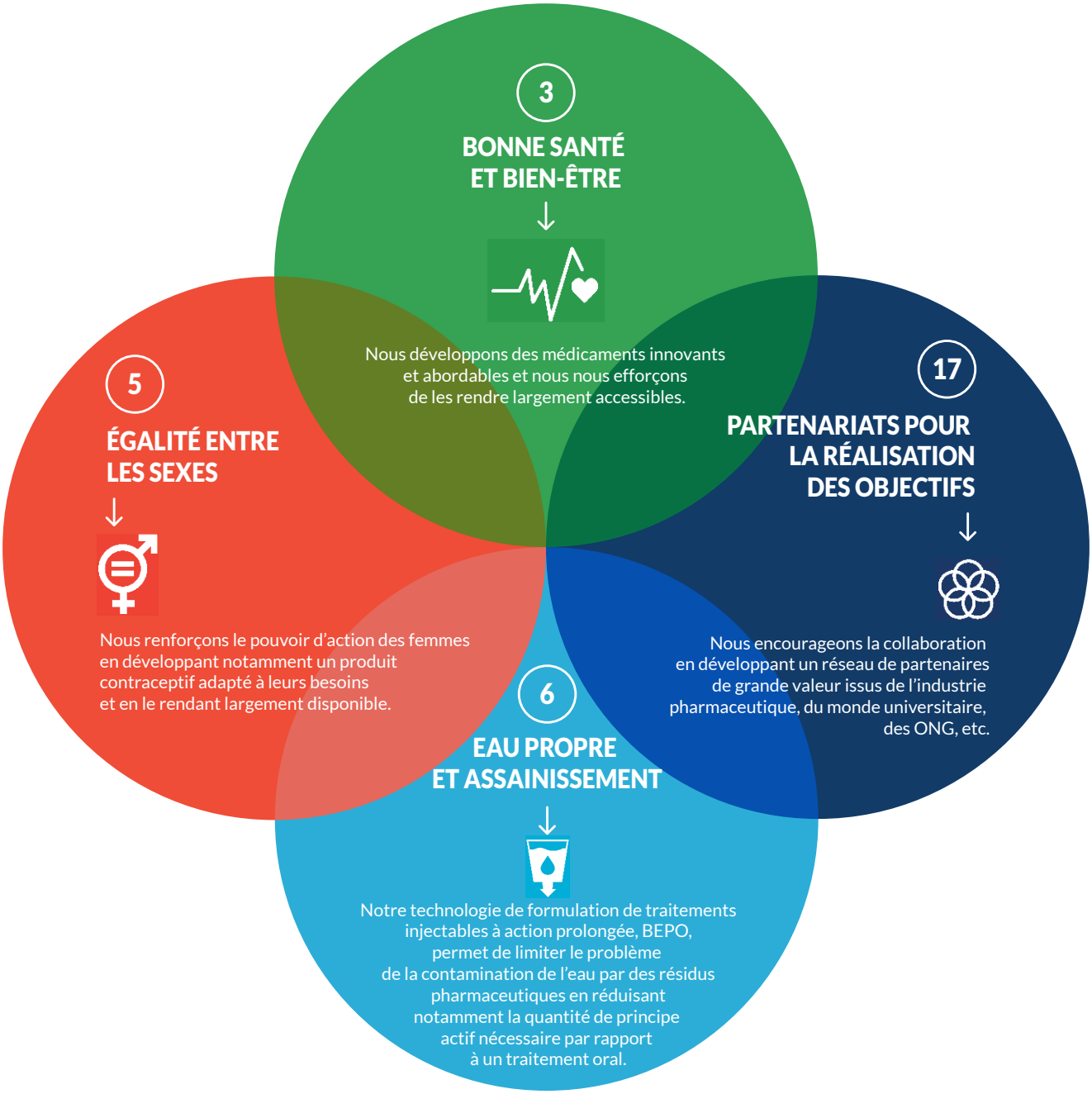

NOTATION ESG EXTERNES DES PERFORMANCES 2021-2022

	2022	2021	Benchmark
ISS ESG	B- Statut Prime	C	Top 10% du secteur
Gaïa rating	76	66	Moyenne sectorielle : 45
CDP	C	F (non noté)	Moyenne sectorielle : B-
Sustainalytics	29,7 medium	NA	18ème percentile sous-secteur

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RÉFÉRENTIELS

Ce rapport peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce rapport relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société. Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif «, « croire «, « prévoir «, « viser «, « avoir l'intention de «, « pouvoir «, « anticiper «, « estimer «, « planifier «, « projeter «, « devra «, « peut avoir «, « probablement «, « devrait «, « pourrait « et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives. Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent rapport. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives. Ce rapport est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce rapport ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce rapport peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance de ce rapport sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.

La société, MedinCell S.A. est une société anonyme française à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumières, 34830 Jacou, France. Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL et depuis 2021 sur le Compartiment B.

Les comptes consolidés du Groupe MedinCell pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été arrêtés par le Directoire en date du 26 juin 2023 qui en a autorisé la publication. Ils seront présentés pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 12 septembre 2023.
Compte tenu de sa taille (effectifs < 500 personnes et CA < 40 M€), la Société n'est pas tenue à l'obligation d'établissement de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) prévue à l'article L. 225-102 du Code de Commerce. Les informations de ce chapitre sont établies au titre des dispositions de l'article L.225-100-1 2° et 4° du Code de commerce.
Le présent chapitre décrit les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe MedinCell pour l'année fiscale qui s'est achevée le 31 mars 2023.
Le rapport d'activité consolidé de l'année fiscale 2022-23 porte sur l'ensemble du Groupe MedinCell sauf si spécifié autrement. Le Groupe MedinCell est constitué de la Société MedinCell SA et de sa filiale américaine MedinCell Inc. créée en mai 2022. Voir chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors)
Les deux sociétés seront dénommées dans le chapitre sous le vocable MedinCell Groupe, MedinCell, le Groupe ou la Société.
Le rapport d'activité extra-financière a été établi en application des dispositions du Code MiddleNext, de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, et en référence aux articles L.205-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 relatifs aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, et sur les modalités de vérification.
Les indicateurs utilisés se réfèrent aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la Loi Grenelle II et prennent en considération la nomenclature de la loi sur la transition énergétique, la croissance verte, loi Pacte du 22 mai 2019 et en partie les référentiels GRI et de la future CSRD (EFRAG).
L'audit de vérification de la Déclaration de Performance

Extra-Financière (DPEF) est réalisé par Becouze, Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le COFRAC (accréditation vérification BECOUZE n°3-1880).
Des tables de correspondance avec les référentiels GRI, ODD, et des annexes méthodologiques sont disponibles en annexe de ce chapitre dans la section Tables de concordance du présent chapitre.

Laurent Boutonnet Région Occitanie

MODÈLE D'AFFAIRES MEDINCELL

NOTRE MISSION

Améliorer la santé des patients dans le monde et l'accessibilité des traitements en assurant un modèle d'entreprise durable basé sur le partage de la valeur créée.

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

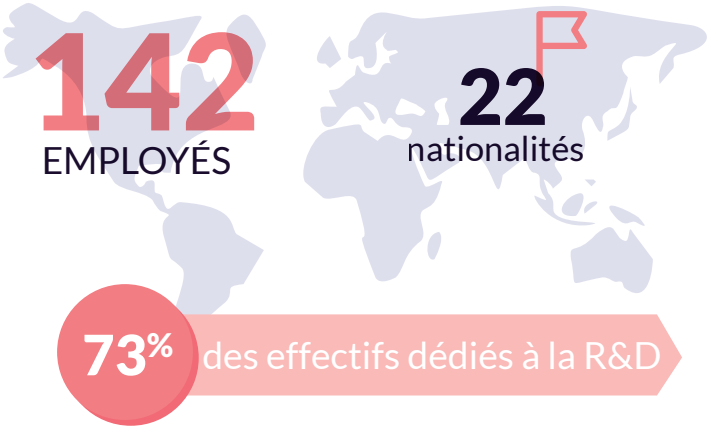

142 EMPLOYÉS

22 nationalités

73% des effectifs dédiés à la R&D

DES PARTENAIRES DE PREMIER PLAN

teva

Unitaid

BILL & MELINDA GATES foundation

Corbion

ENSEMBLE, NOUS DÉVELOPPONS UN PORTEFEUILLE DE TRAITEMENTSINNOVANTS

Notre technologie BEPO® permet decontrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois.

UZEDY™, le premier traitement basé sur la technologie BEPO est disponible aux États-Unis pour les patients schizophrènes.

Les autres produits de notre portefeuille combinent pour la plupart notre technologie BEPO à des principes actifs déjà connus et ayant démontré leur efficacité.

POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES PATIENTS DANS LE MONDE ET L'ACCÈS AUX TRAITEMENTS

Nous adressons à des besoins médicaux non ou mal couverts en proposant des traitements Best-in-class ou First-in-class.
Nous favorisons l'accès aux traitements dans le monde
Nos technologies visent à réduire l'empreinte environnementale des traitements

EN S'APPUYANT SUR UN MODÈLE D'ENTREPRISE DURABLE BASÉ SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE

Tous nos collaborateurs sont actionnaires ou appelés à le devenir (91% de salariés actionnaires au 31 mars 2023)

PORTEFEUILLE DE PRODUITS

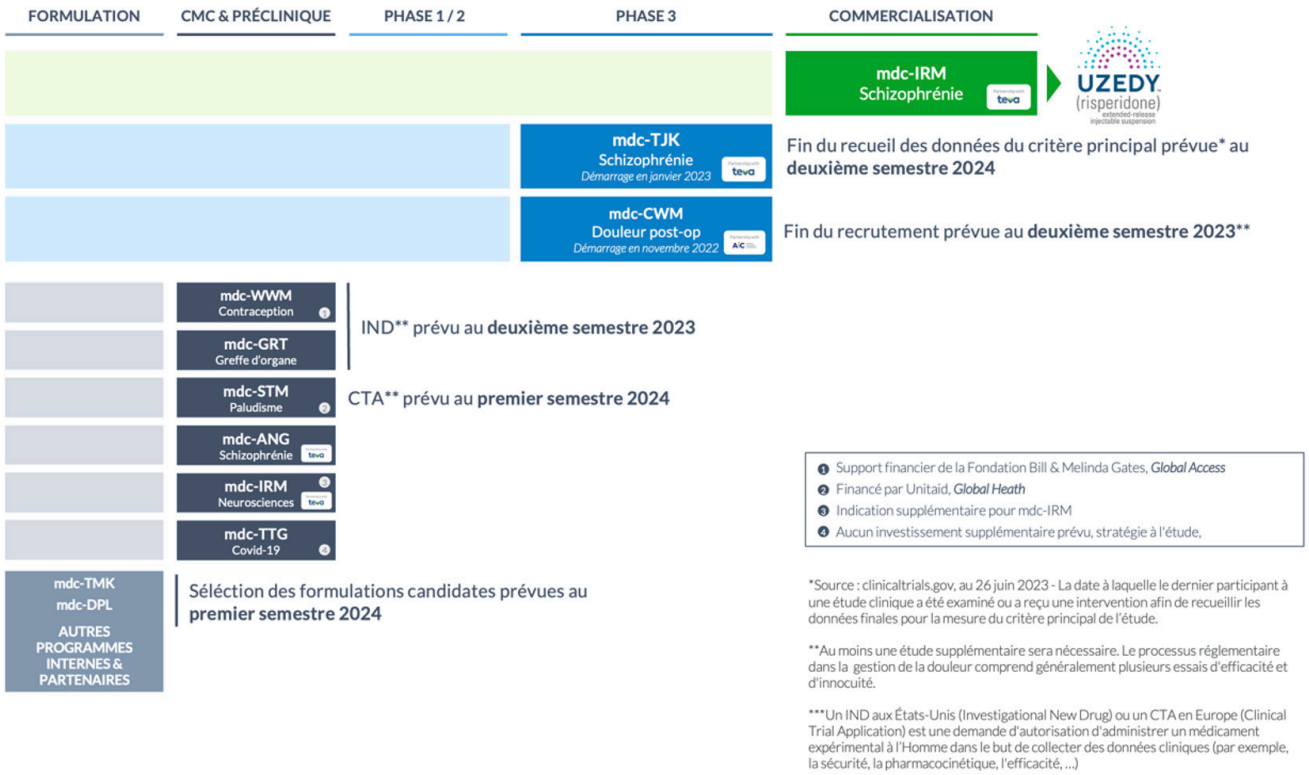

1.1.1. Raison d'être et valeurs

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés.
MedinCell développe une nouvelle génération de traitements ayant pour objectif d'avoir un impact positif sur la vie des patients, de leur entourage et sur la société. Les technologies développées par MedinCell visent également à favoriser l'accès le plus large à des traitements de qualité. En raison de caractéristiques liées à son histoire et son activité, MedinCell a toujours eu un engagement fort vis-à-vis de la société et de ses salariés.

Pour accompagner la croissance rapide de la Société, et préserver le modèle d'entreprise qu'elle porte depuis sa création en 2002, MedinCell s'est engagée en 2018 dans la formalisation de sa responsabilité sociale, environnementale et sociétale (« RSE »).

Le 5 septembre 2019, les actionnaires de MedinCell ont voté en Assemblée générale l'inscription de la raison d'être de la Société dans ses statuts : « Notre mission est de contribuer à l'amélioration et à la protection de la santé des populations du monde entier. Le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de nos collaborateurs est le socle de notre modèle d'entreprise. La pérennité de MedinCell est une condition essentielle à l'atteinte de nos objectifs. »

Les fondateurs, dirigeants et employés de MedinCell sont par ailleurs soudés au quotidien par des valeurs fortes :

01
Force du groupe

Le challenge, la stimulation, le partage d'idées et l'écoute nous permettent d'être plus performants et plus forts quand il s'agit de prendre des décisions et de les mettre en œuvre.

02
Innovation utile

Nous faisons de la science avec un but concret ; notre mission est de fabriquer des médicaments bénéfiques pour les patients.

03
Confiance mutuelle

Nous nous faisons confiance dès les premières interactions. Tous actionnaires de la Société, nos intérêts sont alignés.

04
Franchise et transparence

Nous avons le courage de partager nos idées et nos réflexions directement avec les personnes concernées.

05
Respect

Nous agissons, interagissons et parlons avec la considération que nous souhaitons que les autres nous accordent. Nous sommes attentifs à la sensibilité et aux personnalités propres à chacun, aux origines culturelles, à l'égalité des sexes et acceptons les différences.

06
Adaptabilité

Nous acceptons l'incertitude et sommes prêts à nous adapter à tout moment. Notre capacité d'adaptation est essentielle à notre stratégie.

07
Dépassement

Nous sommes proactifs. Nous cherchons et proposons dans la mesure du possible des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

08
Plaisir

Nous souhaitons prendre du plaisir dans notre travail, quand nous faisons face à de nouveaux défis et dans nos relations avec nos collègues. Le bien-être au travail est essentiel et contribue à notre performance.

1.1.2. Principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

MedinCell est une société proactive en matière de responsabilité sociétale et environnementale depuis sa création. Après la mise en place en 2022 d'un comité attaché à son Conseil de Surveillance, MedinCell a affiné sa stratégie et ses objectifs pour l'horizon 2030.

MedinCell a identifié, en correspondance avec son activité de société pharmaceutique technologique et sa raison d'être, des enjeux, des risques et des opportunités aux niveaux financiers, réputationnels et ESG.

Par ailleurs, une analyse de la matérialité financière et une analyse de la matérialité pour ses parties prenantes ont permis de prioriser ses enjeux et de leur associer une politique/stratégie. Les analyses des risques et de double matérialité sont détaillées dans la section Matérialité et risques ESG du présent chapitre.

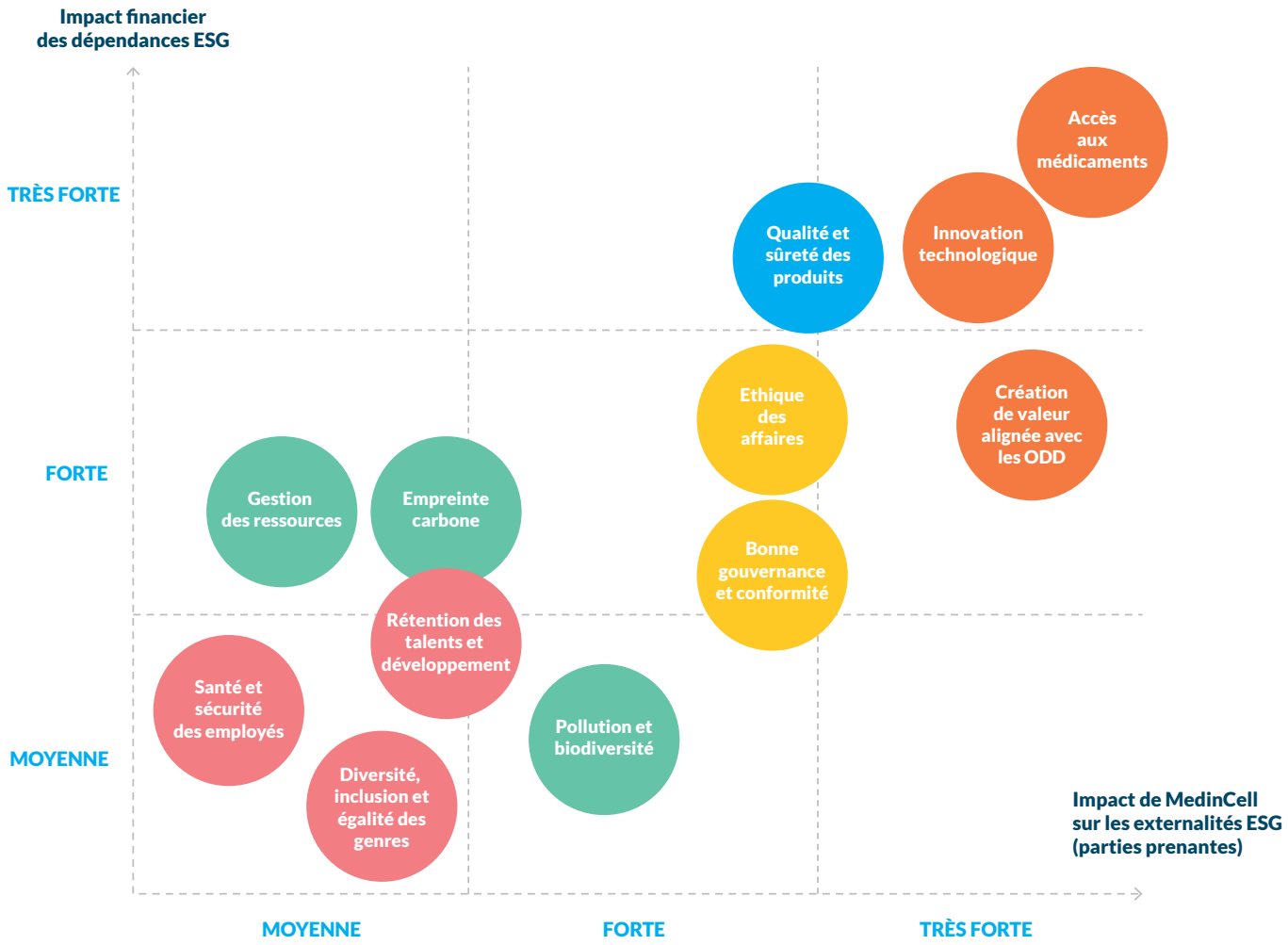

Risques identifié	Enjeux / Matérialité	Politique / Ambition
Atteinte à la santé, sécurité des patients	Qualité et sureté des produits	Créer des technologies et des produits sûrs, performants et de haute qualité. (Politique QHSE)
Limitation de l'impact sociétal	Innovation technologique	Soutenir l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients.
Limitation de l'impact sociétal	Accès aux médicaments	Coupler nos technologies innovantes à des stratégies «Global Access» Développer un réseau de partenaires engagés qui partagent notre vision pour avoir un impact sur la santé dans le monde.
Limitation du développement durable de la Société	Création de valeur alignée avec les ODD	Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. Améliorer l'efficience des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.
Non attractivité de la Société, perte du savoir-faire et capital d'innovation	Retenir les talents et les développer	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain
	Santé et sécurité des employés	Promouvoir la santé et le bien-être des employés (Politique QHSE, QVT), faciliter l'équilibre travail-vie personnelle.
Non attractivité de la Société	Diversité, inclusion et égalité des genres	Garantir des opportunités égales et un traitement égalitaire. Bannir toute forme de violation de la dignité des individus. Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
Dégradation de l'environnement	Empreinte carbone	Minimiser l'empreinte carbone en rationalisant l'utilisation de l'énergie (scope 1 et 2) et réduisant les émissions (scope 3).
	Gestion des ressources	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une gestion optimisée des ressources.
	Pollution et biodiversité	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de MedinCell (les effluents et les déchets).
Non attractivité de la Société (controverses, contentieux)	Éthique des affaires	Travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs, évaluer leurs pratiques en matière de respect des Droits Fondamentaux, lutter contre la corruption et en faveur du développement durable. (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur, Global Compact)
Mauvaise gestion de la Société et non-conformité (controverses, contentieux)	Bonne gouvernance et conformité légale	Assurer la bonne gouvernance de la Société (Code MiddleNext) Exiger la conformité légale des activités de la Société et de sa chaîne de valeur. (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur)

1.1.3. Objectifs et Indicateurs RSE principaux

Enjeux	Objectif 2030	Principal Indicateur	2022/2021	2023/2022	Cible 2030
Qualité et sureté des produits	Maintenir une assurance qualité interne performante et le respect des bonnes pratiques (BPx) dans toutes les étapes de développement de nos produits.	Indicateurs en cours de réévaluation	NE	NE	NE
Innovation technologique	Innover pour la santé des patients.	% budget R&D /des dépenses opérationnelles Nb brevets - articles	73,2% 4 - 3	73% 4 - 3	75% NA
Accès aux médicaments	Proposer une stratégie « Global Access » pour chaque produit innovant développé à partir d'une « molécule générique». Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : - la négociation d'accords de licence, - le développement de partenariats avec des fondations et ou agences de santé internationale.	% projet avec un levier d'amélioration de l'accès	22%	22%	50%
Création de valeur alignée avec les ODD	Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.	% employés actionnaire ou avec plan d'action % CA lié à une contribution aux ODD	84% - 96% 89%	91% - 99% 88%	85% - 95% 85% min
Retenir les talents et les développer	Soutenir un emploi durable. Promouvoir le développement professionnel de chacun.	Taux de rotation (turnover) Intensité de formation h/employé/an	10,8% 18h	10,0% 12h	< turnover LEEM 16h
Santé et sécurité des employés	Maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et respectueux.	Taux de fréquence des accident et incidents (TF3)	130	70	TF3<20
Diversité, inclusion et égalité des genres	Améliorer le ratio d'égalité H/F et maintenir la présence de femmes au Conseil de Surveillance. Augmenter la présence des femmes aux plus hauts niveaux de management.	Écart salarial F/H % Femmes au CSV, Comité Exécutif % Femmes parmi les 10+ hauts salaires Nb de nationalité parmi l'effectif	17,96% 30% - 33% 30% 30	17,84% 50% - 30% 20% 22	<5% 50% - 50% 50% NA
Empreinte carbone	Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux, atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire), - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.	Intensité énergétique kWh/m2 bureau Intensité énergétique kWh/ ETP R&D	Année de référence en cours d'évaluation Année de référence en cours d'évaluation		40 kWh/m2 A définir ultérieurement
Gestion des ressources	Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de MedinCell.	% de ETP alloué aux efforts de recherche correspondants (technologie verte, Analyse du Cycle de Vie)	35%	31%	20%
Pollution et biodiversité	Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.	% réduction théorique en API comparé au traitement oral. Intensité déchets laboratoire t CO2é / ETP R&D	NA 0,069t	NA 0,068t	NA -5 %
Éthique des affaires	Assurer le respect de l'éthique des affaires des pratiques chez MedinCell et dans sa chaine de valeur. Être vigilant pour éviter les controverses. Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution.	Nb d'audits de tierce parties Nb controverse Nb alertes remontées et traitées	2 0 0	1 0 0	NA NA NA
Bonne gouvernance et conformité légale	Maintenir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de MedinCell. Maintenir une démarche proactive en matière de bonnes pratiques ESG. Assurer la bonne gestion de la chaîne de valeur.	Nb d'audits de tierce parties (fournisseurs) % de Parties Prenantes engagées sur le Code de Conduite Fournisseur	10 NA	18 NA	NA 100%

1.2. Création et partage de la valeur

Le Groupe MedinCell génère de la valeur financière et non financière à travers son modèle d'affaires, la bonne conduite de ses opérations, le développement de ses produits, l'innovation, la propriété intellectuelle, et ses partenariats tout au long de sa chaîne de valeur.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Création de valeur alignée avec les ODD Risques de limitation de la valeur financière créée issue des risques financiers inhérents aux activités de développement pharmaceutique et à la stratégie de développement de la Société. Risques liés aux limitations technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. Risques liés à une création et un partage de la valeur insuffisants aux yeux des parties prenantes.	Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. Améliorer l'efficience des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	Garantir le partage de la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.

Au-delà de ses objectifs financiers, le Groupe MedinCell a pour ambition à l'horizon 2030 d'avoir un impact for sociétal avec l'alignement de 85% de son chiffre d'affaires avec les ODD. Des informations et données plus exhaustives sont disponibles dans les sections Contribution aux ODD et Les cibles des ODD directement adressées à la fin du présent chapitre.

1.2.1 Description de l'activité et évènements marquants de l'année

La technologie propriétaire de MedinCell, BEPO®, peut être combinée avec de nombreux principes actifs et donc être utilisée dans différentes indications. La stratégie de la Société est de maximiser son impact médical et financier en développant un portefeuille de produits sélectionnés pour leur potentiel impact sur les patients, leurs entourages, les systèmes et santé et la société au sens large. Des informations et données plus exhaustives sont disponibles dans le chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors/.)

En conséquence, les produits ainsi sélectionnés sont :
- Soit développés intégralement en partenariat dès le début du processus de R&D. Cette approche a été privilégiée sur les premiers produits de MedinCell, notamment dans une logique de collaboration et d'optimisation financière ;
- Soit développés en interne pour leurs phases amont afin :
    - d'accélérer la constitution du portefeuille de médicaments candidats,
    - d'accroître les chances de succès des produits qui entrent en formulation puis en développement réglementaire et clinique,
    - d'améliorer les conditions de partenariat éventuel pour les étapes ultérieures, et
    - de garder plus de contrôle sur les produits, voire éventuellement la propriété intégrale de certains.

Au 31 mars 2023, le portefeuille comptait (voir section précédente Modèle d'Affaire) :
- 1 produit dont la demande de mise sur le marché est en cours d'examen par les autorités réglementaires américaines (demande acceptée le 28 avril 2023, produit commercialisé par Teva aux Etats-Unis sous le nom UZEDY) ;
- 2 produits candidats en développement clinique et 6 produits candidats en développement réglementaire préclinique (Teva Pharmaceuticals a lancé en mai 2022 les activités précliniques en vue de faire approuver le produit mdc-IRM dans une seconde indication en neuroscience) ;
- 6 produits sont développés en partenariats ou avec le soutien financier de fondations ou agences de santé, les autres sont des

programmes internes financés directement par MedinCell.

Évènements à prendre en considération sur l'année 2022 :

- la réception par Teva d'une lettre de réponse complète pour le produit le plus avancé TV-46000/mdc-IRM, décalant le lancement commercial du produit à mai 2022,
- la création de MedinCell Inc., filiale américaine de MedinCell SA,
- la signature d'un amendement au contrat de la BEI 2018 et d'un nouveau financement supplémentaire de la BEI de 20 M€,
- l'arrivée du Dr Richard Malamut en tant que Directeur Médical en charge du développement clinique et des affaires réglementaires et le départ de M. Joël Richard, Directeur du Développement Pharmaceutique et membre du Directoire,
- un changement d'organisation interne à la suite de l'arrivée de M. Malamut et au départ de M. Richard.

Des informations et données plus exhaustives sont disponibles dans le chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors/.)

1.2.2. Résumé des données économiques 2022-2023

Les résultats financiers du Groupe sont détaillés dans les chapitres 3 et 7 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors/.) Pour cette année fiscale 2022, la Société réalise un chiffre d'affaires consolidé de 9 889k€ et un résultat net de – 32 010 k€. Aucun dividende n'a été versé depuis la création de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs économiques de la Société.

Données économiques consolidées - IFRS	2022/2023	2022/2021
Chiffre d'affaires consolidé	9 889 k€	4 091 k€
Résultat Opérationnel Courant	-24 025k€	-23 812 k€
Marge opérationnelle courante	-242,95%	-582,06%
Résultat net	-32 010 k€	-24 806 k€
Fonds propres	-42 294 k€	-13 371 k€
Dette financière totale (CT & LT)	51 465 k€	44 013 k€
Trésorerie	6 467 k€	24 617 k€
Gearing[1]	-125,65%	-145,06 %
Total bilan	29 339 k€	44 303 k€
Cours de bourse au 31/03	7,81 €	7,42 €
Dividende par action	0 €	0 €
Capitalisation boursière au 31/03	197 500 k€	193 450 k€
Part des frais d'audit/frais d'auditeurs	90,50%	91,12%
Éligibilité dispositif PEA PME	oui	oui

1.2.3. Un modèle d'entreprise avec partage de la valeur créée à travers l'actionnariat salarié

Depuis sa création, le savoir-faire et la forte implication de ses collaborateurs sont des éléments essentiels du développement de la Société. Afin de préserver leur ambition commune de mission extra-financière de MedinCell « avoir un impact sur la santé dans le monde et de « partage de la valeur », tous les collaborateurs de la Société sont appelés à devenir actionnaires peu après leur arrivée. « Le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de nos collaborateurs est le socle de notre modèle d'entreprise. A cet effet, la Société permet régulièrement d'acquérir et/ou attribue à ses collaborateurs des parts de son capital sous différentes formes (BSA, BSPCE, Stock-Options, Actions Gratuites) et sous différentes conditions d'acquisition (présence, performance du cours de bourse). Plus d'informations sur les attributions de parts sociales sont disponibles aux chapitres 6 et 7 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors/) et dans la section Développement du capital humain du présent chapitre. Tous les nouveaux salariés, sans condition d'ancienneté, peuvent accéder au capital. Une partie des actions attribuée sont systématiquement acquises au plus tard après un an de présence. Elles donnent notamment un droit de vote à l'Assemblée Générale de la Société.

Ainsi, au 31 mars 2023, 91% des salariés détiennent des actions de la Société et 99% bénéficient d'attribution d'actions qui seront acquises après 1 an de présence. Trois ans et demi après son entrée en bourse, la Société reste détenue à 42% par ses employés, anciens employés ou fondateurs. La proportion d'employés actionnaires ou détenteurs de titres reflète le modèle et la culture d'entreprise propre à MedinCell.

Le Groupe MedinCell souhaite maintenir à l'horizon 2030 une proportion de salariés actionnaires ou détenant un plan d'action respectivement d'au moins 85% et 95%.

Les indicateurs suivants ont été retenus pour décrire l'actionnariat au sein de la Société sur les deux dernières années :

	2022/2023	2021/2022
Actionnariat parmi les employés actifs		
Taux de salariés actionnaires[2]	91%	84%
Taux de salariés détenant des actions ou un plan d'action	99%	96%
Part du capital en d'actions détenue par les :		
Salariés	5%	5%
Anciens salariés et consultants et affiliés	20%	25%
Directoire, Conseil de surveillance	3%	3%
Fondateurs et familles	14%	15%
Total	**42%**	**48%**

1 (Dette financière- Trésorerie) / Fonds propres x 100

2 Effectif d'employés dont les actions ont été acquises après 1 an de présence.

1.3. AU CŒUR DE L'INNOVATION : LA TECHNOLOGIE BEPO

L'innovation, pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits, est au cœur des activités de MedinCell. En la matière, doivent être distingués :
- les travaux relatifs à l'amélioration permanent de la technologie BEPO dont MedinCell détient l'intégralité des brevets ;
- les activités de R&D de nouveaux produits thérapeutiques à partir de cette plateforme technologique.

Le descriptif de la politique de R&D et des éléments de propriété intellectuelle sont présentés aux chapitres 1 et 8 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors/.)

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Innovation technologique Risques d'être limité par la plateforme technologique pour développer certains traitements avec certains principes actifs et/ou à un coût acceptable.	Supporter l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients.	Innover pour la santé des patients.

La technologie BEPO®

La technologie BEPO permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection, sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de polymères de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. MedinCell, à travers cette libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficients, notamment grâce à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique.

• Le contrôle du relargage du principe actif sur toute la durée souhaitée permet de maintenir la concentration de principe actif dans la fenêtre thérapeutique, c'est-à-dire au-dessus du seuil thérapeutique et en-dessous du seuil de toxicité, évitant les variations de concentrations non-désirées.

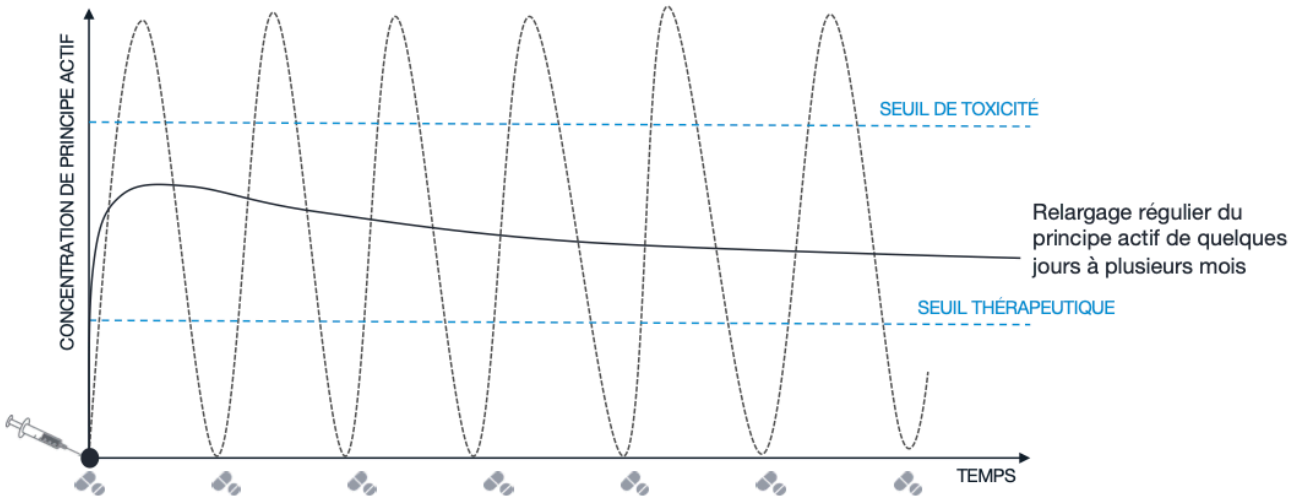

• L'injection sous-cutanée à action prolongée, qui permet une action systémique, constitue une alternative aux méthodes classiques de prise de médicament, la plupart orales. Elle vise à augmenter l'efficience des traitements en améliorant notamment

l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales sur toute la période préconisée, un défi majeur de santé à l'échelle mondiale.

• L'injection locale à action prolongée permet, quant à elle, d'administrer un principe actif directement dans la zone ciblée par exemple en intra-articulaire notamment dans le cadre d'interventions chirurgicales. L'objectif est de réduire significativement la quantité de médicaments par rapport à celle qu'il faudrait administrer oralement ou par intraveineuse pour atteindre le même effet, tout en limitant les effets secondaires liés notamment au pic de toxicité.

Le potentiel de réduction d'impact environnemental lié à l'utilisation de cette technologie est détaillé en section **Une technologie à faible impact environnemental du présent chapitre.**

Nouvelles demandes de brevets

MedinCell innove pour répondre aux besoins des patients : 4 nouvelles de demandes de brevet et 2 demandes de brevet internationales revendiquant la priorité de demandes soumises l'année précédentes ont été déposées.
Publications d'articles de littérature scientifique : La contribution de MedinCell à la littérature scientifique est décrite dans la section **Participer à la formation et à l'innovation scientifiques du présent chapitre.**
Le Groupe MedinCell dont l'innovation est au cœur du modèle d'affaires souhaite maintenir sa proportion d'efforts de Recherche et Développement à l'horizon 2030 équivalent à 75% de ses dépenses opérationnelles.

	2022/2023	2021/2022
Effectif salarié R&D ETP, % ETP R&D	112 - 73%	111 - 75%
Part des dépenses opérationnelles liées à R&D	73,0%	73,2%
Demandes de brevets	4	4PCT +6 priority
Articles de littérature scientifique publiés	3	3

1.4. UN RÉSEAU D'ACTEURS ENGAGÉS POUR UNE SANTÉ DURABLE

MedinCell croit en la nécessité de développer un réseau de partenaires engagés sur le long terme et qui partagent sa vision, pour avoir un réel impact sur la santé dans le monde. Dans ce sens, MedinCell s'entoure de partenaires capables de soutenir sa mission depuis l'identification d'un besoin médical à la délivrance du produit au patient.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Accès aux médicaments • Risques liés à la mise en œuvre de certaines stratégies d'accès aux médicaments, certains programmes de tarification différentielle au regard des ressources financières ou du plan d'affaires de l'entreprise. • Risque d'un tarif inadéquat par rapport aux avantages du produit et/ou manque de retour sur investissement par rapport aux coûts du développement.	• Coupler nos technologies innovantes à des stratégies «Global Access». • Développer un réseau de partenaire engagés qui partagent notre vision d'impact sur la santé dans le monde	• Proposer une stratégie « Global Access « pour chaque produit innovant développé à partir d'une « molécule générique « • Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : > la négociation d'accords de licence > le développement de partenariats avec des fondations et ou agences de santé internationale

Création de valeur alignée avec les ODD • Risques de limitation de la valeur financière créée issue des risques financiers inhérents aux activités de développement pharmaceutique et à la stratégie de développement de la Société. • Risques liés aux limitations technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. • Risques liés à une création et un partage de la valeur insuffisants aux yeux des parties prenantes.	• Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. • Améliorer l'efficience des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. • Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	• Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise • Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets • Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact

La Société travaille avec des médecins praticiens, principaux leaders d'opinion, des organismes humanitaires et fondations, pour être au plus proche du besoin thérapeutique et identifier ceux qui pourraient être ciblés par des injectables à action prolongée. Suivant les aires thérapeutiques et les spécificités des produits, MedinCell s'associe à des partenaires industriels et commerciaux afin d'en garantir l'accès au plus grand nombre de patients. Des informations et données plus exhaustives sur les partenariats sont disponibles dans le chapitre 8 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors/.)

Description des principaux partenariats

Partenaire	Domaine	Description
Teva Pharmaceuticals	Schizophrénie	Partenariat initié en 2013, développement de 3 produits antipsychotiques basés sur la technologie de MedinCell, le plus avancé ayant reçu l'autorisation de mise sur le marché américain de la FDA le 28 avril 2023.
Arthritis Innovation Corporation	Gestion de la douleur postopératoire	Partenariat initié en 2016 avec cette société canadienne dirigée par Dr Wayne Marshall, chirurgien orthopédique de l'Hôpital Toronto West (un des principaux centres nord-américains de l'arthroplastie totale du genou et de la hanche, traitant plus de 2000 patients chaque année), pour le développement d'un produit pour la douleur postopératoire de l'arthroplastie totale du genou.
Fondation Bill & Melinda Gates	Santé de la femme	Support financier sous forme de financement (23 millions de dollars au total) en 2019 pour le mdc-WWM de MedinCell visant à développer un contraceptif actif 6 mois. L'accord prévoit une stratégie « Global Access » pour permettre à un maximum de femmes de pouvoir bénéficier du produit, en particulier dans les pays en développement.
Unitaid **Medicines Patent Pool**	Maladie tropicale	Partenariat conclu en 2020 pour le développement d'un produit de lutte contre la malaria qui serait largement accessible dans les pays à faible et moyen revenu. Un accord de licence avec le Medicines Patent Pool a également été signé en 2022 afin de garantir un accès équitable au produit dans les pays à faible et moyen revenu, et d'avoir un impact significatif sur les populations les plus vulnérables.
CHU de Limoges	Transplantation d'organes	Partenariat initié en 2019, pour le développement d'un immunosuppresseur indiqué pour la prévention du rejet de greffe.
Corbion	Développement et fabrication de polymères	Dans le cadre du développement de ses programmes et notamment de la fourniture des polymères nécessaires au fonctionnement de sa technologie BEPO, MedinCell a créé en 2015 une joint venture avec la société néerlandaise Corbion, Numéro un mondial du secteur.

Le réseau développé par MedinCell inclut aussi des partenaires apportant des savoir-faire, expertises et de moyens financiers, visant à avoir un impact positif sur la santé dans le monde. Pour des raisons stratégiques, ces partenariats restent confidentiels à ce stade. Les produits et l'accès aux médicaments sont détaillés dans les sections ci-après de ce chapitre.

2. DES PRODUITS À IMPACT

2.1. DES TECHNOLOGIES POUR AVOIR UN IMPACT SUR LA SANTÉ DANS LE MONDE

Les produits développés par MedinCell et ses partenaires visent à satisfaire des besoins essentiels et à répondre à de nombreux enjeux de santé dans le monde. La généralisation des traitements injectables à action prolongée pourrait en effet avoir un impact réel sur la vie des patients, de leur entourage et de la société au sens large. La technologie BEPO, combinée à des actifs pharmaceutiques déjà connus et approuvés, doit par ailleurs permettre de bénéficier de temps et de coûts de développements réduits par rapport à des traitements utilisant de nouveaux actifs pharmaceutiques. Cet avantage, couplé à de faibles coûts de matières premières et de production, pourrait permettre d'offrir à terme un accès élargi aux produits MedinCell dans les pays développés et en voie de développement.
Les avantages potentiels des traitements injectables à action prolongée sont nombreux :

Des traitements plus efficients

Les traitements injectables à action prolongée garantissent notamment que le médicament est réellement pris et délivré de manière optimale et régulière. Administrés sous la peau ou localement, ils permettent de diminuer la quantité de principe actif nécessaire au traitement et de limiter ainsi certains effets secondaires.

Bien suivre son traitement, un défi majeur de santé publique

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'un patient sur deux ne commence ou ne suit pas son traitement et qu'améliorer l'observance peut avoir un impact bien plus important que n'importe quelle découverte médicale.
L'observance thérapeutique se définit comme « la façon dont un patient suit, ou ne suit pas, les prescriptions médicales et coopère à son traitement. L'inobservance des traitements prescrits peut être la cause de leur inefficacité ou d'une rechute de la pathologie. Elle est parfois en rapport avec les contraintes du traitement ou avec ses effets secondaires. (Larousse Médical)
En remplaçant la prise quotidienne d'un médicament par une simple injection, les traitements injectables à action prolongée apportent une réponse adaptée au problème d'observance de nombreux patients.

Observance thérapeutique

Les traitements injectables à action prolongée permettent une observance thérapeutique des traitements non seulement curatifs mais aussi des traitements préventifs (appelés également prophylactiques) ou des traitements de maintenance, visant à éviter des rechutes, en psychiatrie notamment.
Ces traitements sont au cœur des stratégies de santé publique, la prévention étant au moins aussi importante que le traitement. Les mesures destinées à limiter le risque d'apparition du phénomène redouté, maladie ou épidémie reposent sur tout un ensemble d'outils. Aux mesures les plus simples (information, hygiène, quarantaine, etc.) se sont ajoutés au XXème siècle l'immunisation (vaccination), le dépistage précoce, la rééducation et les traitements médicamenteux de prophylaxie et de maintenance. Ces traitements, qui ont pour objectif d'empêcher l'apparition, la réapparition ou la propagation d'une maladie ou d'un état, ont souvent besoin d'être suivi rigoureusement à moyen ou long terme par les patients afin d'être efficaces. Les traitements injectables à action prolongée répondent idéalement à ces besoins comme le montrent les produits développés dans les domaines des maladies infectieuses, de la contraception ou encore de la greffe d'organe.

Des traitements plus accessibles

Les traitements injectables à action prolongée peuvent par ailleurs être une solution efficace pour développer l'accès aux soins dans les pays émergents, notamment lorsqu'ils peuvent être produits à faible coût, ce que vise à permettre la technologie BEPO.

Une opportunité économique pour la société

Les traitements injectables à action prolongée sont une source d'économies potentielles importantes pour les systèmes de santé. Ils permettent de réduire les coûts directs et indirects liés, entre autres, aux prises en charge des rechutes d'une maladie, aux aggravations de maladie, aux réhospitalisations, aux prolongements de traitements ou aux incapacités professionnelles, généralement associés à une mauvaise observance du traitement. Selon le CDC (Centers for Disease Control and Prevention), principale agence de santé fédérale aux États-Unis, la non-observance coûterait chaque année 300 milliards de dollars à la société américaine et serait responsable de 125 000 morts.

L'impact environnemental de la technologie BEPO®, est abordé plus en détail dans la section Une technologie à faible impact environnemental du présent chapitre.

2.2. VUE D'ENSEMBLE DES IMPACTS ATTENDUS DES PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

Un enrichissement du portefeuille de produits en phases amont

MedinCell évalue continuellement de nouvelles molécules et indications afin d'enrichir son portefeuille amont et répondre aux besoins des patients. En phase avec ses ambitions annoncées lors de l'introduction en bourse en 2018 et des opérations de financement menées depuis, MedinCell continue à renforcer ses compétences cliniques, CMC, réglementaires et médicales pour accompagner le développement et l'avancée de son portefeuille de produits composé de programmes internes, de programmes soutenus par la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF) ou Unitaid et de nouveaux programmes au stade précoce soutenus par de nouveaux partenaires.
Plusieurs autres programmes, développés seuls, ou en partenariat, sont actuellement au stade de formulation, étape préalable à la sélection d'un produit candidat. Certains programmes au stade de formulation sont amenés à rester confidentiels pour des raisons stratégiques.

Aire thérapeutique	Programme	Statut au 31 mars 2023	Principal impact additionnel au bénéfice médical
Psychiatrie	mdc IRM - UZEDY	Revue réglementaire (Approuvé et avril 2023 Commercialisé en mai 2023)	Amélioration de l'observance
	mdc-TJK	Phase 1 en cours	
	mdc-ANG	Préclinique	
	mdc-IRM	Préclinique	
Contraception	mdc-WWM	Préclinique	Accès facilité à une contraception de qualité et amélioration de l'observance
Transplantation d'organe	mdc-GRT	Préclinique	Amélioration de l'observance
Maladie infectieuse	mdc-TTG	Préclinique	Prophylaxie de la Covid-19
Maladie tropicale	mdc-STM	Préclinique	Contrôle du vecteur de transmission de la malaria
Douleur	mdc-CWM	Phase 3 en cours	Amélioration de l'observance et solution alternative aux opioïdes

2.3. ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

La mission de MedinCell est d'apporter de nouvelles options thérapeutiques pour répondre aux défis majeurs de la santé dans le monde et au-delà des bénéfices médicaux, comme le spécifie sa raison d'être, son objectif est également de les rendre le plus largement accessibles.

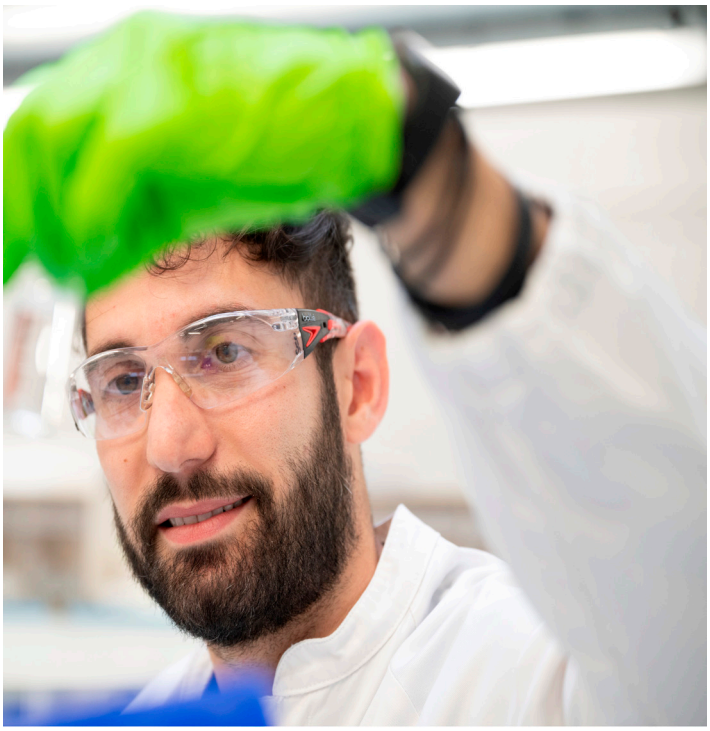

Laurent Boutonnet Région Occitanie

Dans son processus de sélection de nouvelles molécules et d'indications, MedinCell prend en compte de la Liste des médicaments essentiels de l'OMS[3] et vise à aligner sa stratégie d'accès aux médicaments sur les priorités nationales/internationales en matière de santé. MedinCell se réfère aux leviers d'accès pris en compte par l'index de la fondation Access to Medicine index[4].
L'Union Européenne pour la Santé, dans sa stratégie pharmaceutique 2021 a pour objectif de garantir l'accessibilité financière des médicaments pour les patients et la viabilité financière et fiscale des systèmes de santé[5]. Parmi les leviers identifiés ressortent l'amélioration de l'accessibilité financière et du rapport coût-efficacité des médicaments, la maitrise des dépenses de médicaments en milieu hospitalier, la minimisation du gaspillage et l'optimisation de la valeur des dépenses et l'amélioration de l'adhésion des patients.

Les traitements injectables à action prolongée peuvent être une source d'économies importantes pour les systèmes de santé et une solution efficace pour développer l'accès aux soins dans les pays émergents, notamment lorsqu'ils peuvent être produits à faible coût, ce que vise à permettre la technologie BEPO. Plus d'informations à sujet sont disponibles dans la section précédente de ce chapitre La technologie BEPO®.

Suivant les aires thérapeutiques et les nécessités propres des produits, MedinCell s'associe à des partenaires industriels et commerciaux afin de délivrer le produit au plus grand nombre de patients. Plus d'informations à sujet sont disponibles dans la section précédente de ce chapitre Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable.

Le Groupe MedinCell s'est fixé à l'horizon 2030 les objectifs de moyens décrits ci-après pour l'amélioration de l'accès aux médicaments et pour cible d'avoir la moitié de son portefeuille adressant au moins un levier d'amélioration de l'accès au traitement.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Accès aux médicaments Risques liés à la mise en œuvre de certaines stratégies d'accès aux médicaments, certains programmes de tarification différentielle au regard des ressources financières ou du plan d'affaires de l'entreprise. Risque d'un tarif inadéquat par rapport aux avantages du produit et/ou manque de retour sur investissement par rapport aux coûts du développement.	Coupler nos technologies innovantes à des stratégies «Global Access». Développer un réseau de partenaire engagés qui partagent notre vision d'impact sur la santé dans le monde.	Proposer une stratégie « Global Access » pour chaque produit innovant développé à partir d'une « molécule générique » Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : > la négociation d'accords de licence > le développement de partenariats avec des fondations et ou agences de santé internationale

Les produits mdc-WWM, financièrement soutenu par la Fondation Bill & Melinda Gates, et mdc-STM, soutenu par l'agence Unitaid, ont des stratégies d'accès vers les pays émergents ainsi que des stratégies d'accès à la Propriété Intellectuelle spécifiques.

3 https://list.essentialmeds.org/
4 https://accesstomedicinefoundation.org/medialibrary/2022_access-to-medicine-index-1669982501.pdf p245
5 A pharmaceutical strategy for Europe, 23 February 2021 page 13, https://health.ec.europa.eu/system/files/2021-02/pharma-strategy_report_en_0.pdf

Programme	Levier d'accès au traitement	
mdc-WWM	Stratégie d'accès Pays émergents, Prix abordables Stratégie d'accès PI, Stratégie d'accès supranationale, Stratégie d'accès auto-administration Stratégie d'accès administration étendu aux praticiens de santé	MedinCell et la Fondation Bill & Melinda Gates collaborent pour le développement d'une nouvelle forme de contraception adaptée aux besoins des femmes dans les pays émergents. La Fondation Gates soutient le développement de produits visant à améliorer les résultats sanitaires des populations les plus vulnérables du monde. Conformément à la stratégie d'accès mondial du partenariat et pour garantir un impact significatif sur les populations féminines, l'objectif est de rendre le produit largement disponible (26 pays). Des prix abordables dans les économies émergentes contribueront à éliminer le coût comme obstacle à une plus grande disponibilité et à un accès volontaire au produit. La Fondation Gates disposera également d'une licence non exclusive pour le marché non commercial dans les pays à faible et moyen revenu.
mdc-STM	Stratégie d'accès Pays émergents, Prix abordables Stratégie d'accès PI Stratégie d'accès supranationale	MedinCell et Unitaid ont conclu un partenariat pour lutter contre la malaria. Unitaid vise à élargir l'accès aux médicaments et aux diagnostics indispensables, et s'est engagé à accélérer l'impact des technologies à longue durée d'action dans les Pays à Revenu Faible ou Moyen (PRFM) en soutenant le développement de produits innovants qui pourraient redéfinir la prévention et le traitement des maladies infectieuses (VIH, tuberculose, malaria et hépatite C). Aux termes des recherches, l'engagement de ce partenariat est de garantir un accès équitable au produit développé dans les pays à faible et moyen revenu (10 pays dont 4 majoritaires), et d'avoir un impact significatif sur les populations les plus vulnérables. En 2022, MedinCell a signé un accord de licence avec le Medicines Patent Pool afin d'assurer la distribution du produit final par le secteur public dans les pays à faible et moyen revenu.

Le portefeuille de MedinCell est constitué de molécules déjà approuvées et disponibles, si les produits développés répondent à des besoins médicaux et/ou patients clairement identifiés (voir détails de l'Impacts attendus des produits en développement dans la section suivante du chapitre) ils ne répondent pas à un besoin médical non satisfait au sens strict du terme.
Dans un effort pour faire face au problème toujours croissant de la résistance aux antibiotiques, la recherche d'une plateforme pour la délivrance localisée et durable d'antibiotiques est en cours et a montré des résultats prometteurs. Plus de détails sur les articles scientifiques parus en section Participer à la formation et à l'innovation scientifique du présent chapitre.

	2022/2023	2021/2022
Produit couvrant un besoin médical non satisfait	0	0
Molécules appartenant à la liste des médicaments essentiels du OMS[6]	4	4
Produit avec une stratégie d'accès Pays émergents	2	2
Produit avec une stratégie d'accès PI	2	2
Produit avec une stratégie d'accès supranationale	2	2
Produit avec une stratégie d'accès auto-administration	1	1
Produit avec une stratégie d'accès administration étendu au praticien de santé	1	1
% produits avec un levier d'amélioration de l'accès	**22%**	**22%**

6 https://list.essentialmeds.org/

2.4. PRODUITS EN DÉVELOPPEMENT

2.4.1 Besoins et impacts attendus pour les produits en schizophrénie

La schizophrénie est un trouble mental chronique, progressif et gravement invalidant qui affecte la façon de penser, de ressentir et d'agir. Les patients présentent une série de symptômes, incluant des idées délirantes, des hallucinations, un discours ou un comportement désorganisé et une altération des capacités cognitives. Environ 1% de la population mondiale développera une schizophrénie au cours de sa vie[7] , et 3,5 millions de personnes aux États-Unis sont actuellement diagnostiquées avec cette maladie. Bien que la schizophrénie puisse survenir à tout moment de la vie, l'âge moyen d'apparition se situe entre la fin de l'adolescence et le début de la vingtaine pour les hommes, et entre la fin de la vingtaine et le début de la trentaine pour les femmes. L'évolution à long terme de la schizophrénie est marquée par des épisodes de rémission partielle ou complète entrecoupés de rechutes qui surviennent souvent dans un contexte d'urgence psychiatrique et nécessitent une hospitalisation. Environ 80% des patients connaissent plusieurs rechutes au cours des cinq premières années de traitement[8] , et chaque rechute comporte un risque biologique de perte de fonction, de résistance au traitement et de modifications de la morphologie du cerveau[9][10] . Les patients ne sont souvent pas conscients de leur maladie et de ses conséquences, ce qui contribue à un taux élevé de non-observance du traitement, et par conséquent à des coûts de santé directs et indirects importants dus aux rechutes et aux hospitalisations ultérieures.

Ainsi, 75 % des patients arrêtent le traitement dans les 2 ans[11] en raison d'une efficacité qu'ils jugent insuffisante, d'effets secondaires intolérables ou pour d'autres raisons Aux États-Unis, la schizophrénie représente 20% de tous les jours d'hospitalisation et plus de 50% des les lits occupés dans les services en psychiatriques[12] . Les coûts annuels de la schizophrénie y sont estimés entre 134 et 174 milliards de dollars[13].

Les traitements injectables à action prolongée (LAI) sont souvent recommandés pour améliorer l'observance, notamment chez patients ayant déjà subi plusieurs rechutes. Certaines caractéristiques des produits antipsychotiques développés par MedinCell avec son partenaire Teva devraient permettre de faciliter leur adoption par les médecins et les patients. C'est le cas notamment

7 S&PAA, About Schizophrenia, Available at sczaction.org/about-schizophrenia/ - Accessed June 2023

8 Emsley, R., & Kilian, S. (2018). Efficacy and safety profile of paliperidone palmitate injections in the management of patients with schizophrenia: an evidence-based review. Neuropsychiatric disease and treatment, 14, 205–223

9 Emsley, R., Chiliza, B., Asmal, L. et al. (2013) The nature of relapse in schizophrenia. BMC Psychiatry 13, 50

10 Andreasen, N. C., et al. (2013). Relapse duration, treatment intensity, and brain tissue loss in schizophrenia: a prospective longitudinal MRI study. The American journal of psychiatry, 170(6), 609–615

11Velligan DI, et al. Psychiater Serv. 2003;54(5):655-667. Weinstein PJ , et al. Medication noncompliance in schizophrenia: I. assessment. Journal of Practical Psychiatry and Behavioral Health. 19977;3:106-110

12 Comprehensive understanding of schizophrenia and its treatment, Maguire GA. Am J Health Syst Pharm. 2002

13 Analysis Group, Otsuka, Lundbeck LLC - 2016

Laurent Boutonnet Région Occitanie

de mdc-IRM UZEDY, dont la demande de mise sur le marché américain a été à nouveau déposée à la FDA au cours de l'exercice et acceptée le 28 avril 2023 :

- Seringue pré remplie,
- Faible volume d'injection,
- Petite aiguille pour une injection sous-cutanée,
- Niveaux thérapeutiques atteints dans les 24 heures suivant la première injection,
- Flexibilité avec des produits mensuels et bimestriels,
- Flexibilité concernant le site d'injection,
- Options de dosage multiples correspondant à la rispéridone orale,
- Aucune reconstitution nécessaire,
- Peut être conservé hors du réfrigérateur jusqu'à 90 jours.

2.4.2 Besoins et impacts attendus pour le produit en contraception

Environ 74 millions de femmes tombent enceintes involontairement chaque année dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, entraînant 25 millions d'interruptions volontaires de grossesse réalisés hors d'établissements de soins de santé, ainsi que 47 000 décès maternels[14]. Améliorer l'accès à une contraception efficace – accompagnée d'une information claire et de services pertinents en matière de planning familial – vise à réduire le nombre de grossesses non désirées et les décès qui en résultent, ainsi qu'à faire baisser les taux d'avortement et le nombre de décès infantiles. Améliorer l'accès à la contraception est donc un réel enjeu de santé publique pouvant favoriser les impacts économiques et culturels.
Le produit mdc-WWM de MedinCell pourrait être le premier contraceptif à réunir les caractéristiques essentielles pour devenir une référence dans les pays en développement et dans les pays développés : molécule progestative (non MPA), 6 mois d'action, injection sous-cutanée, dépôt entièrement biorésorbable et accessibilité du traitement.
Depuis 2017, la Fondation Bill & Melinda Gates soutient le développement de ce produit avec plus de 22 millions de dollars de subvention. Conformément à leur stratégie de Global Access et afin d'avoir un réel impact dans la vie des femmes, les deux partenaires prévoient de rendre le produit largement disponible. Des prix abordables dans les économies en développement permettront d'éliminer la barrière du prix et de favoriser l'adoption volontaire du produit. L'intérêt marqué des femmes et jeunes femmes pour la contraception à longue durée d'action présage du fort potentiel de croissance du marché au bénéfice de la santé des femmes, des nouveau-nés et des enfants. La Fondation Gates dispose également d'une licence non exclusive pour une utilisation non-commerciale du produit dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

2.4.3 Besoins et impacts attendus pour le produit de contrôle du vecteur de transmission de la malaria

En dépit de nombreux progrès, la malaria continue de représenter un problème majeur de santé publique à travers le monde et constitue un frein au développement socio-économique dans les pays endémiques. Selon les estimations de l'OMS, 247 millions de personnes ont été atteintes dans le monde en 2021, dont 95% en Afrique, entraînant 619 000 décès. Les enfants de moins de 5 ans, les plus vulnérables, représentaient 76% des décès dus au paludisme[15].

14 https://www.who.int/fr/news/item/25-10-2019-high-rates-of-unintended-pregnancies-linked-to-gaps-in-family-planning-services-new-who-study#:~:text=Dans%20le%20monde%2C%20ce%20sont,000%20d%C3%A9c%C3%A8s%20maternels%20chaque%20ann%C3%A9e.
15 WHO : World Malaria report 2022. https://www.who.int/teams/global-malaria-programme/reports/world-malaria-report-2022

De plus, alors que le nombre de cas de malaria a commencé à diminuer globalement depuis 2015, une recrudescence des cas a été observée localement dans plusieurs pays de la région WHO AFRO révélant ainsi les limites des outils actuels[16]. La perturbation des services médicaux pendant la pandémie de Covid-19 a également causé des décès supplémentaires entre 2019 et 2021.
Les moustiques anophèles, qui portent et transmettent la malaria, sont le vecteur responsable de la propagation de la maladie[17]. Notre objectif est de casser cette chaîne de transmission en tuant les moustiques via la piqûre des populations humaines traitées par ivermectine[18]. Par une injection unique, l'ivermectine serait active pendant plusieurs mois chez les populations traitées. Ce nouveau schéma posologique permettrait de diminuer les barrières logistiques rencontrées par la prise de formes orales dont la durée d'efficacité est trop courte[19]. Ainsi, dans les zones d'endémies les plus fortes, cette unique injection d'ivermectine pourrait contribuer à maximiser la couverture[20].
Administrée au début de la saison de transmission, la formulation d'ivermectine active 3 mois pourrait avoir un impact épidémiologique significatif. C'est ce qui ressort des données issues de premiers tests in vivo menés au Burkina Faso par l'IRD, l'IRSS, le CIRDES et MedinCell, qui ont été présentés lors du 68ème congrès annuel de l'ASTMH en novembre 2019 à Washington. MedinCell collabore depuis dix ans déjà avec ces trois instituts de recherche français et burkinabés, engagés ensemble depuis plus de quarante ans dans la lutte contre le paludisme. Ils apportent l'expertise théorique et pratique, et les infrastructures essentielles au développement d'un injectable longue durée d'ivermectine[21].
Grâce au partenariat avec Unitaid qui apporte son soutien financier pour la formulation et les activités précliniques d'un injectable actif 3 mois d'ivermectine, ce produit pourrait alors constituer une mesure complémentaire afin de contribuer à l'éradication de la malaria chez les populations les plus vulnérables[22]. En effet, Unitaid est une organisation de solidarité d'initiative internationale dont l'objectif est d'élargir l'accès aux médicaments et aux diagnostics indispensables partout dans le monde. Cette organisation s'est engagée à accélérer l'impact des technologies à longue durée d'action dans les pays à revenu faible et intermédiaire en soutenant le développement de produits innovants susceptibles de redéfinir la prévention et le traitement des maladies infectieuses (VIH, tuberculose, paludisme)[23]. Avec ce financement, Unitaid investit dans la création d'un outil supplémentaire pour lutter contre le paludisme et le rendre accessible[24]. Au terme de l'accord, Medicines Patent Pool, qui gère les brevets pour Unitaid, veillera à ce que le produit basé sur la technologie MedinCell soit accessible partout là où il est nécessaire[25].

2.4.4 Besoins et impacts attendus pour le produit en gestion de la douleur

La douleur a un impact énorme sur la vie des patients et de leurs familles dans le monde entier. La crainte d'une douleur post-opératoire incontrôlée fait partie des principales préoccupations de nombreux patients sur le point de subir une opération[26]. Malgré le développement de nombreuses techniques au cours des dernières décennies, pour lutter contre le fardeau de la douleur post-opératoire et péri-opératoire[27], l'utilisation massive d'opiacés a continué à augmenter au cours des deux dernières décennies. Aujourd'hui, nous en sommes à un point où l'on parle d'épidémie d'opioïdes aux États-Unis. En effet, le Center for Disease Control and Prevention estime que l'utilisation des opioïdes entraîne chaque jour 130 décès[28] en moyenne et coûte plus de 78, 5 milliards de dollars par an[29]. Des données récentes suggèrent également que jusqu'à 15 % des patients opérés peuvent

16 WHO: World Malaria Report 2017. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/259492/1/ 9789241565523-eng.pdf?ua=1.
17 Malar J. 2018; 17: 462. A discovery and development roadmap for new endectocidal transmission-blocking agents in malaria.
18 Malar J. 2018; 17: 462. A discovery and development roadmap for new endectocidal transmission-blocking agents in malaria.
19 Long-acting technologies for the prevention and treatment of major infectious diseases - COMPENDIUM OF TECHNICAL AND MARKET INFORMATION
20Long-acting technologies for the prevention and treatment of major infectious diseases - COMPENDIUM OF TECHNICAL AND MARKET INFORMATION https://unitaid.org/assets/Unitaid-LA-compendium-November-2018-for-UTD-web-converted.pdf
21LB-5490. Mosquitocidal activity of a long lasting formulation of Ivermectin to be used against Malaria, ASTMH 201
22 https://invest.medincell.com/wp-content/uploads/2020/03/PR_MedinCell-Unitaid-EN_March2020.pdf
23 Long-acting technologies for the prevention and treatment of major infectious diseases - COMPENDIUM OF TECHNICAL AND MARKET INFORMATION https://unitaid.org/assets/Unitaid-LA-compendium-November-2018-for-UTD-web-converted.pdf
24 Long-acting technologies for the prevention and treatment of major infectious diseases - COMPENDIUM OF TECHNICAL AND MARKET INFORMATION https://unitaid.org/assets/Unitaid-LA-compendium-November-2018-for-UTD-web-converted.pdf
25Medicines Patent Pool's mission. https://medicinespatentpool.org/fr/
26 Rathmell et al. Acute Post-Surgical Pain Management: A Critical Appraisal of Current Practice. Reg Anesth PainMed 2006; 31:1-422.
27 Rathmell et al. The role of intrathecal drugs in the treatment of acute pain. Anesth Analg 2005; 101:S30-S43.
28Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Injury Prevention and Control. America's Drug Overdose Epidemic: Data to Action. Page last reviewed: January 8, 2020, link: https://www.cdc.gov/injury/features/prescription-drug-overdose/index.html
29Florence CS, Zhou C, Luo F, Xu L. The Economic Burden of Prescription Opioid Overdose, Abuse, and Dependence in the United States, 2013. Med Care. 2016;54(10):901-906. doi:10.1097/MLR.0000000000000625.

devenir dépendants à la suite de l'utilisation périopératoire d'opioïdes et lors de traitements de seulement dix jours[30]. Il est temps de considérer la douleur comme une problématique mondiale[31 32 33 34]. Avec l'aide essentielle de la communauté médicale, MedinCell s'efforce d'apporter une solution dans le domaine de l'analgésie pour lutter contre ce fardeau.
Le projet mdc-CWM en cours de développement vise une délivrance et action du principe actif localisée, ce qui pourrait jouer un rôle disruptif dans le domaine de l'analgésie post-opératoire.
Ce traitement sans opioïdes pourrait permettre de prolonger le soulagement de la douleur, de limiter l'exposition systémique, de diminuer l'utilisation des opioïdes, d'améliorer la qualité de vie des patients et la gestion des patients par les praticiens de soins de santé.
Ce produit, développé avec des chirurgiens spécialisés, est né d'un besoin médical non satisfait dans le domaine de l'analgésie. Grâce au partenariat avec AIC, MedinCell œuvre actuellement pour mettre à disposition des patients une solution analgésique post-opératoire limitant totalement ou partiellement le recours aux opioïdes.

2.5. UNE TECHNOLOGIE À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le lien entre la santé des écosystèmes qui nous entourent et la santé humaine se fait de plus en plus ressentir. L'OMS estime que le changement climatique pourrait entrainer jusqu'à 250 000 décès supplémentaires par an entre 2030 et 2050[35].
La présence de substances chimiques et médicamenteuses dans les eaux peut également perturber les écosystèmes sur le long terme, notamment les hormones, ou les antibiotiques. Si l'effet sur la santé humaine n'est pas avéré aux niveaux de concentration actuels, il pourrait être un enjeu futur important pour la préservation des écosystèmes et de la ressource en eau[36].

MedinCell reconnait les conditions environnementales et l'accès à de l'eau propre comme des facteurs de santé. Le Groupe s'engage à réduire son impact en développant une technologie médicale plus durable et plus respectueuse de l'environnement et de ses ressources en eau, en agissant notamment pour l'Objectif de Développement Durable 6 « Eau Propre et Assainissement». Plus d'informations sont données dans la Charte environnementale disponible sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies et dans la section Utilisation durable des ressources : efficience environnementale du présent chapitre.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Pollution et biodiversité Risques liés à la possibilité que, pour certains produits, la technologie ne réduise pas l'impact des composés pharmaceutiques ou soit globalement plus impactante environnementalement que le traitement oral. Risque de dégradation de l'environnement.	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de MedinCell (les effluents et les déchets).	Développer des technologies/ produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.

30Wardhan R, Chelly J. Recent advances in acute pain management: understanding the mechanisms of acute pain, the prescription of opioids, and the role of multimodal pain therapy. F1000Res. 2017; 6:2065. Published 2017 Nov 29. doi:10.12688/f1000research.12286.1
31 Rice, Andrew S.C.; Smith, Blair H.; Blyth, Fiona M. Pain and the global burden of disease. PAIN: April 2016 - Volume 157 - Issue 4 - p 791-796.
32 Daniel B. Carr, Bart Morlion, Asokumar Buvanendran, Lars Arendt-Nielsen Pain After Surgery: What Health-Care Professionals Should Know, International Association for the Study of Pain 2017
33 Eurostat Data Explorer: http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=une_rt_m&lang=en Accessed December 2012
34The WHO. Diabetes Epidemic in Europe. http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/noncommunicable-diseases/sections/news/2011/11/diabetes-epidemic-in-europe Accessed December 2012
35https://www.who.int/fr/news/item/06-11-2022-health-must-be-front-and-centre-in-the-cop27-climate-change-negotiations#:~:text=Entre%202030%20et%202050%2C%20on,stress%20li%C3%A9%20%C3%A0%20la%20chaleur.
36 Utilisation durable des ressources : efficience environnementale

Des traitements respectueux de l'environnement

Les traitements injectables à action prolongée permettent d'éviter une partie des déchets médicaux, notamment les plaquettes de médicaments non-consommées jetées hors des filières d'incinération. Ils permettent par ailleurs dans certains cas de diminuer la dose de principe actif nécessaire aux traitements, d'en limiter les rejets par le corps humain, et d'éviter ainsi les résidus de molécules médicamenteuses que l'on retrouve dans l'environnement mais également dans les eaux à destination humaine.

Laurent Boutonnet Région Occitanie

2.5.1 Réduction de la quantité de principe actif

La technologie BEPO® permet de réduire la quantité de principe actif nécessaire au traitement d'un patient grâce à une meilleure biodisponibilité de l'actif (terme pharmaceutique qui indique la mesure dans laquelle les substances actives d'un médicament deviennent disponibles à l'endroit prévu) en comparaison à un traitement oral et de certaines injections. La réduction de principe actif administré a pour conséquence de diminuer le rejet du principe actif (et/ou de ses métabolites) dans l'environnement via les excrétions du patient.

Cette réduction de la quantité de principe actif est dépendante de la biodisponibilité absolue et relative de chaque actif, et de l'optimisation du profil de relargage continu obtenu grâce à la technologie BEPO®. MedinCell estime que cette réduction de quantité d'actif peut représenter potentiellement 3% à 40% d'actif en moins par patient pour une même durée de traitement.

Dans le cas d'un traitement pour lequel l'actif est administré localement avec action ciblée au lieu d'être distribué de façon systémique, la réduction estimée est majeure et pourrait atteindre 60% à 90%.

La réduction d'impact environnemental associée à l'utilisation de la technologie BEPO® est loin d'être négligeable notamment pour des traitements de longue durée (santé mentale, douleur chronique).

2.5.2 La suppression de l'élimination non-appropriée des principes actifs

La technologie BEPO® permet, après une simple administration, de délivrer un principe actif de manière régulière et contrôlée, et de garantir ainsi l'observance thérapeutique complète des patients pendant une durée déterminée et jusqu'à renouvellement du traitement si besoin. En assurant la prise complète du traitement, les patients ou leur entourage n'éliminent plus de façon non-appropriée et polluante des principes actifs non-utilisés (non-utilisés, partiellement utilisés ou expirés).

L'observance thérapeutique varie d'une aire thérapeutique à l'autre, mais l'OMS admet que de façon générale 50% des traitements ne sont pas pris correctement. Sur la quantité remise au patient, seulement 25% des médicaments non-utilisés sont éliminés par un dispositif approprié, le reste étant généralement rejeté dans les ordures ménagères et les égouts. Ces pratiques d'élimination historiques tendent à perdurer malgré les efforts de sensibilisation des patients par les autorités sanitaires et autres acteurs du secteur pharmaceutique.

Pour un traitement oral équivalent (et effectivement retiré en pharmacie par les patients), la technologie BEPO® permettrait potentiellement de réduire d'environ 35% la contamination des eaux et des sols induite par l'élimination non-appropriée de principe actif par les patients.

Grâce à ces deux leviers, pour un même nombre de patients, la quantité d'actif nécessaire à manufacturer serait réduite et l'éventuelle pollution à la production et à l'élimination serait diminuée. La balance bénéfice du traitement contre risque de pollution serait améliorée.

Le potentiel de réduction d'actif étant dépendant des molécules travaillées, le Groupe MedinCell ne peut se fixer qu'un objectif de suivi et non pas de résultat à l'horizon 2030.

2.5.3 Eco-conception des produits

MedinCell souhaite progresser vers une technologie durable et travaille à cette fin sur deux axes d'amélioration :
- le département des Opérations Pharmaceutiques évalue les étapes du processus actuel dont l'impact environnemental est le plus élevé (synthèse, caractérisation) afin de les optimiser ;
- le département Recherche et Innovation évalue des alternatives et évolutions à la technologie Bepo®.

D'autre part le partenaire pour le développement et fabrication de polymères, Corbion, au-delà de son management de l'environnement et des ressources[37], conduit des recherches d'amélioration des processus dont les efforts ont été récemment quantifiés (réduction de 0,224t de CO2é par tonne d'Acide Lactique produite[38]).

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Gestion des ressources Risques liés l'industrie pharmaceutique très consommatrice d'eau. Risques de la mauvaise gestion environnementale des ressources en matière premières liées à la technologie BEPO. Risques de dégradation de l'environnement dans certaines régions liés à la chaîne d'approvisionnement.	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de MedinCell.

Le Groupe MedinCell considère important à l'horizon 2030 d'allouer au moins 20 % de son effectif (ETP) de Recherche et Innovation à la recherche et au développement d'une technologie plus durable.

Effort de recherche vers une technologie durable	2022/2023	2021/2022
% ETP R&I travaillant sur une thématique de recherche vers une technologie durable	31%	35%

La Société a affecté, pour cette année 2022, 31% de ses effectifs de Recherche à des lignes de recherche comportant une thématique de technologie durable.

3. GOUVERNANCE

3.1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Afin de veiller à la bonne gestion des opérations, à la maitrise et au contrôle de sa mission, MedinCell est doté une structure de gouvernance duale composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. A cette gouvernance s'ajoute un comité exécutif opérationnel, la «MedinCell Leadership Team », composée de 10 membres (y compris les membres du Directoire) qui tient lieu d'organe décisionnel.
La Société est en conformité avec les recommandations du code de gouvernement d'entreprise et du code de gouvernance MiddleNext.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Ces personnes membres ne font l'objet d'aucune sanction allant à l'encontre de l'exercice de leur mandat. Des informations plus exhaustives sont disponibles dans le chapitre 5 du DEU annuel accessible via le site investisseur : https://www.medincell.com/en/investors/.

37 https://annualreport.corbion.com/annual-report-2022/our-performance/sustainability-performance
38 https://annualreport.corbion.com/annual-report-2022/our-performance/sustainability-performance

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Bonne gouvernance et conformité légale Risques de manque de contrôle et limitation d'influence de MedinCell sur sa chaîne de valeur pouvant entrainer des non-conformités ou mauvaises pratiques exposant la réputation de la chaîne de valeur.	Assurer la bonne gouvernance de la Société (Code Middle Next). Exiger la conformité légale des activités de la Société et de sa chaîne de valeur (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur).	Maintenir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de MedinCell. Maintenir une démarche proactive en matière de bonnes pratiques ESG. Assurer la bonne gestion de la chaîne de valeur.

3.1.1 Instances de gouvernance et de management et comités de contrôle

Mandats	Rôle et indépendance	Comités et Fonction
Membres du Conseil de Surveillance		
Anh Nguyen	Président du Conseil de Surveillance NON-indépendant	
Sabri Markabi	Vice-Président du Conseil de Surveillance OUI - indépendant	N/A
Philippe Guy	Membre du Conseil de Surveillance OUI - indépendant	Membre du Comité d'Audit, Président du Comité RSE
Virginie Lleu	Membre du Conseil de Surveillance OUI - indépendante	Présidente du Comité des Rémunérations
Elizabeth Kogan	Membre du Conseil de Surveillance OUI - indépendante	Membre du Comité RSE
Tone Kvåle	Membre du Conseil de Surveillance OUI - indépendante	Présidente du Comité d'Audit
Membres du Directoire		
Christophe Douat	Président du Directoire Membre du Directoire	Président du Directoire de la Société
Jaime Arango	Membre du Directoire	Directeur Administratif et Financier
Franck Pouzache	Membre du Directoire	Directeur des Ressources Humaines

Le Crédit Mutuel Innovation a démissionné de son siège au Conseil de Surveillance et le Conseil de Surveillance a nommé en remplacement Mme Tone Kvåle le 13 juin 2022 ; cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 8 septembre 2022. M. Joël Richard (Directeur du Développement pharmaceutique) a démissionné du Directoire en octobre 2022 et a quitté l'entreprise en janvier 2023.

La MedinCell Leader Team (MLT), créée en janvier 2022, tient lieu d'organe décisionnel de la Société. Cette équipe de 10 membres, 7 hommes et 3 femmes, est composée des responsables des principaux départements de la Société. La MLT se réunit toutes les deux semaines, ou de manière *ad hoc* pour décider de manière collégiale des orientations stratégiques de la Société. C'est aussi un espace d'échanges et d'information entre les différents départements.

Membres de la MLT	Fonction
Julie ALIMI	Directrice juridique
Jaime ARANGO	Directeur Financier
Christophe DOUAT	Président du Directoire
Quiterie DE BEAUREGARD	Directrice du portfolio
Sébastien ENAULT	Directeur du Développement Commercial
Adolfo LOPEZ-NORIEGA	Directeur de la Recherche et du Développement

Helen MARTIN	Directrice des Alliances et du project management
Franck POUZACHE	Directeur des Ressources Humaines
Richard MALAMUT	Directeur Médical
Stéphane CHAMBAUD	Directeur des opérations pharmaceutiques

En mai 2022, M. Richard MALAMUT, spécialiste du développement pharmaceutique aux États-Unis, a rejoint MedinCell en tant que Directeur Médical en charge du développement clinique et des affaires réglementaires. Il avait notamment supervisé la stratégie clinique initiale de mdc-IRM chez Teva (2013-2016). Il avait précédemment été Président du Conseil Médical de MedinCell et censeur au Conseil de Surveillance de la Société.
En plus du dialogue et des fréquentes réunions entre le CSV, les membres du Directoire et du MLT, trois comités spécialisés s'assurent de la bonne gestion et bonne gouvernance de certaines thématiques stratégiques de la Société.

Comités de contrôle

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il a pour mission de formuler des recommandations au Conseil de Surveillance dans ses missions de contrôle, et de vérification de la gestion de la Société telles que prévues par la loi et les statuts de la Société. Le Comité d'audit se réunit lorsque le Président du Comité d'audit ou du Conseil de Surveillance le juge utile et au moins deux fois par an, en particulier avant les publications des comptes sociaux et consolidés.
Le Comité des rémunérations a pour mission de formuler des recommandations au Conseil de Surveillance en matière de nomination et de rémunération des mandataires sociaux, membres du Directoire et autres directeurs opérationnels et fonctionnels, ainsi qu'en matière de stratégie de rémunération interne. Le Comité des rémunérations se réunit lorsque le Président du Comité des rémunérations ou du Conseil de Surveillance le juge utile et au moins deux fois par an.
Le Comité ESG créé en mars 2022 est détaillé dans la section sur la Gouvernance RSE : Comité ESG, acteurs clé de la RSE dans le chapitre ci-après.

Le tableau ci-après, résume le respect des bonnes pratiques de gouvernance et de management :

	31/03/2023	31/03/2022
Composition du Conseil de Surveillance		
Nombre de membres (censeurs exclus)	6	6
Nombre de femmes	3	2
Nombre de membres exécutifs	0	0
Nombre de membres externes	5	4
Nombre de membres indépendants	5	4
Nombres de femmes indépendantes ou externes	3	2
Nombre de membres (non exécutifs) représentant les fondateurs	1	1
Nombre de représentants des salariés avec droit de vote	0	0
Nombre de membres représentant d'autres actionnaires (hors fondateurs)	1	1
Nombre de censeurs au Conseil	0	1
Indépendance des comités		
Indépendance comité rémunération	50%	50%
Indépendance comité audit	100%	50%
Indépendance comité RSE	100%	100%
Composition du Directoire		
Nombre de membres	3	4
Nombre de femmes	0	0
Composition du (Comité Exécutif) Management Leadership Team		
Nombre de membres	10	9
Part des femmes	30%	33%

MedinCell est cotée en bourse (Euronext Paris – MEDCL) depuis octobre 2018, et le tableau ci-après résume la répartition du capital et des droits de vote de la société à la clôture de l'exercice :

Détention du capital, Base non diluée	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2022/2021
	Capital en Actions		Droits de vote	
Part du capital détenue par les fondateurs (Anh Nguyen)	8%	8%	10%	10%
Part du capital détenue par les dirigeants	3%	3%*	4%	4%
Part du capital détenue en autocontrôle	0%	0%	0%	0%
Part du capital détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5% du total des titres	18%	18%	19%	21%
Dont Crédit Mutuel Innovation	6%	6%	4%	6%
Dont 1 ancien affilié détenteur de plus de 5%	5%	5%	6%	6%
Dont Sabine Nguyen	7%	7%	9%	9%
Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	6%	5%	5%	5%
Part du capital détenue par les anciens salariés, consultants et affiliés	20%	20%	26%	26%
Part du flottant (actionnaires détenant moins de 5% du total des titres)	47%	45%	35%	33%
Dont fonds gérés par Seventure Partners	4%	4%	3%	3%
Dont somme des fonds gérés par Mirova	9%	8%	6%	5%
Dont BNP Paribas Développement	4%	4%	6%	5%
Nombre d'actions composant le capital (en unités)	25 288 045	25 148 703	-	-
Nombre d'actions en incluant les instruments dilutifs (en unités)	27 095 662	26 071 397	-	-
Contrôle du capital (détention >=34% des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	non	non	-	-
Taille de l'actionnariat nécessaire pour introduire une nouvelle résolution			5%	5%
Existence de pacte d'actionnaire			oui	oui
Existence de droits de vote double			oui	oui

A la clôture de l'exercice, aucun actionnaire ne détient individuellement le contrôle de la Société, ni un pourcentage susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce et à l'article 10.2 des statuts, un droit de vote double est accordé aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au moins au nom de la même personne.
Par ailleurs, au titre du pacte d'actionnaires conclu le 13 juillet 2018 entre tous les actionnaires individuels et institutionnels à cette date, et entré en vigueur le 3 octobre 2018 au moment de l'introduction en bourse de la Société, plusieurs dispositions restent en vigueur jusqu'au 30 septembre 2024 :
- un droit de préemption en faveur des Parties du Pacte jusqu'au 30 septembre 2024, sur les actions faisant l'objet d'une cession hors marché de plus de 0,50% du capital,
- un droit de première offre consenti par Crédit Mutuel Innovation, les Fonds Seventure et BNP Paribas Développement au profit de M. Anh Nguyen jusqu'au 30 septembre 2024.

3.1.2 Rémunération des dirigeants

La politique de rémunération prend en compte les principes suivants conformément aux règles fixées par le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext dans sa version révisée et publiée en septembre 2016 (Code Middlenext), auquel la Société a adhéré :
• L'exhaustivité de la rémunération présentée : l'ensemble des éléments de la rémunération est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ; ceux-ci sont clairement motivés,
• Le principe d'équilibre et de cohérence : le Comité des rémunérations veille à l'équilibre et à la cohérence des rémunérations

afin que celles-ci correspondent à l'intérêt général de l'entreprise,

- La lisibilité des règles : les règles doivent être simples ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes,
- La mesure : la détermination de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants,
- La transparence : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants et les membres du Conseil de surveillance est effectuée de façon transparente conformément à règlementation applicable.

Laurent Boutonnet Région Occitanie

Le Conseil de surveillance et le Comité des rémunérations respectent le principe de comparabilité (benchmark). Les rémunérations sont appréciées dans le contexte du marché de référence dans la limite des particularités des missions, de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les membres du Conseil de surveillance

Rémunération allouée au titre du mandat de membre du Conseil de Surveillance

Le montant global de rémunération alloué annuellement aux membres du Conseil de Surveillance de la Société (anciennement dénommé jetons de présence) est réparti et versé conformément au Règlement Intérieur du Conseil de surveillance. Cette répartition tient compte notamment de la participation aux travaux du Conseil et des Comités. La Société a également fait le choix d'attribuer des bons de souscription d'actions (BSA) aux membres du Conseil de surveillance. Des informations plus exhaustives sont disponibles dans les chapitres 5et 7 du DEU annuel accessible via le site investisseur : https://www.medincell.com/en/investors/.

Rémunération des membres du Directoire

La structure de la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux exécutifs est revue chaque année par le Conseil de Surveillance qui en fixe les différents éléments, sur les recommandations du Comité des rémunérations. Cette structure assure un lien avec la performance de l'entreprise et le maintien de l'équilibre entre la performance court terme et moyen terme.

Il est précisé que conformément à l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux exécutifs et non-exécutifs est soumise à l'approbation des actionnaires. Le versement de toute rémunération variable des dirigeants et mandataires sociaux exécutifs ne peut être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires, en application des articles L. 225-100 et L. 22-10- 34 du Code de commerce.

La rémunération fixe annuelle du Président du Directoire est fixée par une convention de mandataire social en qualité de Président du Directoire et qui peut être modifiée, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance sur les recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération fixe annuelle des autres membres du Directoire est fixée au titre de leur contrat de travail.

Les rémunérations variables versées aux mandataires sociaux dirigeants, comme aux salariés de la Société, sont attribuées trimestriellement sous forme de primes conditionnées par l'atteinte d'objectifs de performance. Le détail de ces objectifs et leurs critères d'évaluation sont des informations stratégiques et économiquement sensibles qui ne peuvent pas être rendues publiques. Une part de cette rémunération inclut une composante RSE, le bonus RSE décrit dans les sections ci-après du présent

chapitre.
La politique de rémunération long terme mise en place pour les dirigeants et mandataires sociaux exécutifs est principalement basée sur l'attribution d'actions gratuites dont l'acquisition définitive est soumise à la constatation par le Conseil, sur recommandations du Comité de Rémunérations. Et le cas échéant, l'acquisition définitive est aussi soumise à la satisfaction de conditions de performance fixées par le Conseil au moment de l'attribution et alignées sur des critères de performance. Le Conseil, peut, s'il y a lieu, décider que certaines conditions de performance ne concernent qu'une partie de l'attribution dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux exécutifs, dans le respect des principes exposés par le Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations de chaque membre de la gouvernance. Des informations plus exhaustives sont disponibles dans le chapitre 5 du DEU annuel accessible via le site investisseur : https://www.medincell.com/en/investors/.

	2022/2023	2021/2022
Rémunération des membres du Conseil de Surveillance en €		
Rémunération individuelle de Anh Nguyen	118 750	109 375
Rémunération individuelle de Sabri Markabi	25 000	20 250
Rémunération individuelle de Philippe Guy	60 600	15 000
Rémunération individuelle de Virginie Lleu	46 300	15 000
Rémunération individuelle de Elizabeth Kogan	47 875	10 000
Rémunération individuelle de Tone Kvåle	55177	NA
Montant global de la rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance	**353 702**	**169 625**
Rémunération des membres du Directoire		
Rémunération individuelle totale du responsable de l'exécutif, Christophe Douat	**521 830**	**328 874**
Rémunération versée au titre du mandat d'administrateur	392 775	290 662
Rémunération individuelle de Jaime Arango	323 489	221 909
Rémunération individuelle de Joël Richard	270 305	256 152
Rémunération individuelle de Franck Pouzache	270 858	189 790
Montant global de la rémunération versée aux membres du Directoire	**1 386 482**	**996 725**
Résultat du vote de l'AG sur la rémunération du dirigeant de l'exécutif	**AG programmée le 12/09/23**	**79,84%**
Taux de présence des membres du Conseil de Surveillance	**100%**	**100%**

La rémunération des mandataires sociaux comprend les rémunérations fixe, variable, exceptionnelle, les avantages en nature ainsi que la valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice, (la part variable n'étant versée qu'après l'approbation de la rémunération variable des membres du Directoire par l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023).
La rémunération des membres du Conseil de Surveillance comprend la rémunération au titre du mandat, les jetons de présence ; la rémunération de missions ponctuelles de M. Markabi a été exclue.
Le montant global des rémunérations et actions valorisées perçues par l'ensemble des membres du Directoire actifs en 2022 s'élève à 1 386 482 € pour l'exercice dont 1 113 484 € de rémunérations brutes. Le montant total des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 118 792€.

3.2. GOUVERNANCE RSE : COMITÉ ESG, ACTEURS CLÉ DE LA RSE

Afin de donner plus d'envergure à ses ambitions et de garantir la pérennité de ses démarches RSE, MedinCell travaille à formaliser et consolider sa gouvernance RSE. Le 10 mars 2022, MedinCell s'est doté d'un Comité ESG afin d'incarner sa raison d'être d'un point de vue stratégique, de prôner la gestion de ses impacts et la création de valeur et performance durables au côté du comité d'audit et du comité des rémunérations. Il s'agit d'une démarche volontaire qui fait suite notamment à l'inscription de la raison d'être de la Société dans ses statuts.

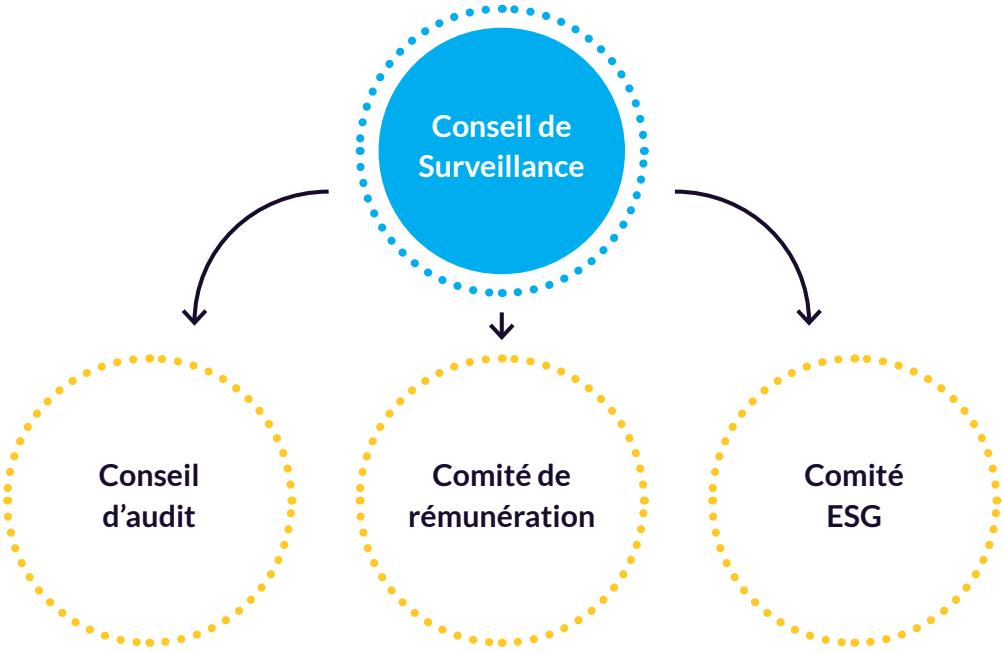

Le Comité ESG a pour missions :

- d'étudier les enjeux extra-financiers de la Société et de fournir des conseils et recommandations au Conseil de Surveillance ;
- d'évaluer la politique RSE de la Société et les résultats afférents ;
- de mesurer les progrès et l'atteinte des objectifs RSE et de proposer toute modification pertinente desdits objectifs ;
- d'examiner la stratégie RSE de la Société et de fournir des conseils et recommandations au Conseil de Surveillance ;
- d'approuver le rapport RSE de la Société.

Le comité ESG se compose à ce jour de deux membres du Conseil de Surveillance et sera complété par des membres extérieurs dans les années à venir.

Élisabeth Kogan

Co-fondatrice et CEO de Clexio Biosciences, une société pharmaceutique au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments pour les troubles neurologiques et psychiatriques, Élisabeth Kogan a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique. Elle y a occupé des postes de Direction dans la R&D, les ventes et le marketing. Elle possède une vaste expérience dans le domaine de l'innovation et d'introduction de nouvelles technologies, du concept à sa commercialisation. Passionnée par l'apport de nouvelles solutions aux patients pour réduire la souffrance et améliorer la qualité de vie, Élisabeth Kogan est particulièrement attachée à l'inclusion des patients dans le développement pharmaceutique, à l'accès aux médicaments et à la place de femmes dans nos sociétés.

Philippe Guy

Au cours de sa carrière au Boston Consulting Group, Philippe Guy a conseillé de nombreuses sociétés internationales dans les

secteurs de la pharmacie, des biotechnologies et des dispositifs médicaux dans de nombreux domaines tels que la stratégie d'entreprise et des unités commerciales, la recherche et le développement, la commercialisation et la fabrication ainsi que la transformation à grande échelle et l'intégration post-fusion/acquisition. Désormais directeur du développement international de la Fondation de la Mer, est convaincu du rôle majeur des entreprises et du secteur financier sur la santé et l'environnement ainsi que de la nécessité d'aligner les parties prenantes et de mesurer l'impact RSE autour d'un référentiel commun.

Acteurs clés de la RSE

Tous les salariés et parties prenantes de MedinCell sont amenés à contribuer à sa démarche RSE. Cependant les orientations et objectifs RSE seront incorporés et pilotés par l'équipe de pilotage RSE et le Management Leadership Team.

Management Leadership Team

Le Management Leadership Team, composé des principaux responsables de MedinCell est directement impliqué dans l'orientation des stratégies RSE de l'entreprise et dans certaines décisions. Sur la base des enjeux matériels prioritaires, ses membres déclinent les objectifs annuels en interne avec l'appui de l'équipe de pilotage RSE.

Équipe de Pilotage RSE

L'équipe de pilotage RSE, apporte une expertise RSE interne, et détient la responsabilité de piloter la démarche RSE sur la base des axes stratégiques définis en synergie avec le MLT et le Comité ESG. Cette équipe de management transversal suit l'avancement des projets, en outre à travers des indicateurs de suivi et l'animation de référents RSE. L'équipe de pilotage rapporte directement au Comité ESG et l'interpelle quand nécessaire.

Gouvernance RSE	2022/2023	2021/2022
Existence d'un responsable RSE	oui	oui
Présence au CSV d'un membre RSE	oui	oui
Présentation de la stratégie RSE au CSV	oui	non

Objectifs

Au-delà des enjeux RSE liés à sa raison d'être et de ses activités et des enjeux liés aux dépendances financières, MedinCell considère les enjeux RSE matériels de ses parties prenantes. La Société a réalisé une analyse de double matérialité afin de vérifier l'alignement de sa stratégie long terme et définir des objectifs principaux. Cette analyse de double matérialité est présentée dans la section suivante du présent chapitre.
Au titre de l'année 2022, les acteurs de la RSE se sont attachés à remplir les objectifs court terme présentés dans le tableau ci-dessous et à poser certains jalons nécessaires à l'atteinte d'objectifs moyen et long terme.

Objectifs court terme	Sous objectif 2022-2023	Performance	Sous objectif 2023-2024
Formalisation de la Gouvernance et des politiques	Rapport au Comité ESG	100%	Rapport au Comité ESG
	Rédaction de politiques et autres textes de référence	40%	Rédaction de politiques et autres textes de référence (suite)
	100% des employés formés au Codes Éthique et de Conduite	100%	100% des employés formés aux nouveaux textes
	Notation ISS « Corporate Governance and Business Ethics" de D à C *bonus RSE	66%	Raffiner les objectives et plans d'action court, moyen, long termes
	Intégrer au moins une nouvelle notation (CDP)		Intégrer au moins une nouvelle notation (S&P) Global
Amélioration des écarts RSE constatés	Étendre le périmètre du Scope 3	100%	Maintenir le périmètre du Scope 3
	Formaliser l'Analyse des risques environnementaux	100%	/
	Notation ISS générale de C à B *bonus RSE	150%	Maintenir la notation ISS générale à B-
	Notation Gaïa et ISS supérieures à celles 2022	100%	/
Amélioration la gestion des risques ESG	NA	NA	Améliorer la notation Sustainalytics à moyen -

Sur cette année 2022, le Groupe MedinCell a globalement atteint ses objectifs court terme d'amélioration ESG, la performance sur deux d'entre eux était liée au bonus RSE.

Le bonus RSE vient récompenser les efforts spécifiques à une thématique RSE sous la forme d'une majoration du bonus d'entreprise qui est lié à des objectifs de développement de la stratégie d'entreprise. Cette majoration au titre de l'année fiscale de 2022 est à hauteur de 10%, obtenue dans son entièreté et représentant 38500€ répartis entre les salariés.

3.3. MATÉRIALITÉ ET RISQUES ESG

La prise en compte de la matérialité des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les politiques et objectifs d'une organisation est essentielle pour assurer une approche responsable et durable de ses activités. Afin d'identifier les enjeux pertinents, MedinCell a effectué une analyse des enjeux matériels pour ses activités, son secteur d'activité et ses parties prenantes.
Les parties prenantes de MedinCell sont notamment les groupes suivants : les patients, groupes et organisations de patients, les employés et leurs représentants, la Direction, les fondateurs, les actionnaires, les investisseurs, les partenaires commerciaux et les fondations, les agences réglementaires FDA et EMA, les systèmes de santé, l'OMS, les communautés locales, la communauté scientifique, le Gouvernement français, les ONG dont les Nations Unies, et l'Environnement en tant que partie prenante silencieuse.

Risques ESG à l'horizon 2030

Les risques liés à la prise en compte des objectifs de durabilité pour une société pharmaceutique technologique au stade clinique sont intrinsèquement liés à ceux de l'industrie pharmaceutique. La prise en compte des attentes grandissantes des parties prenantes devient fondamentale. Il a été ainsi considéré douze enjeux de durabilité spécifiques à MedinCell ainsi que les risques afférents considérés comme significatifs, au regard de l'exigence des parties prenantes et de la raison d'être de la Société.

Enjeux	Risques	Proba	Impact	Criticité
Qualité et sureté des produits	Risques liés à la fabrication et à l'approvisionnement d'un produit de haute qualité.	*	***	*
	Risques d'effets secondaires indésirables à long terme non détectés, utilisation non conforme à l'autorisation ou aux bénéfices discutables du produit.	*	***	*
Innovation technologique	Risques d'être limités par la plateforme technologique pour développer certains traitements avec certains principes actifs et/ou à un coût acceptable.	*	***	*
Accès aux médicaments	Risques liés à la mise en œuvre de certaines stratégies d'accès aux médicaments, certains programmes de tarification différentielle au regard des ressources financières ou du plan d'affaires de l'entreprise.	**	**	***
	Risque d'un tarif inadéquat par rapport aux avantages du produit et/ou manque de retour sur investissement par rapport aux coûts du développement.	**	**	**
Création de valeur alignée avec les ODD	Risques de limitation de la valeur financière créée de par les risques financiers liés aux activités de développement pharmaceutiques et à la stratégie de développement de la Société Risques liés aux limitations technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. Risques liés à une création et un partage de la valeur insuffisants aux yeux des parties prenantes.	*	* * *	*
Retenir les talents et les développer	Risques liés à la difficulté à attirer et retenir les employés /talents et risques liés à la réduction de la valeur créée notamment l'innovation.	*	**	*
Santé et sécurité des employés	Risques liés à la dégradation des conditions de travail affectant les opérations et la valeur créée.	*	**	*
Diversité, inclusion et égalité des genres	Risques liés à la marque employeur, risques liés au manque de création de valeur.	*	*	*
Empreinte carbone	Risques liés au manque de gestion environnementale de MedinCell ou de certaines parties prenantes et dans certaines régions. Risques d'aggravation des phénomènes liés au changement climatique.	**	*	**
Gestion des ressources	Risques liés à l'industrie pharmaceutique très consommatrice d'eau. Risques de la mauvaise gestion environnementale des ressources en matière premières liées à la technologie BEPO. Risques de dégradation de l'environnement dans certaines régions liées à la chaîne d'approvisionnement.	*	**	**
Pollution et biodiversité	Risques liés à la possibilité que, pour certains produits, la technologie ne réduise pas l'impact des composés pharmaceutiques ou soit globalement plus impactante environnementalement que le traitement oral. Risque de dégradation de l'environnement.	**	**	**
Éthique des affaires	Risques de non-respect du Code de Conduite interne, conflits d'intérêts, corruption, incidents concernant les droits de l'homme exposant la réputation de la Société et de sa chaîne de valeur.	*	**	*
	Risques de pratiques commerciales agressives de la part de certains partenaires sur certains marchés très concurrentiels et peu réglementés.	*	*	*
Bonne gouvernance et conformité légale	Risques de manque de contrôle et limitation d'influence de MedinCell sur sa chaîne de valeur pouvant entrainer des non-conformités ou mauvaises pratiques exposant la réputation de la chaîne de valeur.	*	**	*

L'importance des risques a été appréciée en fonction de :
*- La probabilité d'occurrence (Faible : * ; Moyen : ** et Élevé : ***) « Proba «, pondérée en tenant compte des attentes sociétales actuelles, de la dépendance de MedinCell à ses partenaires commerciaux et de son champ d'action.*
*- L'impact estimé (Faible : * ; Moyen : ** et Élevé : ***) « Impact « , prenant en compte les impacts réputationnels, contentieux, financiers et l'accomplissement de la raison d'être de la Société.*
*- Du degré de criticité nette déterminé (Faible : * ; Moyen : ** et Élevé : ***) « Criticité « (probabilité d'occurrence x impact potentiel) après la prise en compte du stade de développement actuel des activités de la Société et des politiques visant à gérer ces risques.*

3.4 ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'analyse de double matérialité permet de considérer parallèlement l'évolution de la société et de l'environnement, qui peut avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, et comment l'évolution de l'entreprise peut avoir une incidence sur la société et l'environnement (ses parties prenantes) et ainsi vérifier la prise en compte et l'alignement des enjeux avec la stratégie.

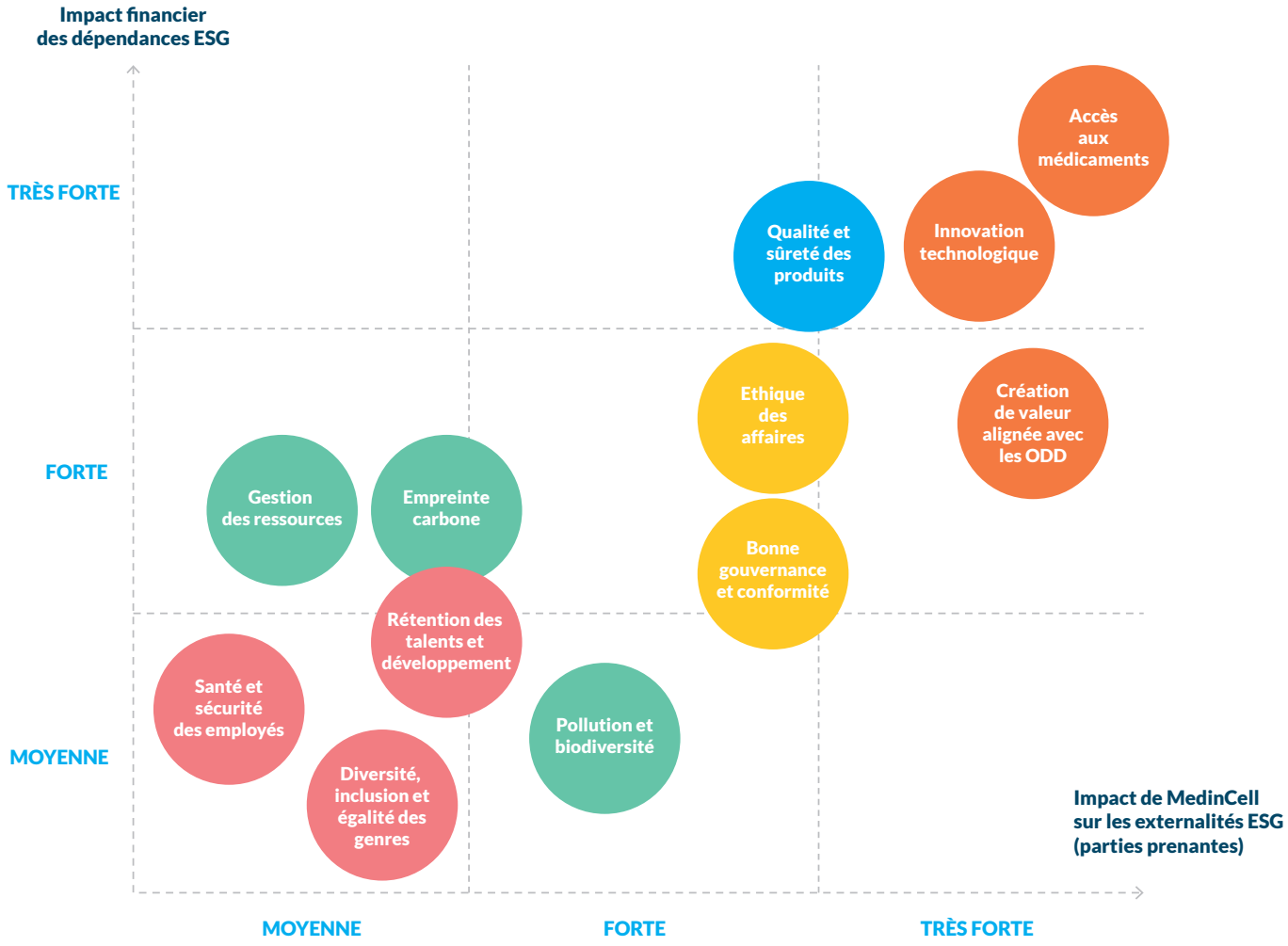

Définition de matérialité pour MedinCell :

Les sujets ESG sont considérés comme matériels pour MedinCell s'ils sont susceptibles d'influencer le jugement et les décisions des principaux groupes de parties prenantes et d'avoir un impact significatif sur les performances globales de l'entreprise.

La double matérialité prend en considération à la fois :

- **les dépendances matérielles** à travers **la matérialité financière**. Les impacts potentiels de l'extérieur sur l'entreprise comprennent les sujets qui affectent la capacité de l'entreprise à fournir ses services et développer des traitements, tels que ses vulnérabilités potentielles à une perturbation de l'approvisionnement en ressources naturelles ou à des changements dans son écosystème d'exploitation. L'étude des risques financiers (détaillés au chapitre 2 du DEU annuel accessible via le site investisseur : https://www.medincell.com/en/investors/.) permet de dégager les sujets ESG qui ont un potentiel impact sur l'opérationnalité de MedinCell, sa réputation ou sur son environnement régulatoire. Et d'autre part :
- les externalités ESG à travers la matérialité non financière. Les impacts de l'entreprise à travers ses activités (telles que la fabrication de biens ou la prestation de services) et ses produits sur la société et l'environnement (ses parties prenantes). Certains impacts sont involontaires et potentiellement négatifs (les impacts sur l'environnement par exemple), mais peuvent

aussi être positifs (technologie permettant un meilleur accès aux soins de santé). La matérialité des sujets a été évaluée à travers les matérialités déclarées ou estimées des différentes parties prenantes en fonction de leur influence sur la société et les risques ESG de l'entreprise.

Cette analyse de double matérialité a été réalisée avec un certain degré d'imprécision et n'est pas figée dans le temps. Elle devra être réévaluée périodiquement.

3.4.1. Matérialité et objectifs RSE

La politique et la stratégie de prise en compte de la matérialité des enjeux ESG impliquent l'identification, l'établissement d'objectifs, l'intégration, la mesure, la communication et l'intégration dans la stratégie globale de l'organisation. Les enjeux ESG doivent être considérés comme des facteurs clés de réussite à long terme, contribuant à la création de valeur durable pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Le tableau ci-après décrit l'intégration des enjeux ESG dans les politiques ou procédures de l'organisation et les objectifs à l'horizon 2030 pour aborder ces enjeux. Ces objectifs doivent permettre de progressivement aligner la vision stratégique de l'entreprise avec les attentes des parties prenantes.

Enjeu et risques associés	Politique	Objectif 2030
Qualité et sureté des produits	Créer des technologies et des produits sûrs, performants et de haute qualité. (Politique QHSE).	Maintenir une assurance qualité interne performante et le respect des BPx durant le développement des produits.
Innovation technologique	Supporter l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients.	Innover pour la santé des patients.
Accès aux médicaments	Coupler nos technologies innovantes à une stratégie «Global Access". Développer un réseau de partenaires engagés qui partagent notre vision d'impact sur la santé dans le monde.	Proposer une stratégie « Global Access « pour chaque produit innovant développé à partir d'une « molécule générique «. Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : - la négociation d'accords de licence - le développement de partenariats avec des fondations et ou agences de santé internationale.
Création de valeur alignée avec les ODD	Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de ses collaborateurs. Améliorer l'efficience des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact.
Retenir les talents et les développer	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.	Soutenir un emploi durable. Promouvoir le développement professionnel de chacun.
Santé et sécurité des employés	Promouvoir la santé et le bien-être des employés (Politique QHSE, QVT), faciliter l'équilibre travail-vie personnelle.	Maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et respectueux.
Diversité, inclusion et égalité des genres	Garantir des opportunités égales et un traitement égalitaire. Bannir toute forme de violation de la dignité d'un individu. Promouvoir l'égalité professionnelle entre homme et femme.	Améliorer le ratio d'égalité H/F et maintenir la présence de femmes au Conseil de Surveillance. Augmenter la présence des femmes aux plus hauts niveaux de management.
Empreinte carbone	Minimiser notre empreinte carbone en rationalisant l'utilisation de l'énergie (scope 1 et 2) et réduisant nos émissions (scope 3).	Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux, atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire) - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.
Gestion des ressources	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de MedinCell.
Pollution et biodiversité	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de MedinCell (les effluents et les déchets).	Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.
Éthique des affaires	Travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs, évaluer leurs pratiques en matière de respect des Droits Fondamentaux, de lutte contre la corruption et de développement durable. (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur, Global Compact)	Assurer l'Éthique des pratiques de MedinCell et de sa chaîne de valeur. Assurer le respect de l'éthiques des affaires des pratiques chez MedinCell et dans sa chaine de valeur. Être vigilant pour éviter les controverses. Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution.
Bonne gouvernance et conformité légale	Assurer la bonne gouvernance de la Société. (Code Middle Next) Exiger la conformité légale des activités de la Société et de sa chaîne de valeur. (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur)	Maintenir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de MedinCell. Maintenir une démarche proactive en matière de bonnes pratiques ESG. Assurer la bonne gestion de la chaîne de valeur.

La mesure et le suivi des progrès réalisés dans la prise en compte des enjeux ESG sont réalisés à travers les indicateurs clés de performance du tableau suivant. L'établissement de rapports réguliers sur les performances et l'analyse des résultats obtenus permettront d'identifier les domaines d'amélioration et de mettre en place des actions correctives si nécessaire. Une communication transparente et régulière sur cette base informera les parties prenantes des politiques, objectifs et progrès réalisés sur les enjeux ESG matériels.

3.5. OBJECTIFS ET INDICATEURS RSE PRINCIPAUX

Enjeux	Objectif 2030	Principal Indicateur	2022/2021	2023/2022	Cible 2030
Qualité et sureté des produits	Maintenir une assurance qualité interne performante et le respect des bonnes pratiques (BPx) dans toutes les étapes de développement de nos produits.	Indicateurs en cours de réévaluation	NE	NE	NE
Innovation technologique	Innover pour la santé des patients.	% budget R&D /des dépenses opérationnelles Nb brevets - articles	73,2% 4 - 3	73% 4 -3	75% NA
Accès aux médicaments	Proposer une stratégie « Global Access « pour chaque produit innovant développé à partir d'une « molécule générique «. Garantir un accès aux médicaments le plus large possible à travers : - la négociation d'accords de licence, - le développement de partenariats avec des fondations et ou agences de santé internationale.	% projet avec un levier d'amélioration de l'accès	22%	22%	50%
Création de valeur alignée avec les ODD	Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets. Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact	% employés actionnaires ou avec plan d'action % CA lié à une contribution aux ODD	84% - 96% 89%	91% - 99% 88%	85% - 95% 85% min
Retenir les talents et les développer	Soutenir un emploi durable. Promouvoir le développement professionnel de chacun.	Turnover Intensité de formation h/employé/an	10,8% 18h	10,0% 12h	< turnover LEEM 16h
Santé et sécurité des employés	Maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et respectueux.	Taux de fréquence des accident et incidents (TF3)	130	70	TF3<20
Diversité, inclusion et égalité des genres	Améliorer le ratio d'égalité H/F et maintenir la présence de femmes au Conseil de Surveillance. Augmenter la présence de femmes aux plus hauts niveaux de management.	Écart salarial F/H % Femmes au CSV, Comité Exécutif % Femmes parmi les 10+ hauts salaires Nb de nationalités parmi l'effectif	17,96% 30% - 33% 30% 30	17,84% 50% - 30% 20% 22	<5% 50% - 50% 50% NA
Empreinte carbone	Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux : atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire), - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.	Intensité énergétique kWh/m2 bureau Intensité énergétique kWh/ ETP R&D	Année de référence en cours d'évaluation Année de référence en cours d'évaluation		40 kWh/m2 À définir ultérieurement
Gestion des ressources	Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de MedinCell.	% de ETP alloué aux efforts de recherche correspondants (technologie verte, Analyse du cycle de vie)	35%	31%	20%
Pollution et biodiversité	Développer des technologies/produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités	% réduction théorique en API comparé au traitement oral. Intensité déchets laboratoire t CO_2é / ETP R&D	NA 0,069t	NA 0,068t	NA -5%
Éthique des affaires	Assurer le respect de l'éthiques des affaires des pratiques chez MedinCell et dans sa chaine de valeur. Être vigilant pour éviter les controverses. Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution.	Nb d'audits de tierce parties Nb controverse Nb alertes remontées et traitées	2 0 0	1 0 0	NA NA NA
Bonne gouvernance et conformité légale	Maintenir les bonnes pratiques de gouvernance au sein de MedinCell.	Nb d'audits de tierce parties (fournisseurs)	10 NA	18 NA	NA 100%

3.6. CONTRIBUTION AUX ODD

Le Groupe MedinCell souhaite que l'évolution de l'entreprise ait une incidence positive sur la société et l'environnement et de façon générale sur ses parties prenantes. L'alignement et la contribution aux ODD est une mesure essentielle de la création de valeur de la Société. Les cibles des ODD directement adressées sont précisées en fin du présent chapitre.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Création de valeur alignée avec les ODD Risques de limitation de la valeur financière créée de par les risques financiers liés aux activités de développement pharmaceutiques et à la stratégie de développement de la Société. Risques liés aux limitations technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. Risques liés à une création et un partage de la valeur insuffisants aux yeux des parties prenantes.	Développer un modèle d'entreprise vertueux fondé sur le juste partage de la valeur crée avec l'ensemble de ses collaborateurs. Améliorer l'efficience des médicaments et leurs impacts thérapeutiques en s'appuyant sur les technologies adéquates. Œuvrer pour le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs.	Partager la valeur créée à travers notre modèle d'entreprise Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos projets Participer au développement des Objectifs de Développement Durable à travers nos partenariats et le Global Compact

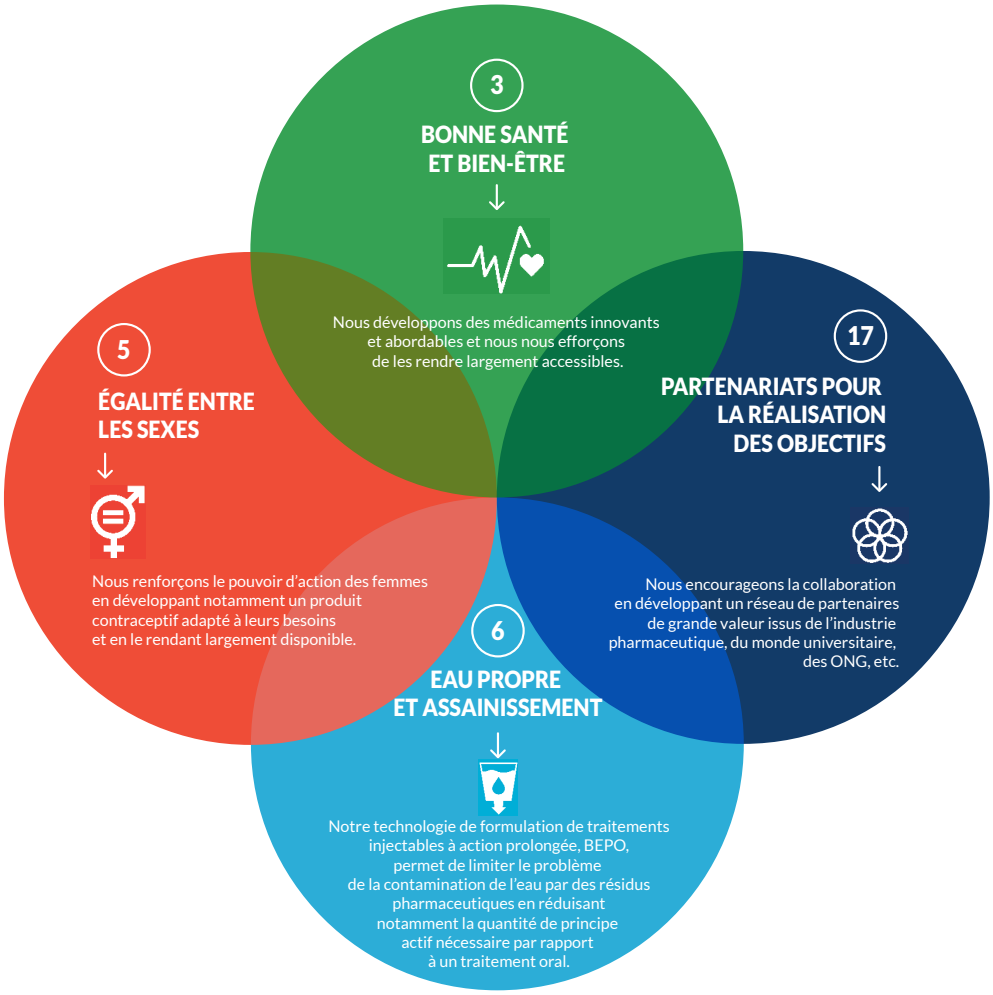

Le Groupe souhaite maintenir à l'horizon 2030 sa contribution directe ou indirecte aux ODD à au moins 85% de son chiffre d'affaires.

Contribution aux ODD	2022/2023	2022/2021
Proportion du CA adressant au moins un ODD	88%	89%

Sur l'année 2022, le Groupe MedinCell a contribué directement ou indirectement aux ODD 1, 3, 5, 6 et 17 à minima à hauteur de 88% de son chiffre d'affaires (les projets internes en cours formulation et/ou ne générant pas de chiffre d'affaires n'ont pas été considérés).

3.7. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

La gouvernance, la stratégie et la politique de l'éthique des affaires jouent un rôle crucial pour une entreprise de technologie pharmaceutique, car elles garantissent la conduite responsable, intègre et éthique de ses activités. Le Conseil de Surveillance et la Direction de MedinCell promeuvent l'éthique des affaires en favorisant une culture organisationnelle qui valorise l'intégrité, la transparence et la responsabilité.
MedinCell met l'excellence de l'innovation au service des patients en concevant des technologies innovantes permettant de formuler de nouveaux produits et thérapies accessibles. Au cours de la recherche et du développement de ces traitements et dans la conduite commerciale de la Société, MedinCell suit les principes, les réglementations et les directives existants afin de garantir des standards éthiques élevées.
Les codes Éthique et de Conduite énoncent les valeurs éthiques de l'entreprise, les attentes en matière de comportement professionnel et les responsabilités de chaque employé et le Code d'Éthique fournisseur celles envers les fournisseurs et prestataires.
Sur certaines thématiques, un programme sensibilise les employés aux normes éthiques, aux politiques et aux bonnes pratiques de l'entreprise.
Des canaux de signalement confidentiels permettent aux employés (et bientôt aux parties externes) de signaler les violations éthiques en toute sécurité, sans crainte de représailles.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Éthique des affaires Risque de non-respect du Code de Conduite interne, conflits d'intérêts, corruption, incidents concernant les droits de l'homme exposant la réputation de la Société et de sa chaîne de valeur. Risques de pratiques commerciales agressives de la part de certains partenaires sur certains marchés très concurrentiels et peu réglementés	Travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs, évaluer leurs pratiques en matière de respect des Droits Fondamentaux, de lutte contre la corruption et de développement durable. (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur, Global Compact)	Assurer le respect de l'éthiques des affaires des pratiques chez MedinCell et dans sa chaine de valeur Être vigilant pour éviter les controverses Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution

3.7.1. Droits et principes fondamentaux

MedinCell signataire du Global Compact s'engage à en respecter et promouvoir les dix principes fondateurs qui découlent de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations unies contre la corruption.
MedinCell, acteur engagé pour la santé dans le monde, considère les droits humains, le droit de l'environnement et le droit à l'eau comme des droits fondamentaux.

MedinCell s'impose, dans la mesure de ses capacités, un effort de vigilance quant à ces droits fondamentaux ainsi que sur les sujets de controverses ayant à trait aux droits sociaux et de l'environnement ou faisant l'objet de critiques ou de préoccupations de la part des parties prenantes.

3.7.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables

Le Groupe MedinCell exige de ses salariés une intégrité totale dans leurs relations avec l'ensemble de leur interlocuteurs (collègues, prestataires, partenaires, patients, autorités réglementaires etc.). Les grands principes et normes de comportement applicables aux activités de MedinCell décrits par les Codes d'Éthique et de Conduite de MedinCell sont appuyés par des documents et actions visant à les promouvoir. Ces documents sont en partie disponibles sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies.

Les employés peuvent ainsi se référer :
- au Règlement intérieur de MedinCell,
- à la Charte RSE,
- au Code de Déontologie boursière, et à la formation de prévention des délits d'initiés,
- aux informations relatives au contrôle et limitation des notes de frais,
- aux obligations légales relatives à la transparence des liens (Loi Bertrand),
- au questionnaire d'évaluation des prestataires et fournisseurs sur critères RSE,
- au Code Éthique ainsi qu'à son dispositif de signalement,
- au Code de Conduite,
- au Code de Conduite Fournisseur.

3.7.3. Dispositif de signalement

Les employés de MedinCell sont encouragés à signaler toute déviation ou risque de déviation et ont à leur disposition un dispositif de signalement confidentiel et garantissant l'absence de représailles (dispositif décrit dans le Code Éthique et de Conduite).

Promotion des pratiques éthiques et équitables	2022/2023	2021/2022
Taux de formation Code Éthique, Code de Conduite, dispositif de signalement interne*	87%	NA
Taux de formation Prévention Délit d'Initié*	80%	96%

**Taux de formation de l'effectif inscrit à la campagne de formation biannuelle*

Sur cette année 2022, MedinCell a travaillé sur la mise en œuvre d'un dispositif de signalement ouvert aux personnes extérieures à l'entreprise et a formé son personnel aux nouveaux Codes d'Éthique et de Conduite.

3.8. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

3.8.1. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des patients

Le Groupe MedinCell est profondément attaché à la sécurité des personnes, à la santé et à la vie des patients, et s'engage donc à développer des candidats-médicaments de qualité, sûrs et efficaces, en conformité avec les normes réglementaires et les exigences internationales dans l'objectif de traiter des maladies à fort besoin médical.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Qualité et sûreté des produits Risques liés à la fabrication et à l'approvisionnement d'un produit de haute qualité. Risques d'effets secondaires indésirables à long terme non détectés, à l'utilisation non conforme à l'autorisation ou aux bénéfices discutables du produit.	Créer des technologies et des produits sûrs, performants et de haute qualité. (Politique QHSE)	Maintenir une assurance qualité interne performante et le respect des bonnes pratiques (BPx) dans toutes les étapes de développement de nos produits.

Management de la Qualité

Les pratiques de MedinCell visent à produire des données fiables, pertinentes et traçables. Ces données sont maîtrisées au travers d'un système qualité, depuis la recherche exploratoire jusqu'au développement clinique. L'ensemble des activités est encadré par le Manuel QHSE. Celui-ci assure le développement des produits et l'amélioration continue des processus de l'organisation à travers la mise en place d'outils tels que des audits, des investigations et des actions préventives et correctives (CAPA) et la gestion des changements (change control).
La fiabilité des produits est ainsi contrôlée tout au long du processus de leur développement et la Société s'engage à maintenir le niveau d'exigence approprié en matière de qualité :
- En interne, par la mise en place d'un système qualité visant à assurer la fiabilité et traçabilité des données, et la maîtrise des activités.
- Au niveau de ses prestataires, en s'assurant, notamment par le biais d'audits, du respect des exigences réglementaires applicables en vigueur en matière de bonnes pratiques (ex : BPL, BPM, BPC).

Le manuel QHSE et les Codes d'Éthique et de Conduite apportent plus de précisions sur ces sujets. Les Roadmaps QHSE permettent de mettre à jour régulièrement les objectifs adaptés et ainsi mettre en place des plans d'amélioration continue.

Management de la Qualité	2022/2023	2021/2022
Déviations Temps de clôture moyen (jours travaillés)	66 jours	123 jours
Actions Préventives et Correctives Taux de clôture dans le temps imparti	74%	Non disponible
Audits fournisseur Nb d'audits	18	10

3.8.2. Limitation et encadrement de l'expérimentation animale

Dans le cadre de ses activités de Recherche & Développement, MedinCell commande des études précliniques qui doivent être menées dans un cadre réglementaire strict. Elles sont réalisées par des prestataires extérieurs : les CRO (Contract Research Organization, entreprises gérant les études précliniques règlementaires ou les essais cliniques). Conformément à la Directive Européenne 2010/63/EU relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, les 3R (remplacement, réduction ou amélioration de l'utilisation des animaux) et les normes de bien-être pour le traitement des animaux sont intégrés dans tous les aspects du développement, de la fabrication et des essais de candidats-médicaments.

MedinCell s'assure de la mise en place d'un comité d'éthique pour l'expérimentation animale au sein des CRO avec lesquelles elle collabore. Elle s'assure aussi de l'accréditation par l'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care (AAALAC) pour les CRO d'Amérique du Nord. Les comités éthiques (ou IACUC pour « Institutional Animal Care and Use Committees « en Amérique du Nord) revoient tous les protocoles mis en œuvre et veillent ainsi à la pertinence scientifique des expérimentations réalisées et au bien-être animal. Le Code Éthique et le Code de Conduite Fournisseur apportent plus de précisions sur ce sujet. Ces documents sont disponibles sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies.
Au-delà du cadre règlementaire, MedinCell impose dans la mesure du possible la présence d'un représentant interne afin de s'assurer de la bonne manipulation et administration des produits et du bon démarrage des études conduites sur des animaux.

3.8.3. Essais cliniques impliquant la personne humaine

Le Groupe MedinCell est profondément attaché à la sécurité des personnes, à la santé et à la vie des patients, et promeut un niveau d'éthique élevé dans ses essais cliniques (Code de Nuremberg, la Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, le Règlement UE n. 536/2014 du 16 avril 2014 sur les essais cliniques de médicaments à usage humain). Le Code Éthique, disponible sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies, apporte plus de précisions sur ce sujet.
Les essais cliniques des produits BEPO® réalisés par les partenaires commerciaux de et par MedinCell, se conforment aux Bonnes Pratiques Cliniques. Les recherches cliniques ne sont réalisées qu'après autorisation par les autorités compétentes, la validité scientifique et un rapport bénéfice/risque favorable de nos médicaments expérimentaux, la mise en œuvre de mesures visant à protéger les sujets (dont audits BPC) et l'avis favorable d'un Comité d'Éthique Indépendant. L'inclusion du patient dans l'essai clinique fait suite à son consentement libre et éclairé.
A ce jour, la Société travaille uniquement sur des molécules déjà approuvées et de par la nature des essais cliniques réalisés, ceux-ci ne relèvent pas des préoccupations éthiques suivantes : recherche impliquant des cellules souches embryonnaires humaines, l'utilisation d'échantillons biologiques (hors bio-analyses), recherche génétique, médecine pédiatrique, médecine d'urgence, inclusion de sujets d'étude vulnérables.

3.8.4. Bonnes pratiques de promotion pharmaceutique

MedinCell considère que tous les acteurs de la santé, des patients aux industriels, doivent collaborer pour permettre le développement de systèmes de santé durables et favorables à tous.
Le cas échéant, MedinCell attend de ses partenaires qui font la promotion de médicaments utilisant ses technologies la diffusion d'informations étayées sur l'utilisation, la sécurité, l'efficacité et d'autres aspects du profil clinique du médicament ainsi que les contre-indications, les effets secondaires et les mises en garde liés au médicament. Les supports promotionnels doivent être exacts, étayés, scientifiquement rigoureux et conformes à tout règlement, loi, ou norme applicables.

La Société s'engage également dans la promotion des bons comportements auprès de tous les publics, en matière de prise de médicaments notamment. Le Code Éthique, disponible sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies., apporte plus de précisions sur ce sujet.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Éthique des affaires Risques liés aux non-respects du Code de Conduite interne, conflits d'intérêts, corruption, incidents concernant les droits de l'homme exposant la réputation de la Société et de sa chaîne de valeur. Risques liés aux pratiques commerciales agressives de la part de certains partenaires sur certains marchés très concurrentiels et peu réglementés.	Travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs, évaluent leurs pratiques en matière de respect des Droits Fondamentaux, de lutte contre la corruption et de développement durable (Codes Éthique et de Conduite, Code de Conduite Fournisseur, Global Compact)	Assurer le respect de l'éthiques des affaires des pratiques chez MedinCell et dans sa chaine de valeur Être vigilant pour éviter les controverses Promouvoir une culture du feedback, de signalement des déviations et de leur résolution

3.9. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À LA CONDUITE COMMERCIALE

3.9.1 Anti-corruption, anti-subornation et anti-dessous-de-table

Dans le respect de ses valeurs, MedinCell exerce ses activités de manière transparente et éthique. MedinCell, membre de l'UN Global Compact, s'est engagé notamment sur le 10ème principe émanant de la Convention des Nations unies contre la corruption « Les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les dessous-de-table. »
MedinCell interdit toutes les formes de dessous-de-table et de corruption, que ce soit par les employés, les consultants, les actionnaires, la direction ou toute personne exerçant des activités au nom de MedinCell ou de nos partenaires tels que les fournisseurs, sous-traitants, clients ou toute autre partie prenante.
Nos collaborateurs et nos partenaires doivent respecter toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables, y compris la loi n°2016- 1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique « Loi Sapin II «, l'US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), le UK Bribery Act et autres lois anti-corruption et conventions internationales en vigueur. Dans nos interactions avec des professionnels de la santé employés par ou affiliés à des autorités gouvernementales ou réglementaires, MedinCell veille à ce que ces interactions soient conformes aux réglementations anti-corruption, anti-subordination et anti- dessous-de-table.

Le personnel de MedinCell est formé aux Codes Éthique et de Conduite (voir section précédente du chapitre Promotion des pratiques éthiques et équitables) et ses parties prenantes peuvent se référer à ceux-ci ainsi qu'au Code de Conduite Fournisseur. Ces documents sont disponibles sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies.

3.9.2 Lobbying

MedinCell ne fournit en aucun cas de soutien politique, qu'il soit monétaire ou non monétaire. MedinCell peut chercher à soutenir des comités (non monétaires), des organisations philanthropiques engagées dans l'innovation en santé ou l'accès des patients aux thérapies. Jusqu'à présent, MedinCell ne participe pas à des activités de lobbying. (www.lobbyfacts.eu)

3.10. PRINCIPES ÉTHIQUES LIÉS À LA CHAÎNE DE VALEUR

3.10.1. Activités controversées et secteur ou zone d'activité à risque

Le Groupe MedinCell n'est impliqué ni dans la production, ni dans l'exploitation, le commerce, la vente ou l'investissement d'aucun des produits ou activités suivants :
- Boissons alcoolisées, tabac, drogues récréationnelles, pornographie, jeux de hasard,
- Énergies fossiles, nucléaire, minerai,
- Armes, y compris armes biologiques et chimiques, ni contrats militaires
- Prisons, orphelinats ou organisations d'aide à l'enfance,
- Produits à base d'animal, pesticides, plantes et semences génétiquement modifiées, cellules souches embryonnaires humaines et tissus fœtaux, avortement, substitut de lait.

Du fait de sa chaîne de valeur, le Groupe est amené à interagir avec des entreprises ou dans des secteurs d'activité ou zones géographiques susceptibles de présenter des risques de dommages sociaux ou environnementaux, ou de faire l'objet de critiques ou de préoccupations de la part des parties prenantes (voir section ci-après Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs).
Du fait de ses activités directes dans l'industrie pharmaceutique, le Groupe et ses sous-traitants sont amenés à utiliser des produits chimiques (dont des agents actifs de médicaments et des contraceptifs) et à conduire des expérimentations animales ainsi que des essais cliniques.

Certains produits chimiques peuvent s'avérer polluants pour l'environnement à tout moment de leur cycle de vie, de la production à leur élimination par les filières de déchets spécifiques, mais également au moment de leur rejet dans les eaux domestiques via l'excrétion des patients.
MedinCell s'efforce de mesurer et de mitiger son impact sur l'environnement, en interne en s'assurant de l'élimination correcte des déchets chimiques et dangereux, mais également au-delà, en réduisant lorsque que c'est possible dès la conception la quantité d'API nécessaire au traitement. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles à la section Une technologie à faible impact environnemental du présent chapitre. D'autre part, l'impact environnemental des traitements, « Environmental Risk Assessment » constitue un chapitre obligatoire du dossier réglementaire d'un médicament depuis 2004 pour l'AMM[39] et 2019 pour un IND[40].

3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs

Une partie importante des activités de la Société est confiée à des prestataires, notamment pour des activités requérant, d'un point de vue réglementaire, des agréments particuliers : Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) par exemple. Les prestataires auxquels la Société a recours fournissent principalement des prestations intellectuelles et de service, et comprennent notamment les CROs et les prestataires en charge de la production et du contrôle des candidats-médicaments CDMO. Parmi les principaux fournisseurs figurent des fournisseurs d'équipement, matériels et consommables de laboratoire et matières premières pour la composition des candidat-médicaments.

MedinCell a ratifié en 2021 le traité de l'UN Global Compact et soutient ses principes fondateurs. La Société a ainsi formalisé son engagement envers les Droits de l'Homme, la promotion des normes internationales du travail (ILO), la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. En 2021, MedinCell a partagé ses engagements éthiques dans un Code Éthique et dans un Code de Conduite. En 2022, la Société a étendu ses engagements à travers l'édition d'un Code de Conduite Fournisseur. Ces documents sont disponibles sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies.
MedinCell valorise la confiance, le respect et l'intégrité dans toutes ses interactions et ses activités. Ainsi, la Société veille notamment à :
- Créer des technologies et des produits sûrs, performants et de haute qualité grâce à la gestion intégrée continue de la qualité / des risques et à une démarche d'amélioration continue ; voir section précédente Management de la Qualité du présent chapitre ;
- Travailler avec des partenaires qui partagent ses valeurs en s'efforçant de les évaluer en considérant leurs pratiques en matière de sécurité et de qualité, de respect des Droits de l'Homme, de conditions de travail, de développement durable, de commerce équitable et de lutte contre la corruption ;
- Exiger le respect du cadre légal et promouvoir une culture d'entreprise responsable et éthique au sein de MedinCell à travers la formation et des procédures contrôlées ; voir section précédente Promotion des pratiques éthiques et équitables du présent chapitre et le Code de Conduite Fournisseur;
- Inclure dans la sélection des fournisseurs, prestataires et sous-traitants des critères de qualité, de conformité légale et réglementaire, de respect des Droits de l'Homme, d'Éthique, d'approche environnementale, de durabilité.

La sélection rigoureuse des fournisseurs et sous-traitants de la Société est réalisée sur la base d'une évaluation multicritère, d'une mise en concurrence et d'un audit de qualification lorsque nécessaire. Tous les prestataires sélectionnés doivent se conformer aux exigences réglementaires applicables et aux attentes de MedinCell au niveau opérationnel et qualité. Pour les sous-traitants à forts enjeux, en l'absence ou en complément des données publiques disponibles, un questionnaire ESG (base de la grille d'audit) permet de s'assurer de l'intégration des principes RSE et la prise en compte des risques ESG.

La vigilance du Groupe est limitée à la cartographie des dépenses réalisés dans des zones ou secteurs d'activités à risque.

39 Directives 2001/83/CE et 2004/27/CE, cadre et la méthodologie (EMA, 2006)
40 Réglementation du 29 juillet 1997(FDA, 1997) complétée par la ligne directrice de 1998 (FDA, 1998) et (FDA, 2015)

Effort de vigilance (GRI 407, 408, 409, 414-2)	2022/2023	2021/2022
% de dépenses dans des pays présentant un risque social significatif et activités exposées à un risque :		
de non-respect des Droits de l'Homme	2,5%	1,17%
d'exploitation des enfants par le travail	2,46%	1,17%
de corruption	6,65%	5,99%
de non-respect des principes démocratiques	5,38%	2,70%
% de dépenses relatives à des activités avec un risque environnemental et dans des pays significativement exposés :		
pollution par produits chimiques	2,72%	1,32%
industries à forte intensité d'eau	4,33%	2,93%
Nombre d'audit de sous-traitants	1	2
Incident grave en matière de conduite des affaires remonté ou décelé	0	0
Incident grave en matière de droits de l'homme remonté ou décelé	0	0
Incident grave en matière d'environnement remonté ou décelé	0	0

Sur l'année 2022, en dehors des audits qualité et financiers, peu de nouveaux sous-traitants ont été concernés par un audit papier RSE. D'autre part, aucune violation des principes du Pacte mondial des Nations unies ni des principes directeurs de l'OCDE n'a été remontée ou décelée.

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE

4.1 IMPACT SOCIAL DES ACTIVITÉS INTERNES DE MEDINCELL GROUPE

MedinCell est une société pharmaceutique technologique (recherche et développement de médicaments) dont l'activité est la formulation, le développement de nouveaux produits thérapeutiques jusqu'à leur commercialisation. A ce titre, elle vise à produire de la propriété intellectuelle et son personnel est considéré comme sa principale ressource. La Société porte une attention particulière aux enjeux de responsabilité sociale et identifie comme un axe majeur de développement sa capacité à attirer, retenir et motiver ses collaborateurs. La Société permet notamment à chaque employé de devenir actionnaire et promeut une participation active à la gouvernance de la Société.

4.1.1. Éthique du travail

Les politiques de MedinCell à l'égard de ses propres travailleurs sont alignées avec les normes internationalement reconnues applicables à ses travailleurs, y compris les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises (ILO) et les Droits de l'Homme. Le Groupe attache beaucoup d'importance aux conditions de travail, à la protection sociale, à la stabilité de l'emploi, à la relation avec les collaborateurs et au dialogue social.
En France le droit de grève et le droit d'association sont des droits constitutionnels et la liberté de réunion est une liberté fondamentale.
Le Groupe MedinCell exige de ses salariés une intégrité totale dans leurs relations avec l'ensemble de leurs interlocuteurs et notamment avec leurs collègues. Les grands principes et normes de comportement applicables aux activités de MedinCell décrits par les Codes d'Éthique et de Conduite de MedinCell sont appuyés par des documents et actions visant à les promouvoir. Ces documents sont en partie disponibles sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies.

Les employés peuvent ainsi se référer :
- au Règlement intérieur de MedinCell,
- à la Charte RSE,
- au Code de Déontologie boursière, et à la formation de prévention des délits d'initiés,

- aux informations relatives au contrôle et limitation des notes de frais,
- aux obligations légales relatives à la transparence des liens (Loi Bertrand),
- au questionnaire d'évaluation des prestataires et fournisseurs sur critères RSE,
- au Code Éthique ainsi qu'à son dispositif de signalement,
- au Code de Conduite,
- à la Charte sur le droit à la déconnexion,
- à la charte « Anti-harcèlement, discrimination et violence »,
- à la procédure Danger Grave et Imminent .

Les employés de MedinCell sont encouragés à signaler toute déviation ou risque de déviation et ont si besoin à leur disposition un dispositif de signalement confidentiel garantissant l'absence de représailles (dispositif décrit dans le Code Éthique et de Conduite).

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Retenir les talents et les développer Risques liés à la difficulté à attirer et retenir les employés /talents et risques liés à la réduction de la valeur créée notamment l'innovation.	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain	Soutenir un emploi durable Promouvoir le développement professionnel de chacun

4.1.2. Conditions de travail et protection sociale

MedinCell SA (France)

En tant que salariés d'une entreprise française, les employés de MedinCell SA bénéficient des avantages sociaux du pays décrits dans le Code du Travail.
Le salaire minimum de croissance (SMIC) est défini par la législation comme la rémunération horaire minimale que le salarié doit percevoir. Le montant horaire brut de cette rémunération équivaut à 11,27€ au 1er janvier 2023. Des abattements peuvent être réalisés pour les apprentis ou les stagiaires qui disposent de leur propre grille de rémunération.

La durée maximale de temps de travail hebdomadaire est fixée dans le Code du Travail français à 35 heures pour les employés non-cadres. L'entreprise propose un contrat de travail avec une durée de travail hebdomadaire de 39 heures et permet aux employés de récupérer ces heures effectuées au-delà de la limite de 35 heures en jours de récupération du temps de travail (RTT) Les employés considérés comme cadres-dirigeants ne sont pas soumis à une limite horaire maximale de travail quotidienne ou hebdomadaire. Ils disposent cependant également de Jours de Récupération Annualisés.

L'entreprise met en place des procédures et des possibilités de flexibilité afin de faciliter l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle comme la Charte sur le droit à la déconnexion, ou le télétravail. Plus d'informations sur ce sujet sont disponibles à la section Développement du capital humain du présent chapitre.
Tous les employés, exceptés les stagiaires, bénéficient d'une mutuelle d'entreprise et d'une prévoyance couvrant le décès ou la perte totale et irréversible d'autonomie[41]. En France, toute activité salariée est légalement assujettie à des cotisations sociales prélevées à l'employeur et qui permettent de financer les différentes prestations sociales, comme la retraite ou la Caisse d'Assurance Maladie [42].

Les salariés bénéficient de 25 jours de congés payés annuels, auxquels peuvent s'ajouter des jours de récupération.

Autour de la naissance ou de l'accueil d'un enfant, les parents bénéficient du fait de la loi de 16 semaines de congé maternité

41 GRI 401-2a, I., III. : Employement 2016
42 GRI 401-2a, II. V.

et de 25 jours pour le second parent. Les parents perçoivent par le régime français d'Assurance Maladie ou la caisse d'allocation Familiale une indemnisation de salaire. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de signaler à l'entreprise la venue d'un enfant, les salariées bénéficient au titre de celle-ci de droits légaux dont le congé maternité obligatoire en France. Dès lors que les salariés ont un an d'ancienneté dans l'entreprise, ils sont éligibles au congé parental. Ce congé peut être pris par chacun des parents, et ce jusqu'aux trois ans de l'enfant.
Au-delà de ces obligations légales, MedinCell indemnise intégralement le congé paternité, et finance partiellement des places de crèche afin de faciliter la reprise d'activité des jeunes parents et la conciliation vie privée-vie personnelle.

MedinCell Inc. (Etats-Unis)

Les salariés de la filiale américaine bénéficient d'une couverture assurance maladie, une prévoyance invalidité, de 4 semaines minimum de congés payés annuels, des jours fériés américains. Cependant, ils ne peuvent pas bénéficier comme les salariés français des jours maladie, des tickets restaurants ni de l'intéressement.

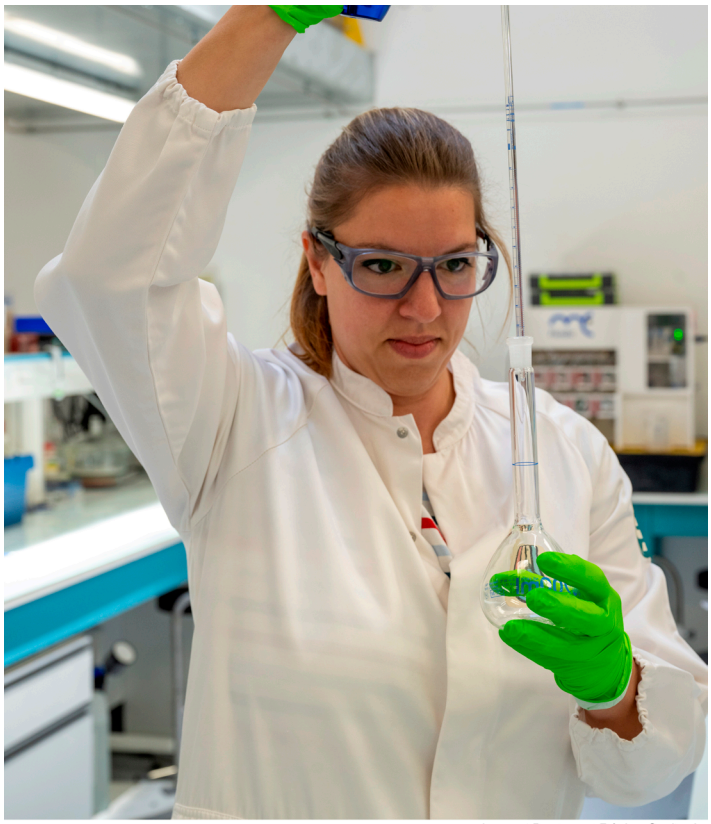

Laurent Boutonnet Région Occitanie

4.1.3. Relations Sociales

Le dialogue social et les négociations collectives sont encadrées en France par la loi Rebsamen n°2015-994 du 18 août 2015 ainsi que par le Code du Travail.
MedinCell, en tant qu'entreprise de plus de 11 salariés, a constitué un Comité Social et Économique (CSE) en 2019 dont les membres ont été élus par les salariés pour un mandat de quatre ans. Le CSE permet d'instaurer un dialogue social entre la Direction et les Représentants du Personnel par le biais des négociations collectives.
Bien que non-obligatoire car comptant moins de 300 salariés, MedinCell également a souhaité instaurer une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) afin de poursuivre le travail engagé par la précédente commission sur les risques psychosociaux et les conditions de travail, et de maintenir un organe dédié à ces préoccupations en raison des activités de laboratoire.

Les réunions du CSE et de la CSSCT se tiennent régulièrement, selon les modalités légales. Cette année, les représentants du personnel ont été régulièrement informés et associés aux décisions prises par l'entreprise au cours de nombreuses réunions. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure sur un site dédié au personnel et aux différentes instances (Inspection du Travail, Médecine du travail, etc.).

Au cours des deux dernières années, le dialogue social a permis de signer et/ ou de convenir de :
- un Accord sur l'organisation des temps de travail et de repos, le 21 octobre 2021,
- un premier Accord Compte Épargne Temps le 21 octobre 2021,
- une Charte sur le droit à la déconnexion, le 1er février 2022,
- un premier Accord sur la pratique du télétravail 22 févier 2022,
- un Accord d'intéressement, le 20 avril 2022,
- un code d'Éthique et d'un Code de conduite, le 31 mars 2021,

- la mise à jour du Règlement Intérieur, le 28 juillet 2022,
- la mise à jour de la charte Informatique, le 1er septembre 2022,
- une charte « Anti-harcèlement, discrimination et violence », en septembre 2022,
- une procédure Danger Grave et Imminent, le 23 mai 2022.

D'autres réflexions et travaux ont été menés et sont encore en cours, notamment la mise en place d'une procédure d'Alerte externe et la mise à jour de la charte sur les Données Personnelles.

4.1.4. Égalité de traitement, Diversité et Inclusion

MedinCell s'engage à appliquer le principe de non-discrimination et assure l'égalité de traitement entre les individus, quels que soient la nationalité, le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances, un handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge, lors de leur recrutement ou de la prise de toute décision relative à la carrière du salarié. De même, la Société s'engage à mener une évaluation juste et objective des performances et du développement professionnel de chacun. La Société est particulièrement impliquée dans l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Diversité, inclusion et égalité des genres Risques liés à la marque employeur, risques liés au manque de création de valeur.	Garantir des opportunités égales et un traitement égalitaire. Bannir toute forme de violation de la dignité d'un individu. Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.	Améliorer le ratio d'égalité H/F et maintenir la présence de femmes au Conseil de Surveillance Augmenter la présence de femmes aux plus hauts niveaux de management

Une charte anti-harcèlement, discriminations et violences formalise les bonnes pratiques en entreprise. MedinCell ne cautionne aucun type d'agissement allant à l'encontre de ses valeurs et représentant une forme de violence, de harcèlement, de sexisme ou de discrimination et s'engage à mettre en place tous les moyens nécessaires pour prévenir ou remédier à ces agissements.
En 2019, MedinCell a intégré avec succès parmi ses effectifs un travailleur porteur d'un handicap moteur. MedinCell considère avec attention les aménagements de poste possibles lorsqu'un candidat en situation de handicap se présente pour un poste.

4.1.4.1. Mesures prises en faveur de la diversité culturelle et de l'inclusion

MedinCell considère l'internationalité et la diversité culturelle comme des atouts. La Société recrute localement et internationalement et fait de cette pluralité un de ses moteurs de création et d'adaptabilité. L'adoption de la culture interne propre à la Société (relations hiérarchiques, esprit d'équipe, communication) permet d'atténuer certains facteurs de stress induits par la différence de culture et d'en faire au contraire une réelle force. Cette diversité et cette ouverture d'esprit en font une entreprise attractive pour le retour de certains expatriés français.

Indicateur de la diversité culturelle et inclusion	2022/2023	2021/2022
Nombre de nationalités différentes dans l'effectif[43]	22	30
Part des salariés en situation de handicap déclarée	0,70%	0,65%
Part des salariés de plus de 50 ans	8,45%	10,97%
Nombre total d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement (GRI 406-1)	0	0
Nombre total d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement ayant donné lieu à une sanction	0	0

A fin mars 2023, MedinCell compte 22 nationalités différentes parmi son effectif légal, avec parfois plusieurs représentants

43 Effectif tel que défini selon le Code du travail

d'un même pays. Stagiaires, apprentis, mandataire social compris, l'effectif de MedinCell pour cette année 2022 a été composé de 32 nationalités. Bien que la Société reste composée de près de 1/4 de personnes avec une culture autre que française, les nationalités se sont homogénéisées avec plusieurs ressortissants des mêmes pays.

4.1.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes

Le Directoire, le management et la Direction des Ressources Humaines sont attentifs à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes lors des discussions d'augmentations individuelles et d'évolution professionnelle.
La charte Anti-harcèlement, discrimination et violences appuie notamment la volonté de MedinCell de lutter contre les violences et agissements sexistes, le harcèlement sexuel, les discriminations liées au sexe ou au genre, et de bannir les comportements de sexisme ordinaire.

Une revue de salaire annuelle permet de s'assurer que les écarts de rémunérations à poste et expérience égaux ne soient pas basés sur une discrimination de sexe mais uniquement sur la performance individuelle. Ainsi s'il était noté des différences de salaires à compétences et performances égales entre les hommes et les femmes, un réajustement aurait lieu.
Il est apporté également une attention toute particulière aux femmes absentes pour congé maternité ou parental lors de ces revues de salaires. Toutes ces personnes restent éligibles malgré l'absence à cette revue annuelle. Ceci leur permet à leur retour de ne pas souffrir de retard de salaire.

Les salariés bénéficient de mesures permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle comme l'aménagement d'horaires, de jours enfant-malade et de temps partiel et ce, quel que soit leur niveau de responsabilité.

Une réflexion a été menée sur l'égalité homme-femme, et a permis d'établir un nouveau plan d'égalité pour 2022 afin de continuer les progrès engagés. Les actions portent principalement sur l'embauche globale en faveur des hommes, une majorité de femmes recrutées sur les postes managériaux pourvus et sur l'utilisation d'indicateurs pour garantir l'égalité salariale à poste équivalent.

Le Groupe MedinCell souhaiterait à l'horizon 2030 avoir réduit l'écart de salaire moyen entre les hommes et les femmes observé à moins de 5%, maintenir ou atteindre une parité au niveau de son Conseil de surveillance et du comité exécutif MLT, et compter 4 femmes parmi les 10 plus hauts salaires.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'égalité de traitement au sein de la Société sur les deux dernières années :

Indicateurs de l'égalité entre les hommes et les femmes	2022/2023	2021/2022
Répartition du personnel H/F (%)	44/56	43/57
Taux de femmes au Conseil de surveillance	50%	33%
Taux de femmes au Directoire	0%	0%
Taux de femmes au MLT	30%	33%
Taux de femmes dans le management[44]	41%	47%
Rémunération moyenne des femmes[45]	48 572€	46 340€
Rémunération moyenne des hommes[46]	59 116€	56 489€
Écart rémunération brut horaire F/H[47] (GRI 405-2)	17,84%	17,96%
Part des femmes dans les 10 plus hauts salaires	2	3
Index égalité professionnelle défini par le gouvernement français	93/100	80/100

Cette année encore, l'écart observé autour de 18% entre les rémunérations moyennes hommes et femmes s'explique principalement par la différence d'occupation de postes. En 2022, la proportion de femmes présentes dans l'équipe managériale,

44 Le taux inclut les femmes qui assurent une responsabilité de management (au niveau d'une équipe et/ou d'une activité) ou qui assurent une responsabilité de management au niveau d'un budget par rapport à l'effectif Management.
45Rémunération brute moyenne annuelle représenté par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu
46 Rémunération brute moyenne annuelle représenté par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu
47 l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, est défini comme la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et celle des femmes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes

au MLT et dans les 10 plus hauts salaires diminue. MedinCell obtient un score de 93/100 au titre de l'index de l'égalité professionnelle, remplissant ainsi les objectifs ministériels.

Parité et équilibre professionnel-familial (GRI 401-3)	2022/2023		2021/2022	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Nombre de congés maternité et paternité	5	6	9	NA
Nombre de congés parentaux	5	0	5	NA
Taux de retour au travail dans l'emploi des employés après congé de parentalité	83%	100%	NA	NA
Taux de maintien dans l'emploi (N+1) des employés après congé de parentalité	88%	NA	NA	NA

Au cours de l'année 2022-2023, les taux de retour au travail et de maintien dans l'emploi des femmes après un congé de parentalité sont élevés. Sur la même période, le Groupe MedinCell a réservé 25 berceaux de crèche au sein du réseau de crèches d'entreprises People and Baby pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes parents.

4.1.4.3. Ratio d'équité

La politique de rémunération des dirigeants prend en compte les principes suivants conformément aux règles fixées par le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la section précédente Rémunération des dirigeants du présent chapitre. En accord avec son modèle d'entreprise, la valeur créée est partagée à travers l'actionnariat salarié, des bonus collectifs et l'intéressement. La Société monitore le ratio d'équité afin de rester dans les bonnes pratiques et en cohérence avec son modèle d'entreprise.
Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations annualisées fixes versées au cours des exercices mentionnés. Des informations plus exhaustives sont disponibles au chapitre 5 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/fr/investisseurs/.)

Ratio d'équité	2022/2023	2021/2022
Rémunération CEO / rémunération moyenne employés	5,85	6,18
Rémunération CEO / rémunération médiane employés	6,56	6,59

Le ratio d'équité de rémunération reste en dessous de 10 entre le salaire médian et le plus haut, soit bien en-dessous des ratios du CAC40 et comparable à l'écart entre le premier décile et le dernier centile des salaires français[48] en 2017 estimé par l'INSEE à 6,8.

4.1.5. Emploi et effectifs

L'effectif (tel que défini selon le Code du travail) comprend les personnes physiques liées par un contrat de travail et présentes dans l'entreprise au 31 mars 2023, hors intérimaires, salariés en contrat CDD de remplacement, stagiaires non-salariés (rémunérés ou non) et contrats d'alternance (apprentissage ou professionnalisation).
L'évolution de l'effectif s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La Société affine régulièrement l'estimation des besoins en compétences en fonction de ses orientations stratégiques, lors des réunions de préparation des budgets et au cours des réunions du Management Leadership Team.
L'évolution du personnel au sein de l'organisation est une priorité de l'entreprise, elle se concrétise à travers des changements d'équipe ou de fonction, de nouvelles responsabilités. Ces évolutions dépendent de l'avancée des projets de l'entreprise, de l'activité, des besoins en compétences et des attentes des salariés en termes de développement professionnel.
Les réaffectations et la mobilité interne sont pilotées par la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec le management. Le parcours individuel de développement permet aux collaborateurs de planifier le développement de nouvelles compétences et d'élargir leur champ d'activité.

48 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B3648.html#_Toc256000026

Risques	Politique	Objectif 2030
Retenir les talents et les développer Risques liés à la difficulté à attirer et retenir les employés /talents et risques liés à la réduction de la valeur créée notamment l'innovation. Promouvoir le développement professionnel de chacun.	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.	Soutenir un emploi durable

Le Groupe MedinCell considère son personnel hautement qualifié comme sa principale ressource de savoir-faire, d'innovation et à ce titre de création de valeur. A l'heure où le télétravail et les attentes des différentes générations modifie le marché de l'emploi, MedinCell souhaite conserver un taux de rotation raisonné et en dessous de celui observé dans le secteur d'activité par le LEEM (l'organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France).
A cet effet l'entreprise a développé un plan d'attraction et de rétention des talents comprenant les diverses composantes de développement du capital humain, (développées dans la section précédente et les suivantes notamment Développement du capital humain du présent chapitre) : ouverture culturelle et culture de l'open-feedback, flexibilité de l'organisation du temps de travail, rémunération et actionnariat salarié, formation et autres avantages.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs chiffrés retenus pour décrire l'emploi au sein du Groupe sur les deux dernières années fiscales :

	2022/2023	2021/2022
L'effectif salarié total et données démographiques		
Effectif salarié au 31 mars (par tête « headcount «)	142	155
Effectif en équivalent temps plein (ETP)[49]	152	150
Effectif France/USA	140/2	155/0
Part du personnel en CDI	92%	89%
Répartition du personnel H/F (%)	44/56	43/57
Âge moyen	38	37
L'effectif consultant		
Effectif consultant (par tête « headcount «)[50]	5	1
Part des consultants dans les ETP	1,99%	0,39%
Les embauches et les licenciements		
Nombre de créations nettes d'emplois	-13	7
Taux de croissance CDI et CDD	-8,4%	4,73%
Taux de départs CDI et CDD[51]	13,4%	10%
Taux de rotation CDI et CDD[52]	10,0%	10,8%
Taux de rotation CDI[53]	7,1%	6,9%
Les rémunérations et leur évolution		
Rémunération moyenne[54]	53 091€	50 680€

49 Équivalent temps plein = effectif proratisé sur l'année en fonction des entrées et sorties une base 35h
50 Consultant ayant travaillé plus de 20h/semaine pendant au moins 6 mois
51 Calculé sur l'effectif annuel en CDI et CDD, nb de départs/effectif cumulé sur l'année
52 Calculé sur l'effectif annuel en CDI et CDD (nb d'arrivées + nb départs)/2/ effectif en début d'année
53 Calculé sur l'effectif annuel en CDI (nb d'arrivées CDI+ nb départs CDI)/2/ effectif en CDI début d'année
54 Rémunération brute moyenne annuelle représenté par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu

Pyramide des âges

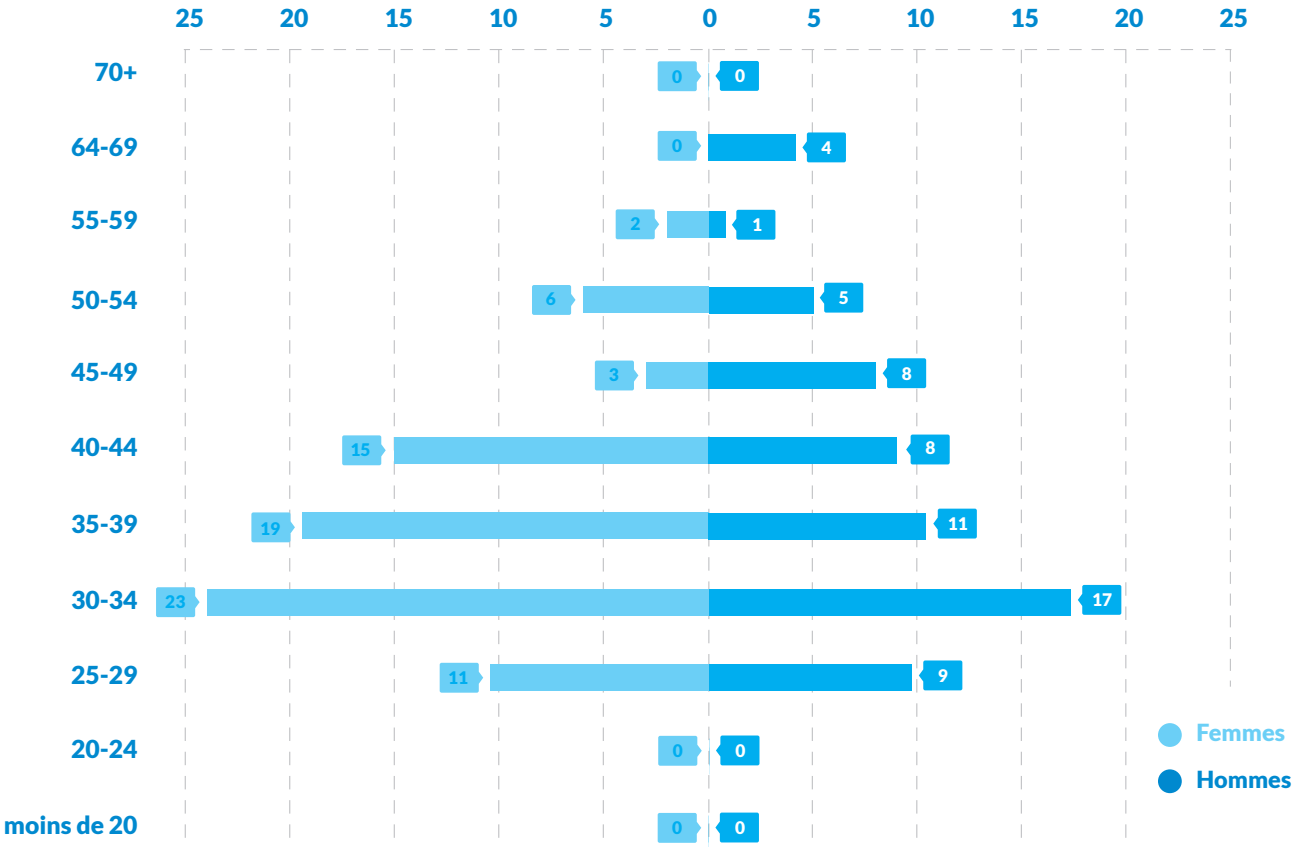

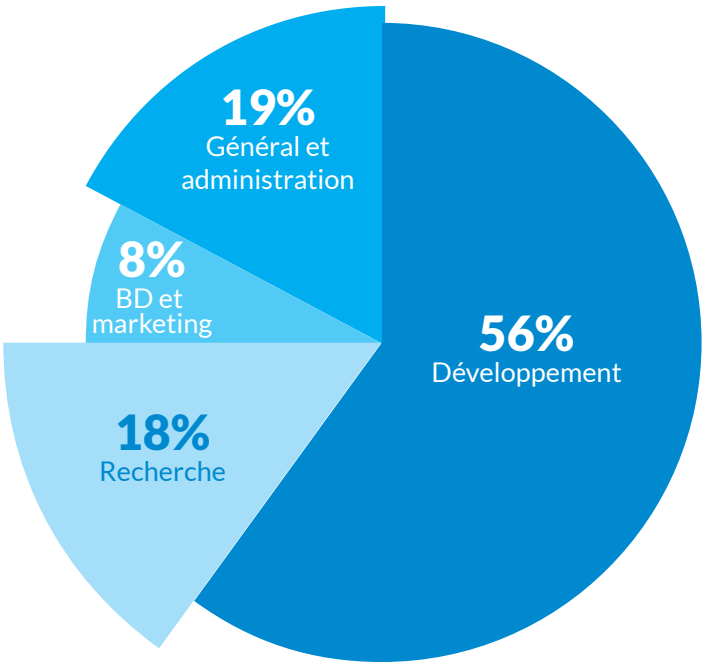

Catégories (GRI 405-1)	Cadres		Agents de maîtrise		Techniciens		Employés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Moins de 30 ans	2,8%	3,5%	0,0%	0%	2,1%	5,6%	0,0%	0,0%	4,9%	9,2%
30-50 ans	28,9%	38,0%	0,0%	0,7%	2,8%	2,8%	0,0%	0,0%	31,7%	41,5%
50+ans	6,3%	2,8%	0,0%	0,0%	0,7%	2,1%	0,0%	0,7%	7%	5,6%
Total	**38,0%**	**44,4%**	**0,0%**	**0,7%**	**5,6%**	**10,6%**	**0,0%**	**0,7%**	**43,7%**	**56,3%**

Effectifs par secteur d'activité	2022/2023	2021/2022
Développement	56%	60%
Recherche	18%	15%
Business Développement et Marketing	8%	8%
Général et Administration	19%	17%

Catégories (GRI 401-1)	Cadres	Agents de maîtrise	Techniciens	Employés	FR/US	Moins de 30 ans	30-50 ans	50+ans	H/F	CDD/CDI
Entrée	4	0	5	0	7/2	4	3	2	4/5	5/4
Sortie	16	1	4	1	22/0	6	13	3	9/13	6/16
Balance	-12	-1	1	-1	-15/+2	-2	-9	-1	-5/-8	-1/-12

4.1.5.1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et catégories socio-professionnelles

Au 31 mars 2023, le Groupe MedinCell compte à son effectif 142 personnes, dont la majorité se situent en France. Sur l'année, la force de travail a été équivalente à 152 équivalents temps plein (ETP). La Société fait fréquemment appel à certains experts extérieurs, notamment dans le domaine médical. Concernant ses activités métiers, MedinCell a recouru aux services de 5

consultants, ce qui augmente leur part à 2% des ETP.

Additionnellement MedinCell reçoit chaque année des stagiaires dans le cadre de projets de moyenne ou longue durée et forme des étudiants sous contrat d'alternance. La Société est par ailleurs très ouverte aux projets de collaboration avec les universités partenaires et recrute régulièrement des stagiaires dans le cadre de projet de recherche. Sur l'année 2022, MedinCell a accueilli 4 apprentis et 16 stagiaires (stages entre 4 et 6 mois), soit un stagiaire pour 19 salariés en équivalent temps plein (ETP). Toutes les personnes qui suivent un stage autre que d'observation perçoivent une indemnisation.
La répartition du personnel entre les genres 44/56 (H/F) est stable et se situe dans la moyenne nationale des industriels du secteur pharmaceutique (44/56) et est bien meilleure que pour les entreprises de moins de 200 salariés du secteur (37/63)[55]. L'âge moyen progresse à 38 ans pour un âge médian de 36 ans. L'âge moyen demeure très inférieur à la moyenne nationale des industriels du secteur pharmaceutique (autour de 44 ans)[56]. La pyramide des âges a peu évolué, avec 20 % d'effectif âgé de plus de 45 ans, elle reste aussi plus jeune que la moyenne nationale des industriels du secteur pharmaceutique de moins de 200 salariés (51% en 2018 [57]).
Le personnel se caractérise par un haut niveau de qualification ; 74% des salariés ont un niveau Bac +5 et plus (Master 2 et plus) et 82,4% sont cadres. Au 31 mars 2023, sans inclure le Directoire, 74 % de l'effectif est dédié aux activités de Recherche et Développement. Ces proportions restent stables entre 2018 et 2022.

4.1.5.2 Les arrivées et les départs

Dans le contexte particulier de cette année (décalage du lancement commercial du premier produit avec la technologie Bepo et conjoncture économique), la Société s'est montrée très prudente sur la croissance des effectifs, préférant adapter et optimiser son organisation. Au 31 mars 2023, la création nette d'emplois est négative -13 postes (GRI 401-1a). Cette baisse des effectifs -8,4% est également constatée dans 37% des entreprises du médicament de même taille, et l'emploi global du secteur sur la région Occitanie est également négatif -1,3%[58].
Le taux de départ augmente cette année, marqué notamment par plusieurs départs d'employés dans leur premier poste depuis 2015. La stabilisation des effectifs et le taux de départ maintiennent un taux de rotation à 10% (GRI 401-1b), légèrement inférieur à celui du secteur à 12%[59]. La Société a pérennisé l'emploi avec la conversion de 2 CDD en CDI et 92% de CDI contre 89,3%[60] pour les entreprises de même taille.
Sur l'exercice 2022, la Société a favorisé la mobilité interne, 5 personnes ont ainsi changé de poste. Plus d'informations sur ce sujet sont disponibles dans la section suivante Développement du capital humain du présent chapitre.

4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail (GRI 403)

La promotion de la santé et de la sécurité du personnel et l'optimisation des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de MedinCell. Le Groupe accorde une attention particulière aux besoins des employés en matière de santé et de sécurité liés à l'environnement de travail, par le biais notamment d'évaluations régulières des risques et de partages d'expérience.
La Société a effectué les déclarations obligatoires pour ses installations. Les contrôles et vérifications techniques des installations sont effectués selon la législation en vigueur. Le suivi médical des salariés est assuré par EnSanté, service de santé au travail inter-entreprises. D'autre part, les équipes de MedinCell restent vigilantes quant à bannir toute forme de violation de la dignité d'un individu, y compris de harcèlement.

La Société est historiquement installée au Nord de Montpellier, à Jacou. Compte tenu de sa croissance, la Société a réaménagé plusieurs fois ses locaux mais toujours sur un seul site pour renforcer l'esprit d'équipe et faciliter la communication. Depuis janvier 2022, un nouveau bâtiment accueille en tant que bâtiment principal tous les salariés. Cette nouvelle configuration porte une

55 https://www.leem.org/sites/default/files/2023-02/Reperes-Emploi%202023.pdf
56 https://www.leem.org/sites/default/files/2023-02/Reperes-Emploi%202023.pdf
57 Leem_Rapport_SituationEmploi_2019 CPPNI 17 décembre 2020
58 https://www.leem.org/sites/default/files/2023-02/Reperes-Emploi%202023.pdf
59 https://www.leem.org/sites/default/files/2023-01/Leem_Tableau_de_Bord_Emploi%202021.pdf
60 https://www.leem.org/sites/default/files/2023-02/Reperes-Emploi%202023.pdf

surface des installations à près de 2958 m2 sur le site unique de Jacou et permettra le réaménagement, voire l'agrandissement des surfaces de laboratoire de l'ancien bâtiment. Ce projet d'extension local permet à MedinCell de rester au barycentre du domicile des collaborateurs en adéquation avec l'esprit d'entreprise.
Le personnel dispose d'un parking privé, d'un accès à deux lignes de bus à proximité et au tramway à 1,3 km. Les employés disposent d'un grand espace polyvalent, d'un espace de restauration, d'espaces de détente ainsi que des espaces de travail alternatifs et des douches.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Santé et sécurité des employés Risques liés à la dégradation des conditions de travail affectant les opérations et la valeur créée.	Promouvoir la santé et le bien-être des employés (Politique QHSE, QVT), faciliter l'équilibre travail-vie personnelle.	Maintenir un environnement de travail sécurisé, sain et respectueux

Le Comité Environnement Hygiène et Sécurité (EHS), nouvellement instauré, a pour rôle d'intégrer l'EHS dans la gouvernance de l'entreprise pour assurer l'amélioration continue et pérenne de cette culture et des performances associées. Afin de renforcer le programme de prévention EHS (feuille de route /Roadmap EHS) certains objectifs sont directement intégrés dans les objectifs d'équipes ou de Départements. Par ailleurs, l'atteinte d'un objectif EHS conditionne le versement d'une partie du bonus d'entreprise.
Les risques auxquels peuvent être exposés les salariés sont consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) régulièrement mis à jour par l'équipe EHS. Les travailleurs sont incités à signaler tout danger lié au travail et toutes les situations dangereuses. En dehors de la voie managériale, une procédure Danger Grave et Imminent permet également une signalisation protégée contre les représailles et un droit de retrait permet aux salariés de se retirer de situations de travail dont ils pensent qu'elles pourraient causer des blessures ou des problèmes de santé.
Tous les Accidents du travail et Incidents du travail sont consignés en interne dans un registre spécifique. Tous les accidents, incidents et presqu'accidents liés au travail donnent lieu à une enquête avec la CSSCT pour déterminer les dangers et risques associés et ainsi de déterminer les actions correctives en utilisant la hiérarchie des contrôles, et les améliorations à apporter au système de management HSE.

Objectifs court terme	Sous objectif 2022-2023	Performance	Sous objectif 2023-2024
Amélioration de la culture HSE	1 situation dangereuse remontée/employé	100%	
	Implémenter des visites managérial	100%	
Baisse du TF3	TF3<83 * bonus	100%	TF3<64

Le Groupe MedinCell souhaiterait à l'horizon 2030 atteindre un niveau de culture et de maîtrise EHS permettant d'abaisser le taux annuel de fréquence cumulé des soins et accidents (TF3) à moins de 20.

Sur l'année 2022, l'équipe EHS, en collaboration avec la CSSCT, le Médecin du Travail, la ligne hiérarchique et les travailleurs a assuré la mise en œuvre de la feuille de route EHS 2022 et des principales réalisations suivantes :
-révision du DUERP,
- analyse et prévention des risques chimiques,
- analyse et prévention des risques liés aux atmosphères explosives,
- procédure standard d'introduction d'une nouvelle entité chimique,
- procédures d'encadrement des travailleurs extérieurs,
- réflexion sur le système de management EHS,
- entrainement aux procédures d'évacuation et réponse d'urgence,
- remontée et proposition de remédiation des situations dangereuses via une application,
- prévention des risques psychosociaux avec le comité QVT.

Depuis plusieurs années, MedinCell témoigne de sa volonté de promotion de l'amélioration continue de la Qualité de Vie au Travail (QVT). Le comité QVT, composé des représentants des RH, du CSE, du service HSE et de la Communication, a pour rôle d'intégrer la QVT dans l'entreprise. La stratégie d'implémentation de la QVT à MedinCell repose sur trois axes principaux : la promotion du bien-être au travail, la prévention des risques psychosociaux et l'accompagnement du changement. Dans le cadre de sa politique QVT, MedinCell met à disposition de tous ses salariés une application (Teale) qui permet d'accéder à des outils, de la documentation, des thérapeutes afin de prendre soin de leur santé mentale au quotidien.
Sur l'année 2022, l'amélioration de la QVT a été supporté à mi-temps par une employée formée et chargée de mission QVT. Le principal accomplissement a été les interventions du médecin psychologue du travail pour former tous les employés aux risques psychosociaux.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour suivre la santé et la sécurité au sein de la Société sur les deux dernières années[61].

Les types d'évènement monitorés sont les :
- AAA - Accident Avec Arrêt : un accident entrainant un arrêt,
- ASA - Accident Sans Arrêt : un accident nécessitant un examen en externe mais ne générant pas d'arrêt,
- Premiers Soins : un incident bénin traité en interne avec soin en interne et sans nécessité d'examen en externe,
- PA - Presqu'Accident : survenue d'un incident n'ayant pas amené de dommage sur la personne à cette occasion mais qui aurait pu aboutir à un accident.

Les accidents du travail nécessitent des soins médicaux réalisés au niveau de la lésion occasionnée. Les accidents sont systématiquement déclarés auprès de la Sécurité Sociale. Les « Incidents du travail » concernent des lésions légères ne nécessitant pas de soins médicaux externes. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une déclaration auprès de la Sécurité Sociale.

	2022/2023	2021/2022
Nombre de mort	**0**	**0**
Les accidents et incidents du travail		
Nombre d'AAA	1	0
Taux de fréquence des AAA	5	0
Taux de gravité des AAA	0,016	0
Nombre d'ASA	2	3*
Taux de fréquence des ASA	11	16*
Nombre de Premiers Soins	1	4
Taux de fréquence Premiers Soins	5	22
Nombre de Presque Accidents	9	17*
Taux de fréquence Presque Accidents	49	92*
Nombre de maladies professionnelles	**0**	**0**
Taux de fréquence TF3 (AAA + ASA + Soin + PA)	**70**	**130***
Nombre de jours perdu (AAA + mort + maladie professionnelle)	**3**	**0**

** données actualisées avec les dernières remontées.*

Malgré les actions d'amélioration continue engagées, 1 accident entrainant un arrêt, 2 accidents sans incapacité, 1 soin et 9 incidents sont à déplorer au cours de l'année 2022 (piqûres, coupures, projections lors de manipulations en laboratoire, chutes). Grâce aux actions de sensibilisation et la remontée systématique des situations dangereuses par tous les collaborateurs, le niveau de vigilance et de culture sécurité s'améliore et sur cette année, le TF3 a été modéré à 70.
Les conséquences des risques psychosociaux en entreprise pèsent sur la santé physique et mentale des salariés. Ils ont un impact sur le fonctionnement des entreprises et peuvent nuire à leur fonctionnement (absentéisme, turnover, ambiance de travail...).

61 Taux de fréquence = (Nombre d'événements) x 1 000 000 / (Nombre d'heures travaillées théoriques annuelles) lissé sur 12 mois
Taux de gravité = (Nombre de jours d'arrêt liés à des accidents du travail) x 1 000 / (Nombre d'heures travaillées théoriques annuelles)

L'absentéisme est en partie une conséquence des problèmes psychosociaux et est à ce titre monitoré.

L'absentéisme	2022/2023	2021/2022
Taux d'absentéisme[62]	3,80%	3,43%
Nombre moyen de jours par ETP	8,9	7,9
Proportion absence inférieures et supérieures à 15 jours	79/21	90/10

Le taux d'absentéisme, en légère augmentation, est de 3,8% en 2022 ; les jours d'absences sont majoritairement des jours d'absence pour maladie et quelques absences pour enfant malade. Ces données restent en-dessous du taux d'absence observé pour les entreprises du secteur de la chimie (6,9%) et du nombre de jours pour maladie pour les entreprises de taille comparable (12,7 jours)[63]. Le poids des absences longues durée est en augmentation et les 10 principales absences représentent à elles seules 60% des jours d'absence pour maladie.

4.1.7. Développement du capital humain

Le Groupe MedinCell considère son personnel hautement qualifié comme sa principale ressource de savoir-faire, d'innovation et à ce titre de création de valeur. La Société identifie comme un axe majeur de développement sa capacité à attirer, retenir et motiver ses collaborateurs. MedinCell tient à favoriser une atmosphère de travail ouverte, responsabilisante et professionnelle, en veillant au respect mutuel. De même, le Groupe tient à promouvoir la santé et le bien-être en général de ses employés et à faciliter l'équilibre travail-vie personnelle pour tous ses employés, quelle que soit leur fonction.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Retenir les talents et les développer Risques liés à la difficulté à attirer et retenir les employés /talents et risques liés à la réduction de la valeur créée notamment l'innovation.	Être un employeur attractif et favoriser le développement humain.	Soutenir un emploi durable. Promouvoir le développement professionnel de chacun.

La Société fonctionnant sur une base de 39h hebdomadaires, les salariés travaillant en forfait horaire ont le choix du mode de récupération des heures au-delà de 35h, avec la possibilité de bénéficier de journées de récupération du temps de travail (RTT). Les heures supplémentaires au-delà de cette base 39h sont compensées par des heures de récupération. Ces modalités s'appliquent *prorata temporis* aux salariés à temps partiel. Les salariés dont la nature du poste est itinérante, ou ayant une fonction demandant une autonomie ou une importante réactivité sont eux encadrés par un dispositif annuel en jours travaillés.
Un Accord Compte Épargne Temps (CET) permet aux salariés justifiant d'une ancienneté minimale de 12 mois d'accumuler des droits de congés rémunérés en vue d'une utilisation ultérieure ou de bénéficier d'une rémunération en contrepartie des périodes de congé non prises.

La souplesse d'organisation liée au recours au télétravail est encadrée par un Accord sur le Télétravail et une charte sur le Droit à la Déconnexion. Les salariés éligibles peuvent prendre s'ils le souhaitent jusqu'à 9 jours de télétravail par mois. Cet accord permet aux salariés de réduire leurs déplacements professionnels et de concilier plus aisément leur vie personnelle et professionnelle.

62 Le taux d'absentéisme se calcule sur le nombre total des jours ouvrés d'absence durant l'exercice pour les salariés comptabilisés dans l'effectif au cours de la période. Il ne tient pas compte des congés maternité, paternité ou parentaux et maladies longue durée.
63 https://www.leem.org/sites/default/files/2022-03/030322-Reperes-Emploi.pdf Leem_Rapport_SituationEmploi_2022 Mars

Au-delà de ces principes généraux, la Société est à l'écoute de ses salariés et des aménagements sont régulièrement accordés en cas d'handicap, de maladie, grossesse/allaitement et certains cas particuliers. Un petit nombre de salariés bénéficient d'un aménagement de la durée de travail ou ont recours à un congé sabbatique.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'organisation du travail au sein de la Société sur les deux dernières années :

L'organisation du temps de travail	2022/2023	2021/2022
Taux de salariés à temps partiel[64]	2,11%	1,94%
Aménagement du temps de travail	4,23%	3,87%

A fin mars 2023, la part de personnel à temps partiel - moins de 35 heures hebdomadaires - s'établit à 2,11 % des effectifs et 6 salariés effectuent un temps de travail inférieur à celui de référence pour convenance personnelle. Globalement, 4,23% des employés bénéficient d'un aménagement de la durée de travail (forfait jours réduits). Au cours de l'année 2022, 3 personnes ont bénéficié d'un congé sabbatique.

4.1.7.2. Ouverture culturelle, communication et open-feedback

MedinCell considère l'internationalité et la diversité culturelle comme des atouts. La Société recrute localement et internationalement et fait de cette pluralité un de ses moteurs de création et d'adaptabilité. L'adoption de la culture interne propre à la Société permet d'atténuer certains facteurs de stress induits par la différence de culture et d'en faire au contraire une réelle force « force du groupe/power of the groupe «. Plus d'information sur la raison d'être et les valeurs de MedinCell sont disponibles dans la section Raison d'être et valeurs en début du présent chapitre.

MedinCell accorde beaucoup d'importance à la communication interne et aux échanges entre tous ses collaborateurs « Confiance mutuelle, Respect, Franchise et Transparence ». Une organisation avec peu de niveaux de hiérarchie et la promotion d'une culture open-feedback, permet au Groupe MedinCell de rester agile, adaptable et innovant.

La Société réunit ses collaborateurs chaque trimestre pour les tenir informés des derniers développements importants liés à l'activité et à la stratégie de l'entreprise. Au-delà du management, tous les collaborateurs sont susceptibles de prendre la parole lors de ces rendez-vous afin de présenter un projet passé, en cours ou à venir, ou de répondre à une question. Afin d'adresser précisément leurs interrogations, dans les semaines précédant cette réunion trimestrielle, les salariés sont invités à envoyer leurs questions sur l'activité de l'entreprise, et ce de manière anonyme s'ils le souhaitent. Tous les salariés ont également la possibilité de poser des questions pendant la réunion.
Une fois par an, une journée de séminaire réunissant l'ensemble des collaborateurs est consacrée au bilan de l'année écoulée et aux objectifs stratégiques de l'année qui débute. C'est l'occasion pour tous les collaborateurs de replacer leur rôle et celui de leur équipe dans la stratégie de l'entreprise.

Depuis septembre 2019, MedinCell a mis en place un outil de sondage anonyme (Bleexo) afin de suivre le bien-être, l'engagement de ses employés et des thématiques *ad hoc*. Les résultats des enquêtes servent à identifier tant les motifs de satisfaction des salariés que les principales préoccupations au niveau de l'entreprise et des différents services pour agir en conséquence. Ils permettent à chaque responsable de département de déceler d'éventuels problèmes au sein de son équipe et d'ouvrir le dialogue de manière anonyme ou non en fonction des souhaits des collaborateurs concernés. L'équipe des Ressources Humaines accompagne les responsables d'encadrement dans cette démarche.

Pour assurer la fluidité des échanges et garantir un accès aisé et rapide à l'information au quotidien, la Société dispose de sa propre application mobile que les salariés peuvent utiliser sur leur téléphone portable professionnel (tous les salariés de

64 Proportion de salariés qui effectue moins de 35 heures hebdomadaire

MedinCell en disposent).
D'autres rendez-vous viennent rythmer la vie de l'entreprise et favorisent les échanges et la circulation de l'information. Les collaborateurs sont invités à se réunir le premier mardi du mois pour un moment convivial. Par ailleurs, lors de petits-déjeuners ouverts à tous, des présentations sont organisées sur des thématiques qu'ils jugent importantes, liées directement ou non à la vie de l'entreprise. D'autres initiatives visent à favoriser les échanges et les interactions au sein de l'entreprise afin de mieux se comprendre et de mieux travailler ensemble, telles que : des rencontres avec des membres du Directoire, des déjeuners offerts par l'entreprise avec des convives tirés au sort, des journées de découverte au sein d'un autre service.
Des déjeuners réunissant tous les collaborateurs sont également organisés plusieurs fois par an ainsi que des évènements auxquels sont généralement conviées les familles.

Opportunité d'Open feedback et d'échange	2022/2023	2021/2022
Réunions trimestrielles ou collégiales	5	4
Sondage global	3	3
Temps d'échange thématique	26	13

4.1.7.3. Avantages salariés (hors rémunération)

En accord avec ses valeurs et sa raison d'être, le Groupe MedinCell offre à ses salariés des avantages visant à promouvoir la santé physique et mentale, la convivialité, et plus récemment le pouvoir d'achat. Certains avantages légalement obligatoires, décrits en sections Conditions de travail et protection sociale et Organisation du Travail du présent chapitre, ne sont pas repris dans la liste des avantages ci-dessous :
- des tickets-restaurant d'une valeur de 8 euros pris en charge à 60% par l'entreprise,
- 3 jours d'absence rémunérés par an et par enfant, au titre d'absence pour motif d'enfant malade,
- 1 jour d'absence rémunéré en cas de déménagement,
- le congé paternité intégralement rémunéré,
- des cours de sports gratuits sur site (yoga, pilates et renforcement musculaire),
- une application de parcours sportif est aussi mise à disposition gratuitement pour tous les salariés,
- l'accès à une plateforme de santé mentale holistique,
- un espace de détente, des espaces de restauration, des douches, des distributeurs de boissons gratuites, un parking gratuit, un parking vélo,
- l'accès à une plateforme de covoiturage « Klaxit «dans le cadre du plan de mobilité,
- les avantages offerts par le CSE (chèques cadeaux, chèques vacances, subventions sport et culture, cadeaux saisonniers et l'accès à des tarifs privilégiés à travers la plateforme Comitéo/Accès CE),
- les évènements à caractère festif organisés par la Société et/ou par le CSE (fête de Noël, Thanksgiving).

4.1.7.4 Formation et développement professionnel

La politique et la stratégie de formation pour une entreprise de développement pharmaceutique sont cruciales pour assurer le développement des compétences et des connaissances nécessaires à la bonne conduite du développement des produits (GRI 404-2).
La gestion des besoins en formation s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La Société affine régulièrement l'estimation des besoins en compétences en fonction de ses orientations stratégiques, lors des réunions de préparation des budgets et au cours des réunions du Management Leadership Team. L'évaluation annuelle de performance des employés inclut un bilan des besoins et objectifs de formation du personnel. Un plan annuel de formation détaillé (objectifs de formation clairs, des méthodes d'apprentissage adaptées, échéanciers, budget) est établi en tenant compte des besoins identifiés et s'assure du développement professionnel de tous les collaborateurs tout au long de leur carrière. Et ce afin de garantir le succès de l'entreprise mais aussi l'employabilité des collaborateurs.

Plusieurs actions de formation, telles que l'apprentissage des langues, des techniques scientifiques, des outils informatiques et professionnels, les formations règlementaires en hygiène et sécurité, en management de projet, sont renouvelées chaque année.

Les autres formations du plan de développement des compétences sont liées aux besoin spécifiques métiers remontés par les managers toujours en lien avec la stratégie de développement de l'entreprise. L'équipe RH veille lors de la consolidation des besoins exprimés à un alignement et une cohérence d'ensemble.
Une attention particulière est portée aux nouveaux salariés, qui sont intégrés et formés en interne sur différents sujets liés à la prise en main de leur poste, au fonctionnement interne de l'entreprise et aux différents outils mis à leur disposition dans le cadre d'une session d'intégration s'étalant sur environ 2 semaines. Un rendez-vous à trois mois est pris avec l'équipe RH afin de suivre l'intégration et couvrir d'éventuels besoin en formation.
Une procédure qualité encadrant l'intégration et la formation pour accompagner les managers sur le sujet verra le jour en 2023.
L'apprentissage du français ou de l'anglais est proposé à tous les nouveaux entrants afin d'améliorer la communication et l'intégration de tous dans un contexte de travail international.
Parallèlement, les employés sont encouragés à se former de façon continue, à travers la participation à des programmes de développement professionnel, des formations sur les avancées scientifiques, des mises à jour sur les nouvelles réglementations, des opportunités d'apprentissage en ligne, des séminaires internes et externes.
Ces formations théoriques sont complétées par des occasions d'apprentissage pratique et d'expérience sur le terrain. Des « shadowing », expérience sur différents postes ou pour des projets spéciaux permettent aux employés de développer de nouvelles compétences. Ces expériences permettent dans certains cas un développement professionnel alternatif et peuvent être à l'origine d'une mobilité interne, qui s'accompagne lorsqu'elle est confirmée d'un plan de développement individuel.

Sous certaines conditions, la Société soutient des initiatives personnelles de développement professionnel et personnel. Le Groupe MedinCell collabore ainsi avec des partenaires externes, tels que des institutions de recherche, des universités ou d'autres entreprises pharmaceutiques, pour offrir des programmes de formation spécifiques. Ces partenariats peuvent permettre d'accéder à des ressources et à des expertises supplémentaires, et favoriser l'échange de bonnes pratiques. Dans ce cadre, MedinCell accompagne les chercheurs qui souhaitent obtenir un doctorat à en entreprendre un auprès des universitaires partenaires afin d'aligner leur poste avec un diplôme et ainsi garantir leur employabilité.
Annuellement, chaque salarié à l'occasion de sa revue de performance reçoit un retour constructif et de préférence à 360 degrés, sur sa tenue de poste. Biannuellement, chaque salarié participe à un entretien professionnel lui permettant d'être acteur et moteur de son de développement de carrière. Ces deux processus alimentent chaque année le plan de formation garantissant le bon alignement entre les intérêts de la société et les souhaits de collaborateurs.

MedinCell s'efforce de développer les compétences individuelles et collectives de ses salariés et souhaite atteindre à l'horizon 2030 un objectif de 16 heures de formation externe en moyenne par employé.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire les efforts de formation et de développement professionnel au sein de la Société sur les deux dernières années :

Fonds dédié à la formation	2022/2023	2021/2022
Dépenses de formation MedinCell	135 054 €	100 264€*
Dépenses via dispositif FNE et FSE-Formation	27 272€	70 731€*
Proportion d'ETP ayant bénéficié d'au moins une formation **	69%	63%*
Nb d'heure moyen de formation par ETP (GRI 404-1) *	12h	18h
Taux de revue annuelle de performance	97%	94%
Taux d'entretien professionnel (carrière) campagne bisannuelle	Rattrapage de 3%	93%

**données recalculées cette année pour harmonisation ** hors formations et habilitations obligatoires*

Pour cette année fiscale, un budget de 135 054€, complété d'un financement externe de 27 272€, a été consacré à la formation professionnelle (non obligatoire) avec notamment des formations techniques et métier, certaines qualifiantes et/ou diplômantes. Ainsi, comme l'année précédente, en dehors des formations obligatoires, 69% de l'effectif a pu renforcer ses compétences et avoir une meilleure maîtrise de son métier et de ses potentielles évolutions. D'autre part, 24 salariés ont bénéficié de la mobilité interne pour diversifier (5) ou faire évoluer leur carrière (19).

Le nombre d'heures moyen de formation par salarié est passé de 18h à 12 heures en moyenne par ETP, pour des dépenses similaires. Cet écart peut premièrement se justifier par la hausse des coûts de formation. Sur l'année 2021-2022, on observe un nombre d'heures de formation moyen plutôt important, notamment dû au rattrapage des formations qui n'avaient pas pu être réalisées pendant la crise du Covid-19. On observe également une différence d'avancement de déploiement des plans de formation d'une année sur l'autre, le plan de formation de cette année n'ayant pas pu être mené complètement à son terme en raison de contraintes de temps des salariés et d'annulations multiples par les organismes de formation. Ces formations seront reportées sur l'année suivante.
En plus de ces formations externes, les salariés bénéficient régulièrement de formations internes afin d'améliorer leurs compétences métier. Ces formations internes, non intégrées à ces données, feront prochainement l'objet d'une quantification.

La Société a par ailleurs continué à soutenir des actions de développement professionnel et personnel notamment en accompagnant :
- 2 reprise d'études afin d'obtenir un Master pour monter en compétences,
- l'initiation ou la poursuite de 3 PhD,
- la poursuite de la reconversion d'une salariée dans la propriété intellectuelle (financement d'une formation sur 2 ans et tutorat en interne).

4.1.7.5 Rémunération et actionnariat salarié

L'une des fiertés du modèle d'entreprise de MedinCell, largement mis en avant en termes d'attractivité en recrutement concerne le mode de rémunération. La Société croit au partage avec tous ses collaborateurs de la valeur créée et privilégie un système de rémunération valorisant la performance collective à travers un actionnariat salarié, un bonus d'entreprise et un intéressement. Afin de partager le succès et préserver leur ambition commune et la mission extra-financière de MedinCell : « avoir un impact sur la santé dans le monde «, tous les collaborateurs de la Société sont appelés à devenir actionnaires peu après leur arrivée. Plus d'information sur ces sujets sont disponibles à la section Modèle d'entreprise : Actionnariat salarié et au chapitre relatif aux attribution de plans d'action du chapitre 6 du DEU annuel (accessible via le site investisseur : https://www.medincell.com/en/investors/).

La rémunération fixe est déterminée selon des critères tels que le poste, l'expérience et les responsabilités. La rémunération variable est, sauf exception des postes de commerciaux, liée à la performance collective de l'entreprise et se compose d'un bonus d'entreprise, d'un intéressement et de plans d'actions gratuites. Ces mécanismes de rémunération sont sous la gouvernance du Directoire, du Comité des Rémunérations et du Conseil de Surveillance.

Le bonus d'entreprise, calculé en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance de la Société, est attribué au personnel selon une périodicité annuelle. Lorsqu'un objectif est atteint, un montant global est versé aux salariés, y compris le senior management, sur la base d'un montant minimum fixe pour tous les employés et une indexation au salaire, favorisant ainsi proportionnellement les plus bas salaires. Le bonus d'entreprise a été amené à évoluer sur l'année 2022 notamment pour intégrer des objectifs de performance RSE et de sécurité des employés.
De la même manière, un accord d'entreprise renouvelé le 1er avril 2022 prévoit pour tous les salariés un intéressement, déclenché par l'atteinte des grandes étapes de développement pharmaceutique des produits. Il est réparti selon une part égalitaire à hauteur de 20% et une part en fonction du niveau de salaire à hauteur de 80%.
Tous les nouveaux salariés sans conditions d'ancienneté bénéficient des plans d'actions, celles distribuées au titre de l'année 2022 seront acquises après un an de présence et donneront un droit de vote à l'Assemblée Générale de la Société.

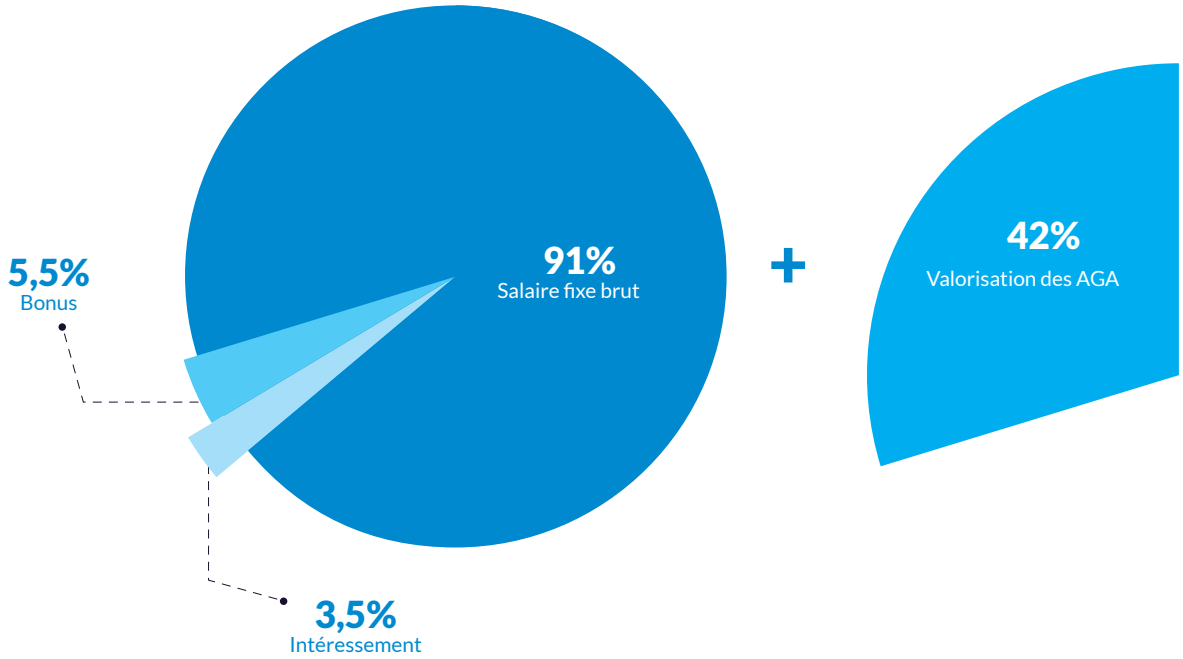

Éléments de rémunération annuelle pour une rémunération médiane	2022/2023	2021/2022
Rémunération annuelle totale brute		
Rémunération fixe brute[65] en €	45 316	43 123
Rémunération variable brute en €	4 444	6 118
Valorisation des Actions Gratuites distribuées (non-acquises) en €	20 849	10 941

Ainsi pour l'année 2022, de l'intéressement pour un trimestre, une Prime de Partage de la Valeur et un bonus d'entreprise ont été versés au titre des performances collectives. La part variable versée sur l'année 2022 représente pour un salaire médian 9 % de la rémunération totale versée, soit l'équivalent d'1,18 mois de salaire additionnel. Les Actions Gratuites, distribuées sur l'année 2022, sont valorisées à une somme équivalente à 42% de la rémunération versée pour un salaire médian, soit environ 5,5 mois de salaire additionnel acquis un an plus tard.
Au 31 mars 2023, 91% des salariés détiennent des actions de la Société et 99% bénéficient d'attribution d'actions qui seront acquises après 1 an de présence. Quatre ans et demi après son entrée en bourse, la Société reste détenue à 42% par ses employés, anciens employés ou fondateurs (Plus de détails sont présentés à la section Modèle d'entreprise du présent chapitre.).

4.2 IMPACT SOCIAL DE MEDINCELL GROUPE SUR LES COMMUNAUTÉS

4.2.1. Participer à l'économie locale et caritative de Jacou et Montpellier Métropole

MedinCell est fière de participer au développement local de la ville de Jacou et de la métropole de Montpellier. Malgré les contraintes, la Société a choisi de rester implantée sur son site historique en privilégiant l'extension de ses locaux plutôt que de

65 Rémunération brute médiane annuelle représenté par le salaire fixe brut, Comité exécutif compris, Mandataire Social exclu

déménager, malgré les nombreuses sollicitations. La Société encourage ses collaborateurs à soutenir la collectivité et l'économie locale et à s'impliquer dans des initiatives de solidarité.
MedinCell est l'un des plus gros employeurs de la ville de Jacou qui compte environ 7 000 résidents. La Société participe à la création d'emploi et à la formation scientifique sur la Métropole. La Société est régulièrement impliquée dans des initiatives et partenariats liés à l'innovation, au développement de la Métropole, de la Région Occitanie. Le Groupe participe également au rayonnement de la MedVallée, filière d'excellence en santé globale.
La Société privilégie, tant que faire se peut, les start-up, les entreprises et commerces locaux. MedinCell offre la possibilité de promouvoir des initiatives locales et d'utiliser l'application de communication interne pour faire des appels à participation, donations humanitaires.
Au cours de l'année 2022, MedinCell a reçu l'association UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et participé au défi St Pierre challenge 'Terre et Mer' pour les enfants, et à la course Montpellier Reine en soutient à la prévention et la recherche sur le cancer du sein. Les collaborateurs ont été appelés à collecter des denrées ou vêtements à destination de l'Ukraine et de la Turquie.

4.2.2. Participer à la formation et à l'innovation scientifique

MedinCell soutient l'innovation pour mieux répondre aux besoins des patients et soutenir le développement de systèmes de santé durables et collaboratifs. La Société collabore régulièrement avec des Universités, des Hôpitaux, des Centres de recherche. Plus d'information sur les partenariats sont disponibles dans la section Modèle d'entreprise du présent chapitre. La Société partage quand cela est possible le résultat de ses recherches à travers des publications et des congrès.
Sur l'année 2022, la Société a collaboré avec les entités suivantes :
- L'équipe Bioinformatique et biologie des systèmes du cancer de Jacques Colinge à l'IRCM (Institut de Recherche en Cancérologie de Montpellier) à travers un doctorat sur la « Modélisation de la cinétique de relargage de principes actifs depuis une matrice polymère, modèles prédictifs et data mining ». Ce programme est soutenu et financé par MedinCell grâce au programme CIFRE,
- L'équipe Immunité et Cancer de Nathalie Bonnefoy à l'IRCM, à travers un doctorat visant à «Améliorer les effets immunomodulateurs de thérapies combinées par l'utilisation d'une nouvelle technologie de délivrance contrôlée en oncologie. «. Programme de doctorat soutenu par MedinCell, le Plan de Relance du gouvernement français, et une subvention GRAINE de la région Occitanie.
- L'équipe Colloïdes, Interfaces Assemblages of Jean-Paul Chapel at CRPP in Bordeaux (Centre de Recherche Paul Pascal, à travers un doctorat sur le «Development of sprayable and bioresorbable electrostatic polymer complexes for the local and controlled release of actives". Ce programme est soutenu et financé par MedinCell et Plan de Relance de relance du gouvernement français.
MedinCell participe à la formation scientifique, en accueillant et formant des étudiants allant du collège au doctorat. Sur l'année 2022, outre l'accueil de nombreux stagiaires, la Société a cofinancé 3 doctorats.

MedinCell a contribué à l'avancée de la recherche scientifique en partageant ses progrès techniques et ses découvertes à travers trois articles de littérature scientifique :
- Gonella A., Grizot S., Liu F., Lopez Noriega A. and Richard J. (2022) Long-acting injectable formulation technologies: challenges and opportunities for the delivery of fragile molecules. Expert Opin. Drug Deliv. 19(8): 927-944
- Hermann Pooda S. et al. (2023) Proof-of-concept study for a long-acting formulation of ivermectin injected in cattle as a complementary malaria vector control tool. Parasites & Vectors 16(1): 66
- Bou S., Ng F., Guégain E., Peloso C., Lopez Noriega A. and Collot M. (2023) Evaluating the in vivo stability of water-soluble PEG-PLA copolymers using FRET imaging. Reactive and Functional Polymers: https://doi.org/10.1016/j.reactfunctpolym.2023.105579
MedinCell a eu l'occasion d'échanger avec la communauté scientifique lors des congrès et conférences suivantes :
- Formulation & Delivery (UK) – 5-6 mai 2022 - Présentation orale par Andrea Gonella: «Les challenges pour la libération de produits biologiques à longue durée d'action».
- Biologics (UK) – 30-31 mars 2023 - Présentation orale par Andrea Gonella: «BEPO® pour la libération de protéines à longue durée d'action».
- Polymer Conference (Bordeaux) – 14-16 juin 2022 – Présentation orale par Silvio Curia : «BEPO®, dépôt de polymère biorésorbable in situ pour la libération prolongée et modulable de principes pharmaceutiques actifs».
- Advanced Functional Polymers for Medicine – 1-3 juin 2022 – Présentation de poster par Guillaume Couture et Feifei Ng.
- Bio US (San Diego) – 13-16 juin 2022 – Présentation orale par Sébastien Enault.
- PODD (Boston) – 24-25 octobre 2022 – Présentation orale par Christophe Roberge.
- CBD S&T (San Francisco – 6-9 décembre 2022 – Présentation de poster par Simon Galer.

4.3. IMPACT SOCIAL DE MEDINCELL GROUPE SUR ET À TRAVERS SA CHAÎNE DE VALEUR

L'impact de MedinCell sur et à travers sa chaîne de valeur reste à ce jour limité et la Société ne peut aujourd'hui quantifier son impact sur l'emploi, les conditions de travail, les Droits de l'Homme, la formation et le développement, l'éthique des affaires. Le Groupe MedinCell de par sa raison d'être, ses valeurs et sa qualité d'entreprise française s'efforce cependant à avoir une influence positive, conforme aux réglementations françaises et européennes en vigueur et alignée avec les ODD.

Pour rappel, la France a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, portant sur les principes et droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
MedinCell soutient ces principes et ratifie le traité de l'UN Global Compact chaque année depuis 2021 et formalise ainsi son engagement envers les Droits de l'Homme, la promotion des normes internationales du travail. Cet engagement s'étend au-delà de MedinCell, à travers sa chaîne de valeur et ses partenaires commerciaux. L'entreprise s'assure autant que possible du respect des Droits Humains dans toutes ses interactions.
En 2021, MedinCell a partagé ses engagements éthiques dans un Code Éthique et dans un Code de Conduite et en 2022 au travers d'un Code de Conduite Fournisseur. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies.
Les montants dépensés dans des zones à risque social significatif et dans des activités exposées à un risque de non-respect des Droits de l'Homme, d'exploitation des enfants par le travail, de corruption, de non-respect des principes démocratiques sont inférieurs à 10%. Aucune violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE n'a été remontée ou décelée.
Plus d'information sont disponibles aux sections Promotion des pratiques éthiques et équitables et Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs du présent chapitre.
La contribution sociétale de la société à travers ses produits et son réseau d'acteurs engagés pour une santé durable pour tous est décrite dans les sections Des produits à impact, Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable et Contribution aux ODD du présent chapitre.

Du fait de son activité, MedinCell n'est pas directement concerné par, ni ne contribue de façon significative, aux enjeux mentionnés au 2ème alinéa du III de l'article L225-102-1 du Code de Commerce suivants : lutte contre la précarité alimentaire et l'alimentation responsable, équitable et durable.

5. ENVIRONNEMENT

Parce que la qualité de l'Environnement représente aussi un enjeu de santé au niveau mondial, MedinCell veut minimiser son impact sur l'environnement. MedinCell a l'ambition de proposer des produits ayant une empreinte environnementale réduite et de concevoir des nouvelles technologies durables. La Société souhaite s'engager dans une démarche d'optimisation des procédés afin de réduire au long terme les déchets et les émissions liés à la production de ses produits. Dans ses activités quotidiennes, la Société s'attache à minimiser son empreinte environnementale en réduisant et en triant les déchets, en rationalisant l'utilisation des ressources et en réduisant les émissions.
Le système de gestion environnementale de MedinCell est basé sur la conformité légale, la formalisation et la gestion des risques environnementaux, l'intégration des parties prenantes et l'amélioration continue.

Afin d'anticiper les risques environnementaux, une analyse des risques a été conduite et un plan d'action associé a été mis en place. Cette analyse permet d'anticiper toute déviation potentielle et de favoriser les bonnes pratiques.
Parce que les défis environnementaux sont une préoccupation commune, le Groupe MedinCell est convaincu que chaque personne ou équipe de MedinCell doit s'efforcer d'intégrer des objectifs durables dans son travail, comme le prévoit la feuille de

route de l'entreprise.

Nos engagements environnementaux sont décrits plus en détail dans la Charte environnementale disponible sur le site internet https://www.medincell.com/en/impact-company/#code-policies.

En plus de minimiser son impact direct sur l'environnement, MedinCell s'efforce de développer des produits en cohérence avec les enjeux environnementaux actuels.
La technologie BEPO® permet de concevoir des produits avec un impact réduit sur l'environnement par le biais de deux facteurs :
- La réduction de la quantité de principe actif nécessaire au traitement d'un patient grâce à une meilleure biodisponibilité de l'actif et/ou une action ciblée,
- La suppression de l'élimination non-appropriée et polluante des principes actifs non-utilisés par les patients.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Empreinte carbone Risques liés au manque de gestion environnementale de la part de certaines parties prenantes et dans certaines régions. Risques d'aggravation des phénomènes liés au changement climatique.	Minimiser l'empreinte carbone en rationalisant l'utilisation de l'énergie (scope 1 et 2) et réduisant nos émissions (scope 3).	Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux : atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire), - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris
Gestion des ressources Risques liés à l'industrie pharmaceutique très consommatrice d'eau. Risques de la mauvaise gestion environnementale des ressources en matières premières liées à la technologie BEPO. Risques de dégradation de l'environnement dans certaines régions liés à la chaîne d'approvisionnement.	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.
Pollution et biodiversité Risques liés à la possibilité que, pour certains produits, la technologie ne réduise pas l'impact des composés pharmaceutiques ou soit globalement plus impactante environnementalement que le traitement oral. Risque de dégradation de l'environnement.	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de MedinCell (les effluents et les déchets).	Développer des technologies/ produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.

Sur cette année 2022, la Société s'est attachée à formaliser certains aspects de sa démarche environnementale, et à raffiner son empreinte carbone. L'établissement de consommations de référence sur l'année à venir permettra d'amorcer l'alignement de la stratégie carbone avec les accords de Paris 2 degrés.

5.1. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DIRECT DES ACTIVITÉS DE MEDINCELL

5.1.1. Implantation de MedinCell

Les locaux de MedinCell sont situés sur la Zone d'Activité Commerciale de la commune de Jacou, au Nord de Montpellier. Compte tenu de son secteur d'activité et de sa faible taille, la Société n'est pas soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Par ailleurs, la Société opère pour ses activités pharmaceutiques et de laboratoire dans un cadre réglementaire extrêmement rigoureux, auquel elle se conforme. La Société dispose de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.
Du fait de son activité de recherche et de développement et n'ayant pas d'activité industrielle, MedinCell peut se prévaloir d'un impact environnemental faible. Pour l'année 2022, l'essentiel des activités de recherche est réalisé dans ses laboratoires tandis que les activités de développement préclinique et cliniques sont confiées à des prestataires extérieurs. Les activités de développement cliniques sont quant à elles majoritairement réalisées par les partenaires commerciaux de la Société.

Les activités de développement, hors lots cliniques, comprennent la production à l'échelle industrielle de polymères. Cette production est réalisée par la société CM Biomaterials BV, une joint-venture créée avec son partenaire Corbion, dans les usines de ce dernier.
Malgré le faible impact de ses activités actuelles sur le site de Jacou, l'adaptation aux conséquences du changement climatique est prise en compte par la Société. Une analyse des risques climatiques et de leurs impacts a été conduite. La Société s'engage à minimiser son empreinte environnementale et à optimiser la gestion des ressources.

5.1.2. Utilisation durable des ressources : efficience environnementale

L'utilisation des ressources naturelles a un impact environnemental significatif. Leur utilisation excessive peut mener à leur épuisement, mais leur extraction ou leur production peut également entrainer la pollution de l'eau, des sols, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.
Si les activités de recherche ne comprennent ni production industrielle ni distribution et par conséquent peu d'utilisation de matière première, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre, il reste nécessaire d'optimiser l'utilisation des ressources en énergie et en eau.
Pour réduire l'impact environnemental de l'utilisation des ressources naturelles, il est important de favoriser une utilisation plus durable et responsable de ces ressources. Cela peut inclure des pratiques telles que la réduction et la sobriété énergétique, l'optimisation des performances ou la sensibilisation des collaborateurs.

Sur son unique site, à Jacou, MedinCell a historiquement loué et occupé des bâtiments déjà existants lors de leur aménagement, ce qui limitait les performances thermiques. Avec l'accroissement de l'effectif, un agrandissement des locaux et la construction d'un nouveau bâtiment tertiaire a été réalisé. Début 2022, les Algeco temporaires et les locaux supplémentaires ont été supprimés et le nouveau bâtiment a été investi. Si l'ancien bâtiment abritant le laboratoire reste moins efficient énergétiquement, le nouveau bâtiment tertiaire conforme à la RT 2012 est équipé d'un éclairage 100% LED, de détecteurs de présence, et d'une gestion des apports thermiques sur calendrier.
La pandémie Covid, la croissance des effectifs et des activités, les aménagements et changements de locaux ont compliqué le suivi de certains indicateurs et rendent difficiles les comparaisons interannuelles. Cette première année d'exploitation permet de commencer à appréhender la consommation des bâtiments afin d'en tirer les meilleures performances énergétiques.

La mise en œuvre d'un plan de monitoring des bâtiments plus régulier et plus fin et la mise en place de sous-compteurs afin de comprendre la répartition des consommations (bureaux, laboratoire, contrôle de température), a été programmée pour le second semestre 2023.
Ces comptages permettront de définir des consommations de référence et pouvoir ainsi mettre en place des actions de réduction de la consommation efficientes et ciblées pour répondre au Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET). Ce dispositif, application de la loi ELAN, entre en vigueur cette année et vise à réduire de 60% la quantité d'énergie finale consommée par les bâtiments d'ici 2050. Une partie des installations de MedinCell est concernée.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Gestion des ressources Risques liés à l'industrie pharmaceutique très consommatrice d'eau. Risques de la mauvaise gestion environnementale des ressources en matières premières liées à la technologie BEPO. Risques de dégradation de l'environnement dans certaines régions liées à la chaîne d'approvisionnement.	Proposer des produits ayant un impact environnemental réduit et concevoir des nouvelles technologies durables avec une meilleure gestion des ressources.	Développer des technologies compatibles avec une gestion durable des ressources (eau, carbone fossile et gestion des terres). Anticiper les changements de disponibilité des ressources dans la chaîne de valeur de MedinCell.

5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle

La Société utilise uniquement l'énergie électrique achetée pour l'ensemble de ses activités, et aucune autre source d'énergie ou de combustion.

A l'horizon 2030, le Groupe MedinCell souhaite stabiliser l'intensité énergétique liée à ces bureaux à 40 kWh/m2 bureau et après une année de référence celle de son laboratoire rapporté à l'effectif temps plein en R&D.

Le tableau suivant donne le détail de la consommation électrique annuelle estimée de la Société sur les années fiscales 2021 et 2022 pour ses bâtiments :

	2022/2023	2021/2022
Production d'énergie renouvelable	0kWh	0kWh
Production d'énergie non renouvelable	0kWh	0kWh
Consommation d'énergie	627 537kWh	475 786kWh*
Dont consommation d'électricité	627 537kWh	475 786kWh*
Dont consommation d'énergies fossiles	0kWh	0kWh
Part d'énergie renouvelable (GRI 302-1a)	2,96%	10,50%
Part d'énergie non renouvelable (GRI 302-1b)	97,04%	89,50%
Intensité de consommation énergétique (GRI 302-3) GWh/M€ de CA	0,063GWh/M€	0,116GWh/M€
Intensité de consommation énergétique MWh/m2	0,212MWh/m2	0,25MWh/m2
Intensité de consommation énergétique MWh/ETP	4,13MWh	3,17MWh
Émissions de gaz à effet de serre indirect (t CO2é, scope 2)	12,86	9,52*

**par soucis de comparabilité certaines données ont été recalculées*

La consommation électrique a augmenté par rapport à l'année précédente (32%), au vu de l'emménagement dans de nouveaux locaux en janvier 2022 ajoutant 1500m2 supplémentaires et portant la superficie totale à 2958m2. De plus, de nouveaux équipements électriques sont venus compléter le laboratoire et ont nécessité l'ouverture d'une ligne moyenne tension. Cette consommation inclut également la charge du véhicule d'entreprise (estimée à 268,65 kWh), la mise à disposition de 5 stations de chargement pour les véhicules électriques du personnel (part non-estimée), et l'alimentation des équipements électriques et informatiques (part non-estimée).

5.1.2.2. Volume d'eau consommé annuellement

La consommation d'eau des bâtiments correspond aux activités de laboratoire et à l'usage d'eau sanitaire. L'eau rejetée après utilisation provient essentiellement de l'usage sanitaire puis des machines à laver et des éviers installés dans le laboratoire. Les

eaux résiduelles du laboratoire sont assimilées à des eaux domestiques et sont rejetées au tout-à-l'égout de la métropole et traitées en station d'épuration. Leur analyse est en cours afin de vérifier leur conformité et acceptabilité au tout-à-l'égout. (GRI 303-1 et 303-2).

Le tableau suivant donne le comparatif annuel de la consommation d'eau de la Société sur les deux dernières années civiles :

	2022	2021
Consommation d'eau	944m3	770m3
Intensité d'usage de l'eau m3/M€ de CA	95,07m3	188,21m3
% eau de ville (potabilisée)	100%	100%
% d'eau collectée ou prélevée (source, eau de pluie, puisage)	0%	0%
% d'eau recyclée	0%	0%
% d'eau rejetée directement dans la nature (arrosage)	0%	0%
% d'eau usée collectée et traitée (tout à l'égout)	100%	100%
Indicateur de pollution des eaux usées	En cours d'analyse	Non Disponible

La consommation annuelle d'eau a augmenté de 23%, probablement du fait de l'installation dans les nouveaux locaux (sanitaires plus nombreux) et de la reprise des activités. MedinCell s'efforce néanmoins d'éviter le gaspillage en eau, notamment grâce à des robinets mousseurs temporisés.

5.1.3 Pollution et gestion des déchets et effluents

5.1.3.1. Gestion des déchets

Les activités pharmaceutiques utilisent très fréquemment des produits chimiques et des processus pouvant entrainer des pollutions de l'air ou de l'eau et génèrent des déchets dangereux pour l'environnement. La Société a procédé à l'analyse interne des risques de pollution et associé un plan d'action sur les risques résiduels tous mineurs. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles à la section Analyse des Risques Environnementaux du présent chapitre.

Les déchets de laboratoire solides et liquides (eaux de chimie), potentiellement dangereux pour l'environnement, sont triés et stockés de façon spécifique dans l'attente de leur collecte hebdomadaire. Une entreprise accréditée assure leur traitement par filière en centres spécialisés. L'effectif et la nature des activités de laboratoire ont une incidence directe sur le volume de déchets d'activité généré.

Les effluents aqueux de MedinCell sont constitués d'eaux usées sanitaires et des eaux résiduelles du laboratoire. Ces eaux sont assimilées à des eaux domestiques et sont rejetées au tout-à-l'égout de la métropole et traitées en station d'épuration.

De façon générale, les collaborateurs participent activement à la réduction des déchets assimilés ménagers en limitant l'usage du papier, les consommables à usage unique et en recyclant papiers, cartons et plastiques dans des poubelles de tri disposées à cet effet. Ces déchets d'entreprise assimilés à des déchets domestiques sont collectés et traités par l'Agglomération de Montpellier (simplification du tri des déchets ménagers communs). Les déchets communs sont constitués pour moitié de déchets d'emballage de livraison amont.
La Société ne dispose pas de restaurant d'entreprise proposant une restauration collective sur site, elle n'a donc qu'une capacité limitée de maîtrise du potentiel gaspillage alimentaire au sein de la Société. Les collaborateurs sont néanmoins sensibilisés au tri.

L'objectif prioritaire est de traiter convenablement les déchets de laboratoire et de diminuer les déchets ménagers. Les déchets des entreprises sont suivis sur la plateforme TrackDéchets depuis juillet 2022, ce qui permet d'assurer une meilleure traçabilité de ceux-ci. La plateforme est encore en cours de mise en place.

Le Groupe MedinCell souhaite à l'horizon 2030 avoir diminué de 5% son intensité de déchets et d'effluents laboratoire rapportée à l'effectif ETP de Recherche et Développement.

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Pollution et biodiversité Risques liés à la possibilité que, pour certains produits, la technologie ne réduise pas l'impact des composés pharmaceutiques ou soit globalement plus impactant environnementalement que le traitement oral. Risque de dégradation de l'environnement.	Limiter l'impact environnemental des produits pharmaceutiques (composés pharmaceutiques dans l'eau) et de la chaîne de valeur de MedinCell (les effluents et les déchets).	Développer des technologies/ produits améliorant l'impact environnemental des traitements. Maintenir la bonne gestion des effluents et déchets liés à nos activités.

Le tableau suivant présente le comparatif annuel de la quantité de déchets d'activité de l'entreprise, catégorisés en déchets de laboratoire dits dangereux et en déchets d'entreprise assimilés à des déchets ménagers communs :

Gestion des déchets	2022/2023	2021/2022
Déchets assimilés ménagers (estimations) (t)	5,21	5,8
Déchets de laboratoire, déchets dangereux (t)	18,399	18,72
Déchets radioactifs (t)	0	0
Volume d'eaux usées (m3)	944	770
Part des déchets recyclés ou régénérés	8%	8%*
Part des déchets non-recyclés éliminés/incinérés	30%	30%*
Part des déchets non-recyclés valorisés	62%	62%*
Intensité de rejets-déchets non-recyclés (t/M€ investis)	21,15	11,69
Intensité de rejets-déchets dangereux ou radioactifs (t/M€ investis)	17,92	9,48
Intensité de rejets-déchets ménagers (t/FTE)	0,034	0,042
Intensité de rejets déchets dangereux (t CO2é /FTE R&D)	0,068	0,069
Émissions de gaz à effet de serre déchets ménagers (t CO2é)	0,449	1,510*
Émissions de gaz à effet de serre déchets laboratoire (t CO2é)	7,591	7,666*
Émissions de gaz à effet de serre de traitement des eaux (t CO2é)	0,466	0,380
Émissions de gaz à effet de serre indirectes (t CO2é, scope 3)	8,506	9,556*

**par soucis de comparabilité certaines données ont été recalculées*

Destination finale des déchets de laboratoire et assimilés ménagés

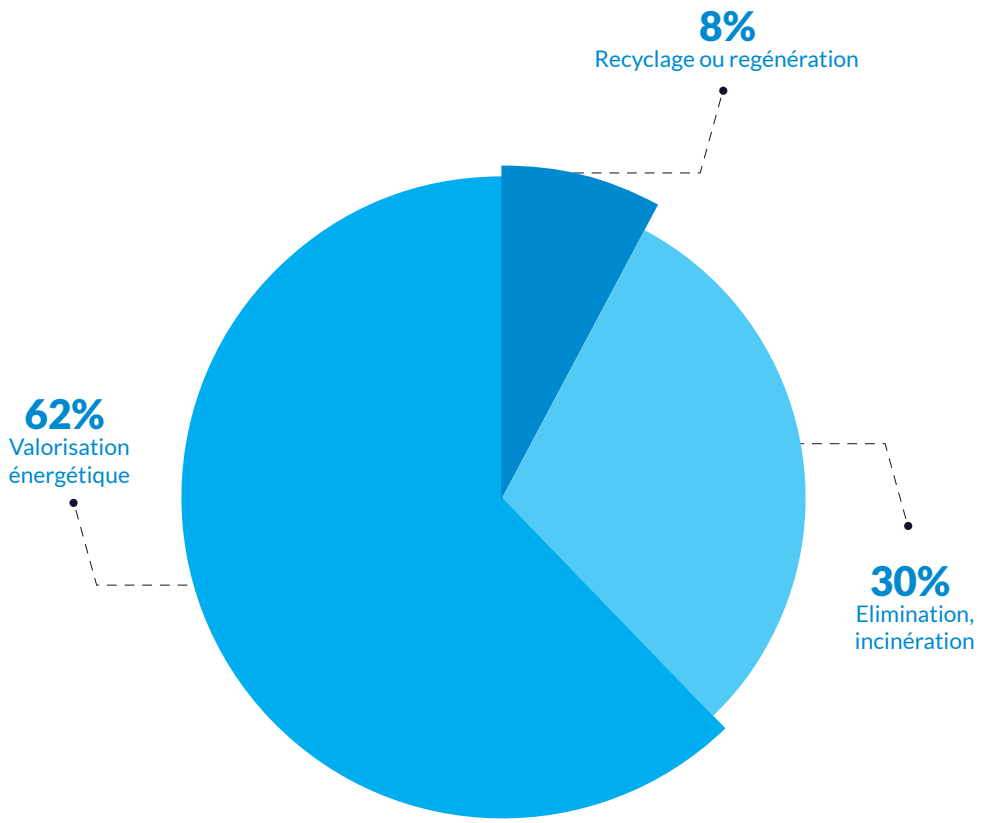

Cette année, le volume global de déchets est en légère diminution. La tendance pluriannuelle montre une corrélation entre le volume des déchets laboratoire et l'intensité des activités de laboratoire. L'équivalent en tonnes de CO2 de ces déchets de laboratoire, estimé à 8,506t CO2é, est approximatif car la composition des eaux de chimie et solvants peut varier en nature et en concentration, et les facteurs d'émission sont très génériques. La proportion de recyclage des déchets et de valorisation reste stable.

5.1.3.2. Émissions liées aux déplacements

5.1.3.2.1. Déplacements professionnels

MedinCell mène ses activités à l'échelle internationale. Dans ce cadre, les salariés utilisent dans la mesure du possible le système de téléconférence pour communiquer avec les partenaires. Quand un déplacement professionnel est nécessaire, la Société privilégie autant que faire se peut les déplacements nationaux en train, dont les émissions de CO2 sont très inférieures à celles des avions. De nombreux interlocuteurs de la Société étant implantés aux États-Unis (agences réglementaires, investigateurs médicaux, investisseurs, partenaires industriels, congrès scientifiques…) ou sur d'autres continents, les employés sont amenés à prendre l'avion pour les rencontrer lorsque les téléconférences ne conviennent pas.

Les émissions de CO2é sont calculées et mises à la disposition de MedinCell par les agences de voyage. La Société dispose d'éléments limités pour évaluer la quantité de CO2 émise lors de certains déplacements professionnels effectués en VTC électrique, en taxi ou reportés en notes de frais. Ces émissions sont cependant comptabilisées dans le bilan carbone à travers les achats. La Société rationalise et organise tous ses déplacements collectifs afin de limiter leur impact. MedinCell a investi depuis quatre ans dans un véhicule utilitaire électrique pour les besoins de ses Services Généraux.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution annuelle de la quantité de CO2 émise directement ou indirectement lors des déplacements professionnels effectués en train, en avion ou voiture de location, ainsi que lors de la fréquentation des hôtels :

Déplacements professionnels	2022/2023	2021/2022
Kilométrage effectué tous types de transport confondus (km)	781 936	298 592*
Émissions de gaz à effet de serre (t CO2é, Scope 3 amont)	137,7	43,4
Intensité d'émission (g CO2é /km)	176	145
Intensité d'émission (t CO2é /M€ de CA)	13,93	10,61
Intensité d'émission (t CO2é /FTE)	0,906	0,289

**par soucis de comparabilité certaines données ont été recalculées*

L'année 2021 n'est pas représentative des émissions liées aux déplacements professionnels usuels. En effet, le volume de déplacement aérien avait diminué de 95% avec la crise sanitaire. Au titre de l'année 2022, les déplacements ne sont toujours pas revenus à leur niveau d'avant-crise puisqu'en 2019, les émissions liées étaient de 188,9 t CO2é.
Sur l'année 2022, l'utilisation du véhicule électrique a permis d'éviter la génération de 0,472t de CO2é pour un total de déplacements de 1524km.

5.1.3.2.2. Déplacements domicile-travail et Plan de Mobilité Entreprise

Les déplacements domicile-travail représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre de la compagnie. En milieu d'année 2021, la Société s'est engagée en concertation avec les acteurs locaux et la Métropole de Montpellier dans le développement d'un plan de mobilité pour les années 2022-2025. Un sondage annuel des employés sur leur mobilité permet une estimation de ces déplacements et des émissions associées. Ces estimations ont un degré d'incertitude important, mais permettent de suivre la contribution relative des différentes sources d'émissions.
MedinCell a notamment été une des 30 premières entreprises à rallier l'initiative de covoiturage de la Métropole de Montpellier et à déployer fin 2021 l'application de covoiturage Klaxit. Grâce à un dispositif de certificat d'économie d'énergie, sur une période d'un an à compter de décembre 2021, les salariés sont financièrement incités à covoiturer.
D'autre part l'entreprise encourage également les employés à transitionner vers une mobilité plus durable en mettant à disposition cinq bornes de recharge pour voiture électrique, et a procédé à l'agrandissement du parking pour les vélos (l'équivalent de 4 places de voiture). Des communications régulières permettent aux collaborateurs d'être informés sur les aides financières disponibles pour l'acquisition d'un vélo électrique.

Déplacements domicile-travail	2022/2023	2021/2022
Kilométrage effectué tous types de transport confondus (estimation) (km)	568 429	359 797
Émissions de gaz à effet de serre (estimation) (t CO2é, Scope 3 amont)	138,31	92,36*
Intensité d'émission (g CO2é /km)	243	257
Intensité d'émission (t CO2é /ETP)	0,91	0,616

**par soucis de comparabilité certaines données ont été recalculées*

RÉPARTITION DES KILOMÈTRES

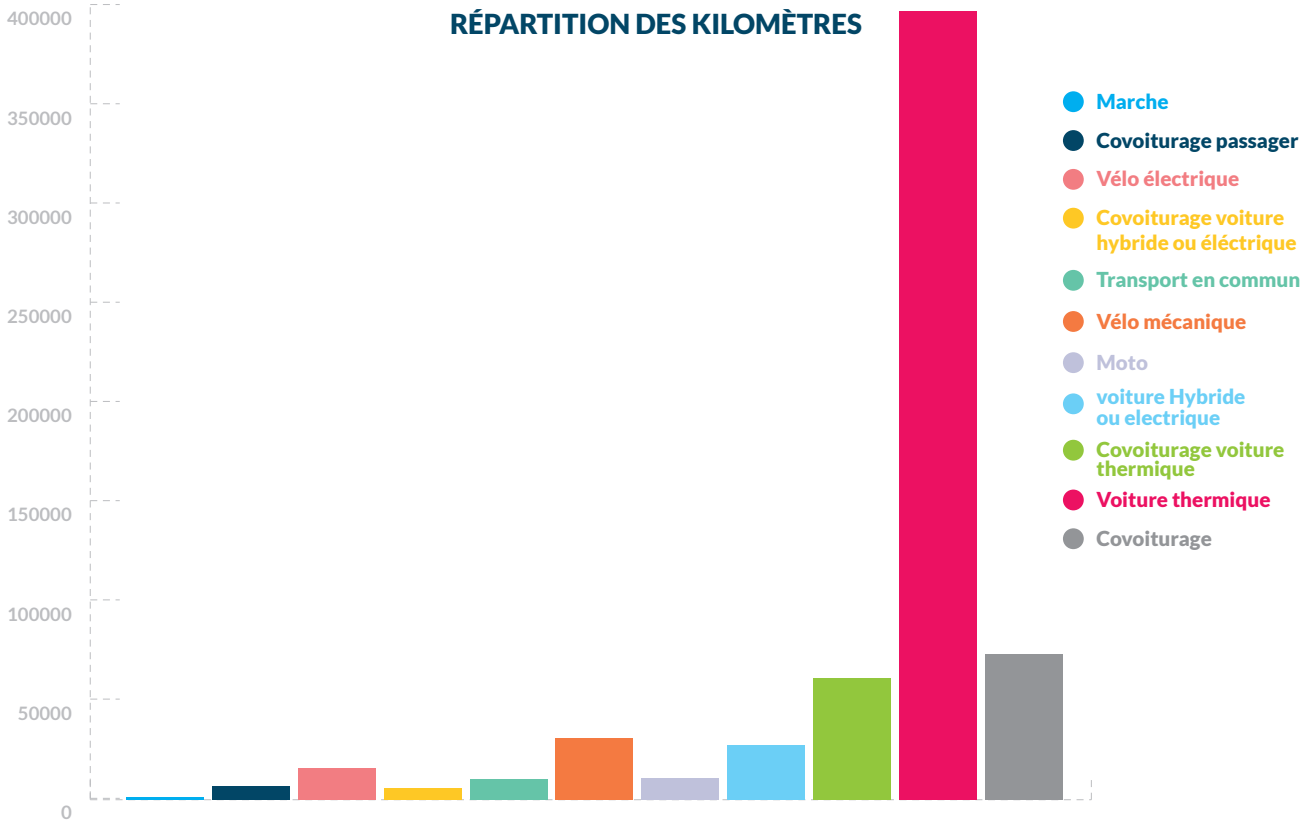

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR MODE PRINCIPAL DE TRANSPORT ET ALTERNATIVES ASSOCIÉES

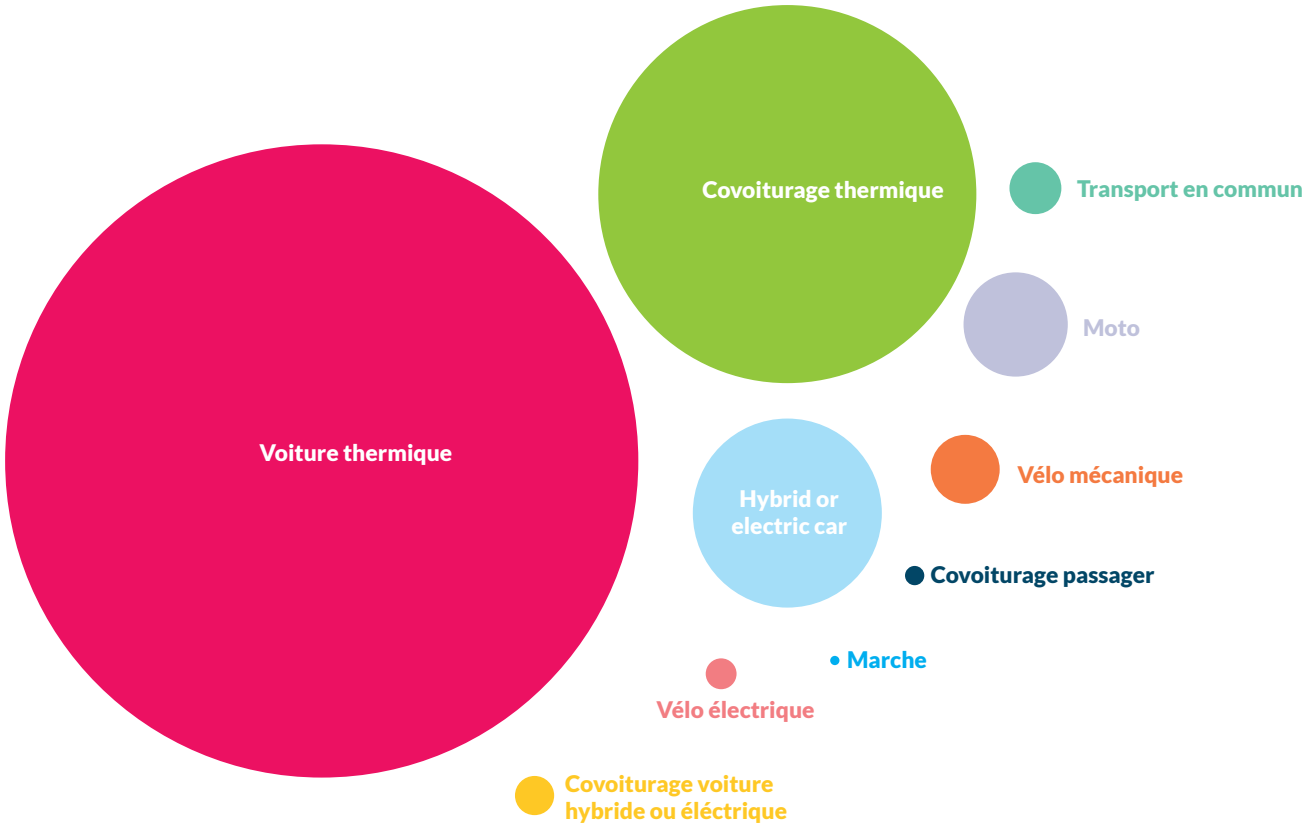

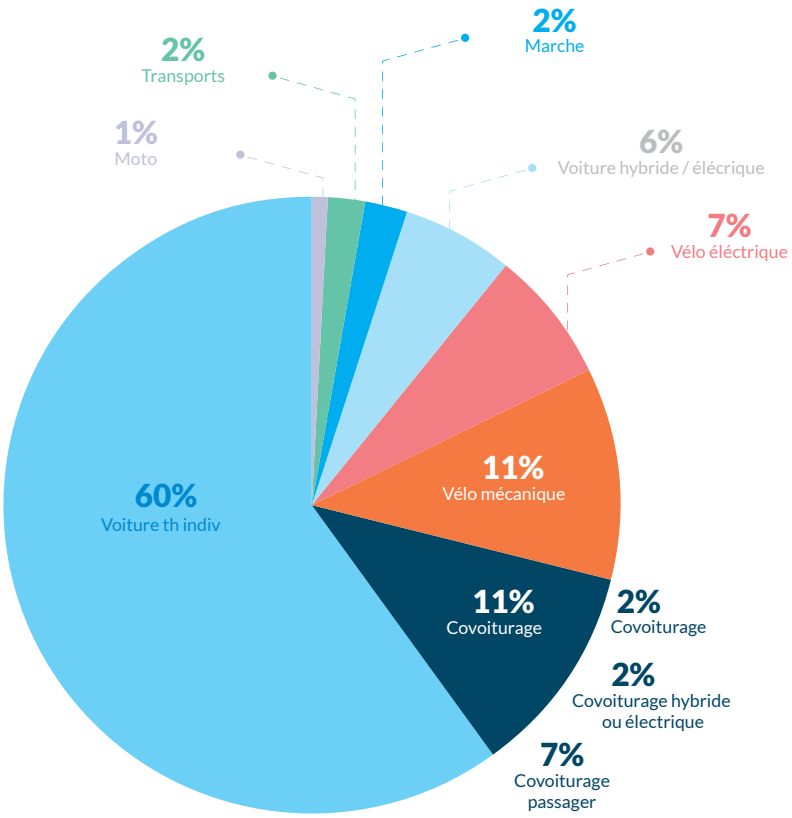

Cette année 2022, le kilométrage total reconstitué est en augmentation et l'intensité d'émissions par km en diminution. L'intensité par ETP est difficile à interpréter et demande un suivi au plus long terme. L'application Klaxit recense 23 000 km évités et une empreinte correspondante de 2,625 t CO2é.

5.1.3.3 Actions de réduction de l'empreinte environnementale et optimisation des ressources sur le site de Jacou

La Société engage des actions afin de minimiser son empreinte environnementale et optimiser les ressources sur le site de Jacou. Les collaborateurs sont des acteurs de premier plan dans la gestion durable des ressources sur site. Ils sont régulièrement sensibilisés aux enjeux environnementaux et aux actions de réduction de l'impact environnemental de l'entreprise. En dehors des pratiques récurrentes et de fond (sobriété énergétique, minimum d'impression, commandes groupées, objets réutilisables…) la Société met en place des actions de réduction des émissions dès que possible.

Du matériel professionnel après amortissement s'il est toujours en bon état est revendu pour prolonger sa durée d'usage.
Du matériel informatique (des ordinateurs portables et téléphones mobiles) est donné ou revendus à prix faible aux employés le souhaitant, évitant ainsi de générer des émissions supplémentaires. Du matériel de laboratoire est également revendu de manière occasionnelle et lorsque c'est nécessaire. Ces équipements avec un coût environnemental assez élevé trouve ainsi une seconde vie. Un facteur d'émission monétaire générique est utilisé pour quantifier l'effort net d'économie en ressources.
L'élimination de certains déchets par combustion avec valorisation thermique ou cogénération permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre.
L'optimisation des déplacements et l'utilisation d'un véhicule d'entreprise électrique permet de limiter les émissions liées à l'utilisation des ressources fossiles.

L'impact de ces pratiques d'optimisation des ressources et d'économie circulaire est en partie quantifiable par les émissions non générées :

Effort d'optimisation des ressources	2022/2023	2021/2022
Émissions évitées grâce aux ressources optimisées (t CO2é)	115,595	40,491
Seconde vie des Immobilisations (t CO2é)	110,924	37,960
Cogénération, Régénération (t CO2é)	1,574	1,667
Émissions évitées par covoiturage (t CO2é)	2,625	0,459
Émissions évitées avec le véhicule électrique d'entreprise (t CO2é)	0,472	0,404

L'entreprise a l'occasion de mener des actions ponctuelles et de faciliter des nouvelles pratiques.
En 2022, une revente de matériel informatique a permis à l'entreprise de donner une seconde vie à 49 ordinateurs et téléphones professionnels devenus trop anciens pour le parc professionnel. Cette action a permis aux employés volontaires de bénéficier de matériel à un tarif préférentiel, d'éviter de générer des déchets informatiques à court terme. De la même façon du mobilier de bureau et du matériel industriel ont été revendus à des entreprises spécialisées et ont permis d'éviter les émissions qu'il aurait été nécessaires pour la production de matière première.

Cette année, afin de promouvoir le nouveau plan de mobilité et l'application de covoiturage Klaxit, les collaborateurs ont été amenés à participer à un « Challenge Mobilité » lors de la semaine du développement durable. D'autres ateliers de sensibilisation sur le tri des déchets et une Fresque du Climat en version Quiz ont été animés.

5.2. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE MEDINCELL GROUPE SUR LES COMMUNAUTÉS

Les locaux de MedinCell sont situés sur la Zone d'Activité Commerciale de la commune de Jacou. Exposée à un climat méditerranéen, elle s'étend sur 3,43 km2 au Nord de Montpellier et 40% de son territoire est composé d'espaces naturels (pinède) et agricoles (vignes). Une analyse des environs du site met en évidence que les installations ne sont pas situées à proximité (rayon de 5km) d'une zone protégée, zone Natura 2000, cours d'eau, ou réserve naturelle à haute biodiversité[66]. Le site étant déjà situé en zone urbaine, l'installation d'un nouveau bâtiment n'a pas modifié l'affectation des terres ni amené à une perte de zones naturelles. L'emprise des installations de MedinCell, bâtiments, abords et parking représente une superficie totale de 5010m2.

Les activités de R&D nécessitent une manipulation quotidienne de produits chimiques qui peuvent être dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Afin de limiter un potentiel impact sur son environnement proche et la biodiversité environnante, MedinCell s'assure d'avoir les meilleures procédures en place pour encadrer les activités à risque.

5.2.1. Analyse des risques environnementaux

L'analyse des risques environnementaux liés à l'exploitation du site de Jacou a été mise à jour en 2022 afin d'actualiser et évaluer les risques de l'entreprise sur son milieu proche, l'air, l'eau, le sol, l'eau et la biodiversité. Les risques les plus importants sont maitrisés au vu des mesures mises en place pour la sécurité du personnel : filtres à charbon actif et HEPA sur les hottes et bidons de déchets, rétentions et sol de la zone déchets imperméabilisée. Une seule substance classée dangereuse pour l'eau (substance préoccupante) est utilisée ponctuellement en laboratoire et en quantité de l'ordre du milligramme. Les risques résiduels environnementaux concernent principalement les émissions liées à l'occupation des bâtiments (chauffage, climatisation, isolation, consommation d'électricité). Un plan d'action précise les prochaines étapes à suivre afin de prendre en compte des impacts résiduels, tous mineurs.

Le degré d'incidences négatives sur l'environnement et la biodiversité que nos activités peuvent générées est décrit dans le tableau suivant. L'incidence est considérée par défaut et ne tient pas compte de l'absence ou de la proximité effective de zones

66 GRI 304-1 : Biodiversité - 2016

sensibles ni de l'étendu des zones géographiques concernées :

Degré d'incidence environnementale des activités	2022	2021
Intensité d'émissions directes et indirectes de polluants atmosphériques générées (t CO2é/M€ investis)	Scope 1, 2 and 3 6488.4	Scope 1, 2 and 3 incomplete 349.9*
Intensité d'émissions directes et indirectes de polluants inorganiques (t CO2é/M€ investis)	Scope 1, 2 and 3 6488.4	Scope 1, 2 and 3 incomplete 349.9*
Intensité d'émissions directes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (t CO2é/M€ investis)	Non détecté et négligeable	Non détecté et négligeable
Utilisation directe de substances extrêmement préoccupantes pour l'eau (SVHC) [67]	1 en quantité de l'ordre du mg	1 en quantité de l'ordre du mg
Qualité des rejets directs dans l'eau	Voir traitement des eaux usées	Voir traitement des eaux usées

**par soucis de comparabilité certaines données ont été recalculées*

Les polluants atmosphériques et inorganiques ont été assimilés aux émissions de CO2 calculées via le bilan carbone. La variation des montants d'investissements et du scope du bilan carbone d'une année sur l'autre rend les données peu comparables.

A noter que MedinCell n'a été impliqué dans aucune controverse environnementale ou infraction légale, ni cette année, ni les précédentes. De plus, aucune amende ou sanction n'a été attribuée[68] .

5.2.2. Plan de mobilité en concertation avec les acteurs locaux

Sur la métropole de Montpellier, 78% des NOx et 58% des GES du territoire sont émis par les transports. La majorité des émissions provient du transport routier. Favoriser une mobilité multimodale, moins dépendante de la voiture particulière (76% du parc de véhicules roulants sur la Métropole), permettrait de limiter la hausse générale du trafic routier et diminuer ainsi les émissions de polluants qu'il génère[69] . Consciente de cette problématique, la Société a développé en 2021 un plan de mobilité de son personnel en concertation avec la Métropole de Montpellier et la mairie de Jacou. Plus d'information sur cette action dans la section précédente du présent chapitre Déplacements domicile-travail et Plan de Mobilité Entreprise.

5.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE MEDINCELL GROUPE SUR ET À TRAVERS SA CHAÎNE DE VALEUR

L'influence de MedinCell sur et à travers sa chaîne de valeur reste à ce jour limité et la Société ne peut à présent, en dehors de son bilan carbone, quantifier son impact sur l'environnement. Notamment, à la date du 31 mars 2023 le premier produit utilisant la technologie BEPO® n'est pas encore commercialisé. Des estimations théoriques de son impact sont détaillées en section Une technologie à faible impact environnemental du présent chapitre.

Établie en France, MedinCell se conforme aux réglementations françaises et européennes en vigueur. La France a également ratifié le protocole de Kyoto, et voté la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les Lois Grenelle I et II ainsi que la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. MedinCell soutient ces principes et ratifie le traité de l'UN Global Compact chaque année depuis 2021. La Société formalise ainsi son engagement envers la protection de l'environnement et veille à l'engagement de sa chaîne de valeur pour un développement durable.

67 https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

68 GRI 307-1 : Biodiversité, 2016

69 https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2022-07/ETU-2022-225%20-%20Montpellier%20M%C3%A9diterran%C3%A9e%20M%C3%A9tropole.pdf

L'environnement est un sujet matériel pour chacun de nos partenaires pharmaceutiques qui ont tous mis en place des politiques et objectifs de progression en ce sens. La politique d'Achats intègre depuis 2022 un critère de durabilité permettant de favoriser tant que possible les fournisseurs les plus responsables.

Le partenaire pharmaceutique principal, Teva, a notamment récemment fixé à son échelle des objectifs environnementaux ambitieux [70].
La production d'acide polylactique (PLA), qui entre dans la composition des copolymères, réalisés par l'entreprise CM Biomatérials dans les usines de Corbion, a une empreinte carbone modérée. Corbion, au-delà de son management environnemental et de ses ressources[71] , conduit des recherches d'amélioration des processus dont les efforts ont été récemment quantifiés (réduction de 0,224t de CO2é par tonne de PLA produite[72]). Ce produit est à 100% biosourcé, avec l'objectif ambitieux de devenir un matériau entièrement compostable et neutre en carbone[73] .
L'entreprise souhaite travailler en priorité avec un réseau de partenaires engagés et engager le dialogue avec les sous-traitants les plus matériels afin d'encourager et de partager les bonnes pratiques environnementales. A ce jour, la Société n'est pas en mesure d'avoir une visibilité sur toute sa chaîne de valeur, cependant la proportion des dépenses de l'entreprise relative à des activités avec un risque environnemental de pollution par produits chimiques ou d'industries à forte intensité d'eau et dans des pays significativement exposés pour ces risques reste inférieure à 5%.

Les enjeux liés aux risques climatiques plus généraux sont détaillés dans le chapitre 2 du DEU annuel accessible via le site investisseur : https://www.medincell.com/en/investors/.

5.2.3 Bilan Carbone et Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

MedinCell poursuit ses efforts d'évaluation de son impact environnemental, en précisant l'évaluation de son empreinte carbone notamment sur plusieurs postes du scope 3. L'entreprise s'efforce de suivre une méthodologie précise dans l'évaluation de ses émissions, au plus proche des standards de la Norme ISO 14.064-1.
Les scopes 1 et 2 sont évalués avec un faible degré d'incertitude (<5%) car les données utilisées proviennent de sources fiables, associées à des facteurs d'émission précis en provenance des fournisseurs d'énergie.
Le scope 3 présente des incertitudes plus importantes. Tous les postes ne sont pas évalués ou évaluables à ce jour, et des incertitudes élevées restent présentes, notamment du fait de la diversité des activités et produits et du manque de références de la littérature sur le secteur d'activité.
Cependant, les impacts sont calculés au plus proche de la réalité, en préférant une donnée fournisseur dès que possible, et en se basant sur les facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME[74] lorsque les données ne sont pas disponibles. Une méthodologie plus complète est détaillée en annexe du présent chapitre.
Le bilan carbone permet de visualiser les postes les plus émetteurs et de prioriser les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
MedinCell souhaite réduire ou stabiliser ses émissions en saisissant toutes les potentielles opportunités de décarbonation et de réduction des émissions afin de s'aligner avec les Accords de Paris et les recommandations scientifiques.

70 https://www.teva-sante.fr/our_engagement/article-pages/esg/
71 https://annualreport.corbion.com/annual-report-2022/our-performance/sustainability-performance
72 https://www.corbion.com/Sustainability/Measuring-what-matters/Life-cycle-assessment
73 https://www.corbion.com/-/media/Corbion/Files/Sustainability-Report/Sustainability-Brochure-update-2022.pdf
74 L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial français. Elle affiche également le nom d'« Agence de la transition écologique »

Enjeu et risques associés	Politique / Ambition	Objectif 2030
Empreinte carbone Risques liés au manque de gestion environnementale de la part de certaines parties prenantes et dans certaines régions. Risques d'aggravation des phénomènes lié changement climatique.	Minimiser l'empreinte carbone en rationalisant l'utilisation de l'énergie (scope 1 et 2) et réduisant nos émissions (scope 3).	Objectif de réduction de l'intensité énergétique pour le scope 2 : - Bâtiment de bureaux : atteindre l'objectif de réduction fixé par la France (réglementation tertiaire), - Laboratoire : améliorer et maintenir l'intensité énergétique conformément à l'objectif de l'Accord de Paris.

A l'horizon 2030, le Groupe MedinCell souhaite stabiliser l'intensité énergétique liée à ces bureaux à 40 kWh/m2 bureau. L'intensité énergétique de son laboratoire rapportée à l'effectif temps plein en R&D est en cours de référencement.

Scope 1

La Société utilise l'électricité comme seule source d'énergie, et ne se sert pas de la combustion d'énergies fossile ou de la biomasse pour s'approvisionner en énergie. De plus, aucune émission fugitive (gaz frigorigène) de la part des installations de climatisation n'a été relevée sur la période à travers les relevés de maintenance concernant le rechargement en gaz des équipements.
Le scope 1 du bilan carbone est donc de 0 tCO2é (GRI 305-1).

Scope 2

Les émissions indirectes associées à l'énergie sont uniquement constituées par celles liées à la consommation d'électricité du mix énergétique français. Une partie de la consommation électrique est à destination des véhicules électriques (d'entreprise et du personnel) ainsi qu'à destination du parc informatique.
Par soucis d'alignement et de comparabilité certaines données 2021 ont été recalculées. (GRI 305-2).

Scope 3

Les émissions indirectes associées aux activités amont et aval de l'entreprise ont été complétées.
La Société n'est pas en mesure d'estimer les émissions de ses approvisionnements, ceux-ci étant disparates et non-liés à un flux de matières premières. Une partie de ces émissions est comptabilisée à travers les frais de transport dans les achats.
Le transport de visiteurs est anecdotique et une partie de ces émissions est comptabilisée à travers les notes de frais dans les achats.
Le transport de marchandises est anecdotique et ces émissions sont comptabilisées à travers les frais de transport des achats.
Une partie minoritaire des déplacements professionnels est comptabilisée à travers les notes de frais dans les achats.

Parmi les autres émissions indirectes, le Groupe MedinCell identifie les émissions indirectes liées aux outils et structures informatiques externes mais n'est en mesure à l'heure actuelle de mesurer ou convertir certaines données pour établir un bilan.
Par soucis d'alignement et de comparabilité certaines données 2021 ont été recalculées (GRI 305-3).

Émissions de GES en t CO2é	**2022/2023**	**2021/2022**
Activités amonts Scope 3		
Approvisionnement	Non distingué des achats	Non évalué
Achats de produits ou services	5 636,59	Non évalué
Actifs en leasing	244,41	Non évalué
Immobilisations	482,34	536,34*
Dont bâtiments (construction et rénovation)	65,13	113,15*
Dont équipement scientifique	334,14	359,27*
Dont mobilier	18,31	12,92*
Dont équipement informatique	44,67	30,58*
Dont brevets	15,00	12,76

Dont licences	5,09	7,65
Déplacements professionnels	137,71	43,40**
Déplacements domicile travail	138,31	92,36**
Transport des visiteurs	Anecdotique	Anecdotique
Activités de l'entreprise		
Scope 1 Sources de combustion fossile (GRI 305-1)	0	0
Scope 2 Consommation électrique (GRI 305-2)	12,86	9,06*
Dont véhicule d'entreprise	0,0004	0,006
Dont numérique interne	Non évalué	Non évalué
Activités avales Scope 3		
Déchets d'activité	8,51	9,56*
Transport de marchandises	Non distingué des achats	Non évalué
Utilisation des produits vendus	Non applicable à ce jour	Non applicable à ce jour
Fin de vie des produits vendus	Non applicable à ce jour	Non applicable à ce jour
Investissements	Immobilisé ou Négligeable	Immobilisé ou Négligeable
Autres émissions indirectes	Non évalué	Non évalué
Dont numérique externe	Non évalué	Non évalué

** donnée recalculée par soucis de comparabilité*

*** impacté par la pandémie Covid en 2020/21*

EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

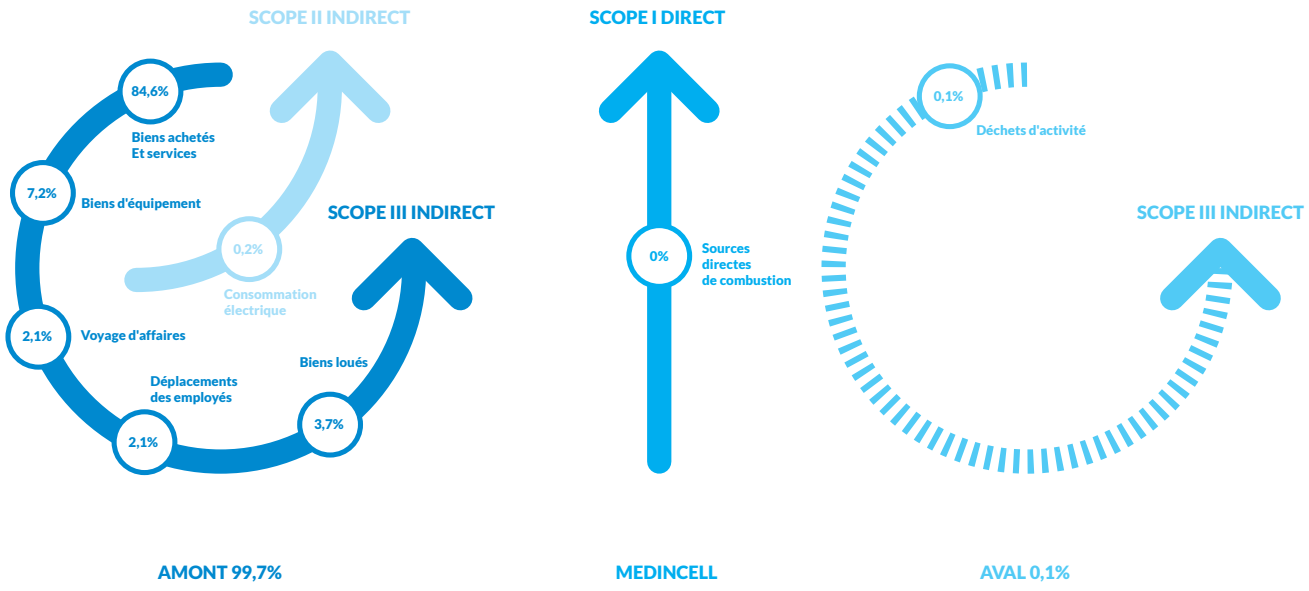

5.2.3.1. Bilan des Émissions carbone et de Gaz à Effets de Serre en tonnes de CO2 équivalentes

Catégories d'émissions	Scope	Numéro	Postes d'émissions	Part GES	Total 2022 en t CO2é	Total 2021 en t CO2é
Émissions directes de GES	1	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	N/A	N/A	N/A
	1	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	N/A	N/A	N/A
	1	3	Émissions directes des procédés hors énergie	N/A	N/A	N/A
	1	4	Émissions fugitives	N/A	N/A	N/A
	1	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	N/A	N/A	N/A
	Sous total (GRI 305-1)			0%	0	0
Émissions indirectes associées à l'énergie	2	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0,2%	12,86	9,06*
	2	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	N/A	N/A	N/A
	Sous total (GRI 305-2)			0,2%	12,87	9,06*
Autres émissions indirectes de GES	3 amont	8	Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	N/A	N/A	N/A
	3 amont	9	Achats de produits ou services	84,6%	5636,59	N/E
	3 amont	10	Immobilisations de biens	7,2%	482,34	536,34*
	3 aval	11	Déchets	0,1%	8,51	9,56*
	3 amont	12	Transport de marchandise amont	N/E	N/E	N/E
	3 amont	13	Déplacements professionnels	2,1%	137,71	43,4**
	3 amont	14	Actifs en leasing amont	3,7%	244,41	N/E
	3 aval	15	Investissements	N/E	N/E	N/E
	3 amont	16	Transport des visiteurs	N/E	N/E	N/E
	3 aval	17	Transport de marchandise aval	N/E	N/E	N/E
	3 aval	18	Utilisation des produits vendus	N/A	N/A	N/A
	3 aval	19	Fin de vie des produits vendus	N/A	N/A	N/A
	3 aval	20	Franchise aval	N/A	N/A	N/A
	3 aval	21	Leasing aval	N/A	N/A	N/A
	3 amont	22	Déplacements domicile travail	2,1%	138,31	92,36**
	3 aval	23	Autres émissions indirectes	N/E	N/E	N/E
	Sous total 3 amont			99,7%	6 639,37	672,09*
	Sous total 3 aval			0,1%	8,51	9,56*
	Sous total (GRI 305-3)			99,8	6 647,87	681,65*
TOTAL				**100%**	**6660,74**	**690,71***

*N/A : Non Applicable, N/E : Non Estimé, * données recalculées par soucis de comparabilité, ** impacté par la pandémie Covid*
La somme des pourcentages a été arrondie à 100 pour pallier les arrondis du calcul.

Les données de l'année précédente ont été corrigées afin d'avoir des données comparables en termes de périmètre, méthodologie, données sur les postes calculés sur les deux années. Cependant, la comparaison globale reste encore inexacte du fait des postes « Achats » et « Leasing amont » non calculés sur 2021, représentant respectivement 84,6% et 3,7% du total des émissions sur 2022.
On observe que le poste Achats est de loin le poste le plus émetteur, suivi des Immobilisations, qui à eux deux couvrent 95% des émissions carbone de l'entreprise. Ces postes sont directement liés à l'activité et ne pourront pas être réduits de manière significative, cependant, MedinCell s'efforce de choisir les prestataires les plus engagés pour l'environnement.

5.2.3.2. Ratios d'intensité carbone

Certains facteurs tels que l'activité économique, le nombre de collaborateurs, ou encore la surface du bâtiment, peuvent influer sur l'empreinte carbone de l'entreprise. Les ratios d'intensité permettent de comparer les émissions de manière relative et ainsi montrer une tendance, ou mesurer l'efficacité des actions mises en place.

Scope 1 & 2 (GRI 305-4)	**2022/2023**	**2021/2022**
Intensité Carbone - Scope 1 & 2/CA (tCO2é/M€ de CA)	1,30	2,21
Intensité Carbone - Scope 1 & 2/ETP (kgCO2é/ETP)	84,63	60,40
Intensité Carbone – Scope 1 & 2/m2 (kgCO2é/m2)	4,35	4,99

La consommation d'électricité et l'empreinte carbone relative sont directement liées à l'occupation du bâtiment, ainsi qu'à sa surface. Le bâti a vu sa surface évoluer avec les années, et la performance énergétique a varié selon les locaux utilisés. Le laboratoire a également été équipé fin 2021 d'une ligne moyenne tension pour subvenir à l'évolution d'activité.
Les émissions liées à l'électricité montrent une tendance à la hausse par rapport au chiffre d'affaires et au nombre d'ETP, mais on observe une meilleure efficience énergétique par m2 par rapport à l'année précédente, notamment grâce aux performances énergétiques du nouveau bâtiment.

Scopes 1, 2 & 3 (GRI 305-4)	**2022/2023**	**2021/2022**
Intensité Carbone - Total/CA (tCO2é/M€ de CA)	673,504	168,84
Intensité Carbone - Total/ETP (tCO2é/ETP)	43,818	4,60

Les intensités carbone sur les 3 scopes sont peu comparables du fait de l'agrandissement du périmètre considéré dans le calcul. Ils permettent cependant une comparaison avec les autres entreprises du secteur ou les ratios monétaires de l'ADEME.

Voyages professionnels	**2022/2023**	**2021/2022**
Intensité Carbone – Voyages d'Affaires/CA (tCO2é /M€ de CA)	13,93	5,30
Intensité Carbone – Voyages d'Affaires/ETP (tCO2é /ETP)	0,91	0,29
Intensité Carbone – Empreinte Voyages d'affaires/Distance (gCO2é /km)	176	145

Les collaborateurs sont fréquemment amenés à se déplacer pour rencontrer des partenaires d'affaires, aux Etats-Unis ou en Europe principalement. Les voyages d'affaires sont encadrés par une politique de voyage et les employés font l'usage du train de manière préférentielle lorsque c'est possible. Ce poste a été grandement impacté par la pandémie de Covid-19, ayant causé un arrêt presque complet des voyages sur l'année 2020, avant de croitre à nouveau avec la reprise des activités et la réouverture des frontières.
Les voyages en avion ont un impact carbone très élevés et sont associés à d'autres conséquences environnementales non-négligeables. L'entreprise s'efforce d'optimiser les voyages pour conserver de bonnes relations avec les partenaires d'affaires sans avoir une empreinte environnementale trop élevée.
En comparaison avec une période pré-Covid, l'empreinte des voyages d'affaires a diminué relativement au nombre d'employés et CA généré. L'empreinte par kilomètre a en revanche augmenté et pourrait nécessiter un point d'attention sur les prochaines années pour veiller à maintenir ou diminuer la tendance.

Déplacements domicile-travail	**2022/2023**	**2021/2022**
Émissions Carbone – (tCO2é)	138,31	92,36
Intensité Carbone – (tCO2é /ETP France)	0,922	0,616
Intensité Carbone – (gCO2é/km)	243	257

Les déplacements domicile-travail ont fait l'objet d'une étude ainsi que la construction d'un Plan de Mobilité-Employeur en 2021. Cette année, les émissions augmentent avec le nombre de kilomètres parcourus, mais l'intensité carbone au kilomètre diminue, ce qui pourrait traduire un verdissement des mobilités et l'efficacité des actions menées.

5.2.3.3. Taxonomie verte

MedinCell n'est pas soumise à la réglementation Taxonomie Verte mais a souhaité mettre en valeur ses efforts d'investissement, bien que minimes. Il convient de rappeler que les activités principales de MedinCell ne sont pas par essence alignées avec la taxonomie verte, ce qui explique une proportion si faible. Les activités annexes alignées sont principalement liées à travaux et à la gestion des bâtiments ou des équipements du site de Jacou.

Section	Label activités économiques	Critères	Détails	Coût € HT	Type
6	Transports				
6.4	Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	283	Rack vélo	1200	CapEx
6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	284	Kangoo	4134	OpEx

Les activités considérées comme éligibles cette année au regard de la taxonomie verte européenne sont le crédit-bail du véhicule électrique ainsi que l'installation de racks à vélos. Ces activités sont considérées comme alignées avec la taxonomie verte car elles contribuent substantiellement à l'un des six objectifs climatiques sans porter préjudice aux cinq autres, et respectent des garanties sociales minimales.

	2022/2023		2021/2022	
	Montant € HT	Part du CA	Montant € HT	Part du CA
CapEx Total éligible	1 200	0,01%	549 746	1,34%
CapEx Total aligné	1 200	0,01%	68 625	0 ,40%
OpEx Total éligible	4 134	0,04%	5 411	0,12%
OpEx Total aligné	4 134	0,04%	4 134	0,10%

La part d'alignement avec la taxonomie verte pour 2022 est bien plus faible car les investissements de l'année dernière liés au bâtiment (installation de prises de recharges pour les véhicules électriques, robinets mousseurs minutés, éclairages LED et sur minuteur, …) ne sont plus comptabilisés cette année.

4.6 TABLES DE CONCORDANCE

	Cible	Description des actions concrètes de MedinCell ou partenaire
1 PAS DE PAUVRETÉ	1.a	Participer à la coopération pour le développement de pays LMIC à travers des produits plus accessibles et générateurs d'économies pour les systèmes de santé.
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3.3	Participation à l'effort collectif éradication des maladies tropicales négligées avec le produit de contrôle du vecteur de transmission de la malaria
	3.7	Participation à l'accès de tous à des services de soins et à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux à travers le développement de produits avec une stratégie d'accès spécifique aux LMIC.
	3.8	Participation à l'accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable à travers une technologie avec des coûts de fabrication bas.
	3.b	Participation à la recherche et la mise au point de médicaments contre les maladies qui touchent principalement les habitants des LMIC. Participer à l'accessibilité des traitements dont les médicaments essentiels et notamment à travers des conditions de licensing.
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	5.5	Participer à la garantie de la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision notamment au sein de l'entreprise.
	5.6	Participer à l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative à travers le développement d'un contraceptif adapté et accessible aux LMIC
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	6.3	Participation à l'amélioration de la qualité de l'eau en réduisant la pollution, notamment en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses.
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.5	Participation au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale notamment au sein de l'entreprise
	8.8	Participation à la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et à la protection de tous les travailleurs au sein de l'entreprise. Participation à la promotion des droits des travailleurs dans la chaîne de valeur.
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.5	Participation à la recherche scientifique, et perfectionner des capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, notamment en encourageant l'innovation et les collaborations internationales.
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	10.3	Assurance de l'égalité des chances et réduction de l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.4	Participer à l'instauration d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale. Réduire leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement à travers l'amélioration de la technologie et le traitement de nos déchets.
	12.5	Participer à la réduction de la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation à travers la rationalisation de nos déchets.

	13.2	Mise en place de mesures relatives aux changements climatiques afin de participer aux politiques, les stratégies nationales de réduction de l'impact climatique, à travers le management environnemental.
	13.3	Participer à l'éducation, la sensibilisation en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact à travers la politique environnementale.
	16.5	Participer à la réduction de la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes à travers la ratification à l'UN Global Compacte et à la mise œuvre de politiques et procédure internes.
	16.6	Contribuer à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux à travers une communication transparente et sincère de nos objectifs et résultats financiers et extra-financiers.
	17.16	Participation à la mise en place de partenariats durables permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'atteindre les objectifs de développement durable notamment de santé.
	17.17	Participation et promotion de partenariats public-privé et les acteurs de la société civile, pour capitaliser sur l'expérience acquise et développer des stratégies de financement.

			2021	2022	Sources
Economic Perfomance - 2016	201-1	a. Direct economic value generated and distributed (EVG&D) on an accruals basis, including the basic components for the organization's global operations as listed below. If data are presented on a cash basis, report the justification for this decision in addition to reporting the following basic components: i. Direct economic value generated: revenues; ii. Economic value distributed: operating costs, employee wages and benefits, payments to providers of capital, payments to government by country, and community investments; iii. Economic value retained: 'direct economic value generated' less 'economic value distributed'.	4 091 k€ 32 150 k€ Texte 0;0;0 -24 025 k€	9 889 k€ 38 228 k€ Texte 0;0;0 -31 587 k€	4.1.2.2. Résumé des données économiques 2022-2023 DEU annuel Chap 3 et 7; 4.4.1.7.3. Avantages salariés (hors rémunération); 4.4.1.7.5 Rémunération et actionnariat salarié; 4.3.9.2 Lobbying
	201-1	b. Where significant, report EVG&D separately at country, regional, or market levels, and the criteria used for defining significance.	NA	NA	
	201-2	a. Risks and opportunities posed by climate change that have the potential to generate substantive changes in operations, revenue, or expenditure, including: i. a description of the risk or opportunity and its classification as either physical, regulatory, or other; ii. a description of the impact associated with the risk or opportunity; iii. the financial implications of the risk or opportunity before action is taken; iv. the methods used to manage the risk or opportunity; v. the costs of actions taken to manage the risk or opportunity.	 NA NA NA NA NA	 Texte Texte Texte Texte NA	DEU annuel Chap 2 et 3
	201-3	a. If the plan's liabilities are met by the organization's general resources, the estimated value of those liabilities.	Texte	Texte	DEU annuel Chap 2 et 8
		b. If a separate fund exists to pay the plan's pension liabilities: i. the extent to which the scheme's liabilities are estimated to be covered by the assets that have been set aside to meet them; ii. the basis on which that estimate has been arrived at; iii. when that estimate was made.	NA	NA	
		c. If a fund set up to pay the plan's pension liabilities is not fully covered, explain the strategy, if any, adopted by the employer to work towards full coverage, and the timescale, if any, by which the employer hopes to achieve full coverage.	NA	NA	
	201-4	a. Total monetary value of financial assistance received by the organization from any government during the reporting period, including: i. tax relief and tax credits; ii. subsidies; iii. investment grants, research and development grants, and other relevant types of grant; iv. awards; v. royalty holidays; vi. financial assistance from Export Credit Agencies (ECAs); vii. financial incentives; viii. other financial benefits received or receivable from any government for any operation.	 Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte	 Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte Texte	DEU annuel Chap 3
Market Presence - 2016	202-1	a. When a significant proportion of employees are compensated based on wages subject to minimum wage rules, report the relevant ratio of the entry level wage by gender at significant locations of operation to the minimum wage.	Texte	Texte	4.4.1.2. Conditions de travail et protection sociale 4.4.1.7.5 Rémunération et actionnariat salarié

		b. When a significant proportion of other workers (excluding employees) performing the organization's activities are compensated based on wages subject to minimum wage rules, describe the actions taken to determine whether these workers are paid above the minimum wage.	NA	NA	
		c. Whether a local minimum wage is absent or variable at significant locations of operation, by gender. In circumstances in which different minimums can be used as a reference, report which minimum wage is being used.	NA	NA	
		d. The definition used for 'significant locations of operation'.	NA	NA	
	202-2	a. Percentage of senior management at significant locations of operation that are hired from the local community.	NA	NA	
		b. The definition used for 'senior management'.	NA	NA	
		c. The organization's geographical definition of 'local'.	NA	NA	
		d. The definition used for 'significant locations of operation'.	NA	NA	
Indirect Economic Impacts - 2016	203-1	a. Extent of development of significant infrastructure investments and services supported.	Texte	Texte	DEU annuel Chap 3
		b. Current or expected impacts on communities and local economies, including positive and negative impacts where relevant.	Texte	Texte	4.2.4. Impacts attendus des produits en développement 4.4.1 Impact social des activités internes de MedinCell Groupe
		c. Whether these investments and services are commercial, in-kind, or pro bono engagements.	Texte	Texte	DEU annuel Chap 8 4.1.4. Un réseau d'acteurs engagés pour une santé durable
	203-2	a. Examples of significant identified indirect economic impacts of the organization, including positive and negative impacts.	Texte	Texte	4.3.6. Contribution aux ODD 4.6 TABLES DE CONCORDANCE Les cibles des ODD directement adressées
		b. Significance of the indirect economic impacts in the context of external benchmarks and stakeholder priorities, such as national and international standards, protocols, and policy agendas.	Texte	Texte	4.3.3. Matérialité et risques ESG
Procurement Practices - 2016	204-1	a. Percentage of the procurement budget used for significant locations of operation that is spent on suppliers local to that operation (such as percentage of products and services purchased locally).	NA	NA	
		b. The organization's geographical definition of 'local'.	NA	NA	
		c. The definition used for 'significant locations of operation'.	NA	NA	
Anti-corruption - 2016	205-1	a. Total number and percentage of operations assessed for risks related to corruption.	NA; NA	NA; NA	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		b. Significant risks related to corruption identified through the risk assessment.	NA	NA	
	205-2	a. Total number and percentage of governance body members that the organization's anti-corruption policies and procedures have been communicated to, broken down by region.	NA	NA	4.3.9.1 Anti-corruption, anti-subornation et anti-dessous-de-table 4.3.7.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables

		b. Total number and percentage of employees that the organization's anti-corruption policies and procedures have been communicated to, broken down by employee category and region.	NA	87%	4.3.9.1 Anti-corruption, anti-subornation et anti-dessous-de-table 4.3.7.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables
		c. Total number and percentage of business partners that the organization's anti- corruption policies and procedures have been communicated to, broken down by type of business partner and region. Describe if the organization's anti-corruption policies and procedures have been communicated to any other persons or organizations.	NA	NA	
		d. Total number and percentage of governance body members that have received training on anti-corruption, broken down by region.	NA	NA	4.3.9.1 Anti-corruption, anti-subornation et anti-dessous-de-table 4.3.7.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables
		e. Total number and percentage of employees that have received training on anti- corruption, broken down by employee category and region.	NA	87%	4.3.9.1 Anti-corruption, anti-subornation et anti-dessous-de-table 4.3.7.2. Promotion des pratiques éthiques et équitables
	205-3	a. Total number and nature of confirmed incidents of corruption.	Texte 0	Texte 0	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		b. Total number of confirmed incidents in which employees were dismissed or disciplined for corruption.	Texte 0	Texte 0	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		c. Total number of confirmed incidents when contracts with business partners were terminated or not renewed due to violations related to corruption.	Texte 0	Texte 0	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
		d. Public legal cases regarding corruption brought against the organization or its employees during the reporting period and the outcomes of such cases.	Texte 0	Texte 0	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
Anti Competitive Behavior - 2016	206-1	a. Number of legal actions pending or completed during the reporting period regarding anti-competitive behavior and violations of anti-trust and monopoly legislation in which the organization has been identified as a participant.	Texte 0	Texte 0	DEU annuel Chap 3
Tax - 2019	207-1	a. A description of the approach to tax, including: i. whether the organization has a tax strategy and, if so, a link to this strategy if publicly available; ii. the governance body or executive-level position within the organization that formally reviews and approves the tax strategy, and the frequency of this review; iii. the approach to regulatory compliance; iv. how the approach to tax is linked to the business and sustainable development strategies of the organization.	 NA NA Texte NA	 NA NA Texte NA	DEU annuel Chap 3
	207-2	a. A description of the tax governance and control framework, including: i. the governance body or executive-level position within the organization accountable for compliance with the tax strategy; ii. how the approach to tax is embedded within the organization; iii. the approach to tax risks, including how risks are identified, managed, and monitored; iv. how compliance with the tax governance and control framework is evaluated.	 NA NA Texte NA	 NA NA Texte NA	DEU annuel Chap 3

		b. A description of the mechanisms to raise concerns about the organization's business conduct and the organization's integrity in relation to tax.	Texte	Texte	4.3.7.3. Dispositif de signalement
		c. A description of the assurance process for disclosures on tax including, if applicable, a link or reference to the external assurance report(s) or assurance statement(s).	NA	NA	
	207-3	a. A description of the approach to stakeholder engagement and management of stakeholder concerns related to tax, including: i. the approach to engagement with tax authorities; ii. the approach to public policy advocacy on tax; iii. the processes for collecting and considering the views and concerns of stakeholders, including external stakeholders.	NA	NA	

Materials - 2016	301-1	a. Total weight or volume of materials that are used to produce and package the organization's primary products and services during the reporting period, by: i. non-renewable materials used; ii. renewable materials used.	NA	NA	
	301-2	a. Percentage of recycled input materials used to manufacture the organization's primary products and services.	NA	NA	
	301-3	a. Percentage of reclaimed products and their packaging materials for each product category.	NA	NA	
		b. How the data for this disclosure have been collected.	NA	NA	
Energy - 2016	302-1	a. Total fuel consumption within the organization from non-renewable sources, in joules or multiples, and including fuel types used. d. In joules, watt-hours or multiples, the total: i. electricity sold ii. heating sold iii. cooling sold iv. steam sold	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		b. Total fuel consumption within the organization from renewable sources, in joules or multiples, and including fuel types used.	0	0	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		c. In joules, watt-hours or multiples, the total: i. electricity consumption ii. heating consumption iii. cooling consumption iv. steam consumption	 475786 kWh 0 0 0	 627537 kWh 0 0 0	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		d. In joules, watt-hours or multiples, the total: i. electricity sold ii. heating sold iii. cooling sold iv. steam sold	 0 0 0 0	 0 0 0 0	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		e. Total energy consumption within the organization, in joules or multiples.	475786 kWh	627537 kWh	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		f. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Factures	Factures	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		g. Source of the conversion factors used.	EDF, Primeo	Primeo	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle

	302-2	a. Energy consumption outside of the organization, in joules or multiples.	NA	NA	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		b. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NA	NA	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		c. Source of the conversion factors used.	NA	NA	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
	302-3	a. Energy intensity ratio for the organization.	0,063GWh/M€ 0,212MWh/m2 4,39MWh/ETP	0,116GWh/M€ 0,25MWh/m2 3,17MWh/ETP	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		b. Organization-specific metric (the denominator) chosen to calculate the ratio.	Chiffre d'affaires (M€) ; surface (m2) ; ETP	Chiffre d'affaires (M€) ; surface (m2) ; ETP	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		c. Types of energy included in the intensity ratio; whether fuel, electricity, heating, cooling, steam, or all.	Electricité	Electricité	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
		d. Whether the ratio uses energy consumption within the organization, outside of it, or both.	Energie consommée en interne	Energie consommée en interne	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle
	302-4	a. Amount of reductions in energy consumption achieved as a direct result of conservation and efficiency initiatives, in joules or multiples.	NA	NA	
		b. Types of energy included in the reductions; whether fuel, electricity, heating, cooling, steam, or all.	NA	NA	
		c. Basis for calculating reductions in energy consumption, such as base year or baseline, including the rationale for choosing it.	NA	NA	
		d. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NA	NA	
	302-5	a. Reductions in energy requirements of sold products and services achieved during the reporting period, in joules or multiples.	NA	NA	
		b. Basis for calculating reductions in energy consumption, such as base year or baseline, including the rationale for choosing it.	NA	NA	
		c. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NA	NA	
Water and effluents - 2018	303-1	a. A description of how the organization interacts with water, including how and where water is withdrawn, consumed, and discharged, and the water-related impacts caused or contributed to, or directly linked to the organization's activities, products or services by a business relationship (e.g., impacts caused by runoff).	Texte	Texte	4.5.1.2.2. Volume d'eau consommé annuellement
		b. A description of the approach used to identify water-related impacts, including the scope of assessments, their timeframe, and any tools or methodologies used.	Texte	Texte	4.5.1.2.2. Volume d'eau consommé annuellement
		c. A description of how water-related impacts are addressed, including how the organization works with stakeholders to steward water as a shared resource, and how it engages with suppliers or customers with significant water-related impacts.	Texte	Texte	4.5.1.2.2. Volume d'eau consommé annuellement
		d. An explanation of the process for setting any water-related goals and targets that are part of the organization's management approach, and how they relate to public policy and the local context of each area with water stress.	Texte	Texte	4.5.1.2.2. Volume d'eau consommé annuellement

	303-2	a. A description of any minimum standards set for the quality of effluent discharge, and how these minimum standards were determined, including: i. how standards for facilities operating in locations with no local discharge requirements were determined; ii. any internally developed water quality standards or guidelines; iii. any sector-specific standards considered; iv. whether the profile of the receiving waterbody was considered.	Texte	Texte	4.5.1.2.2. Volume d'eau consommé annuellement
Biodiversity - 2016	304-1	a. For each operational site owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas, the following information: i. Geographic location; ii. Subsurface and underground land that may be owned, leased, or managed by the organization; iii. Position in relation to the protected area (in the area, adjacent to, or containing portions of the protected area) or the high biodiversity value area outside protected areas; iv. Type of operation (office, manufacturing or production, or extractive); v. Size of operational site in km2 (or another unit, if appropriate); vi. Biodiversity value characterized by the attribute of the protected area or area of high biodiversity value outside the protected area (terrestrial, freshwater, or maritime ecosystem); vii. Biodiversity value characterized by listing of protected status (such as IUCN Protected Area Management Categories, Ramsar Convention, national legislation).	NA	NA	4.5.1.1. Implantation de MedinCell 4.5.2.1. Analyse des risques environnementaux
	304-2	a. Nature of significant direct and indirect impacts on biodiversity with reference to one or more of the following: i. Construction or use of manufacturing plants, mines, and transport infrastructure; ii. Pollution (introduction of substances that do not naturally occur in the habitat from point and non-point sources); iii. Introduction of invasive species, pests, and pathogens; iv. Reduction of species; v. Habitat conversion; vi. Changes in ecological processes outside the natural range of variation (such as salinity or changes in groundwater level).	NA	NA	
		b. Significant direct and indirect positive and negative impacts with reference to the following: i. Species affected; ii. Extent of areas impacted; iii. Duration of impacts; iv. Reversibility or irreversibility of the impacts.	NA	NA	
	304-3	a. Size and location of all habitat areas protected or restored, and whether the success of the restoration measure was or is approved by independent external professionals.	NA	NA	4.5.2.1 Analyse des risques environnementaux
		b. Whether partnerships exist with third parties to protect or restore habitat areas distinct from where the organization has overseen and implemented restoration or protection measures.	NA	NA	4.5.2.1 Analyse des risques environnementaux
		c. Status of each area based on its condition at the close of the reporting period.	NA	NA	4.5.2.1 Analyse des risques environnementaux
		d. Standards, methodologies, and assumptions used.	NA	NA	4.5.2.1 Analyse des risques environnementaux

	304-4	a. Total number of IUCN Red List species and national conservation list species with habitats in areas affected by the operations of the organization, by level of extinction risk: i. Critically endangered ii. Endangered iii. Vulnerable iv. Near threatened v. Least concern	0	0	4.5.2.1 Analyse des risques environnementaux
	305-1	a. Gross location-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	0	0	4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES, Scope 1
		b. If applicable, gross market-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	all in CO2 equivalent	all in CO2 equivalent	4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES, Scope 1
		c. If available, the gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.	0	0	4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES, Scope 1
		d. Base year for the calculation, if applicable, including: i. the rationale for choosing it; ii. emissions in the base year; iii. the context for any significant changes in emissions that triggered recalculations of base year emissions.	Texte	Texte	4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES, Scope 1
		e. Source of the emission factors and the global warming potential (GWP) rates used, or a reference to the GWP source.	Non calculé	Non calculé	Rapport RSE, 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES
		f. Consolidation approach for emissions; whether equity share, financial control, or operational control.	Texte	Texte	Rapport RSE, 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES
		g. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Texte	Texte	
	305-2	a. Gross location-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	9,06	12,86	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES
		b. If applicable, gross market-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	Non calculé	Non calculé	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES
		c. If available, the gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.	all in CO2 equivalent	all in CO2 equivalent	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES
		d. Base year for the calculation, if applicable, including: i. the rationale for choosing it; ii. emissions in the base year; iii. the context for any significant changes in emissions that triggered recalculations of base year emissions.	Texte	Texte	4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES Annexe
		e. Source of the emission factors and the global warming potential (GWP) rates used, or a reference to the GWP source.	Rapport RSE	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	4.5.1.2.1. Consommation énergétique : consommation électrique annuelle 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES

		f. Consolidation approach for emissions; whether equity share, financial control, or operational control.	Rapport RSE	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES
		g. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Rapport RSE	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	Texte : Rapport RSE, 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES
		a. Gross other indirect (Scope 3) GHG emissions in metric tons of CO2 equivalent.	732,61*	6206,9	Texte : Rapport RSE, 4.5.2.3 Bilan Carbone et Emissions de GES
		b. If available, the gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.	all in CO2 equivalent	all in CO2 equivalent	
		c. Biogenic CO2 emissions in metric tons of CO2 equivalent.	Non calculé	Non calculé	
		d. Other indirect (Scope 3) GHG emissions categories and activities included in the calculation.	NA	NA	
	305-3	e. Base year for the calculation, if applicable, including: i. the rationale for choosing it; ii. emissions in the base year; iii. the context for any significant changes in emissions that triggered recalculations of base year emissions.	Rapport RSE	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	
		f. Source of the emission factors and the global warming potential (GWP) rates used, or a reference to the GWP source.	Rapport RSE	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	
		g. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Rapport RSE	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	
		a. GHG emissions intensity ratio for the organization.	181,29 / 4,94	628,96 / 40,92	Ratios d'intensité Carbone
		b. Organization-specific metric (the denominator) chosen to calculate the ratio.	M€CA / ETP	M€CA / ETP	
	305-4	c. Types of GHG emissions included in the intensity ratio; whether direct (Scope 1), energy indirect (Scope 2), and/or other indirect (Scope 3).	All scopes	All scopes	
		d. Gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.	all in CO2 equivalent	all in CO2 equivalent	
		a. GHG emissions reduced as a direct result of reduction initiatives, in metric tons of CO2 equivalent.	39,63	112,5	
		b. Gases included in the calculation; whether CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3, or all.	all in CO2 equivalent	all in CO2 equivalent	
		c. Base year or baseline, including the rationale for choosing it.	2021 Fiscal	2022 Fiscal	
	305-5	d. Scopes in which reductions took place; whether direct (Scope 1), energy indirect (Scope 2), and/or other indirect (Scope 3).	Scope 3	Scope 3	
		e. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	Rapport RSE	Texte : Rapport RSE, Bilan Carbone et Emissions de GES	

		a. Production, imports, and exports of ODS (Ozone Depleting Substance) in metric tons of CFC-11 (trichlorofluoromethane) equivalent.	NE	NE	
	305-6	b. Substances included in the calculation.	NE	NE	
		c. Source of the emission factors used.	NE	NE	
		d. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NE	NE	
	305-7	a. Significant air emissions, in kilograms or multiples, for each of the following: i. NOX ii. SOX iii. Persistent organic pollutants (POP) iv. Volatile organic compounds (VOC) v. Hazardous air pollutants (HAP) vi. Particulate matter (PM) vii. Other standard categories of air emissions identified in relevant regulations	NE	NE	
		b. Source of the emission factors used.	NE	NE	
		c. Standards, methodologies, assumptions, and/or calculation tools used.	NE	NE	
Environmental compliance - 2016	307-1	a.Significant fines and non-monetary sanctions for non-compliance with environmental laws and/or regulations in terms of: i. total monetary value of significant fines; ii. total number of non-monetary sanctions; iii. cases brought through dispute resolution mechanisms.	 0 0 0	 0 0 0	
		b. If the organization has not identified any non-compliance with environmental laws and/or regulations, a brief statement of this fact is sufficient.	Non, Rapport RSE	Non, Rapport RSE : Analyse des risques environ-nementaux	Analyse des risques environnementaux
	308-1	a. Percentage of new suppliers that were screened using environmental criteria.	NA	NA	Autres indicateurs : Rapport RSE : Ethique des Affaires, Principes éthiques liés à l'activité
Supplier environmental assessement - 2016	308-2	a. Number of suppliers assessed for environmental impacts.	NA	NA	Autres indicateurs : Rapport RSE : Ethique des Affaires, Principes éthiques liés à l'activité
		b. Number of suppliers identified as having significant actual and potential negative environmental impacts.	NA	NA	Autres indicateurs : Rapport RSE : Ethique des Affaires, Principes éthiques liés à l'activité
		c. Significant actual and potential negative environmental impacts identified in the supply chain.	NA	NA	Autres indicateurs : Rapport RSE : Ethique des Affaires, Principes éthiques liés à l'activité
		d. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative environmental impacts with which improvements were agreed upon as a result of assessment.	NA	NA	Autres indicateurs : Rapport RSE : Ethique des Affaires, Principes éthiques liés à l'activité
		e. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative environmental impacts with which relationships were terminated as a result of assessment, and why.	NA	NA	Autres indicateurs : Rapport RSE : Ethique des Affaires, Principes éthiques liés à l'activité

		2021	2022	Source
401-1	a. Total number and rate of new employee hires during the reporting period, by age group, gender and region.	7 créations de poste	-13	CSR Report chapter, 4.4.1.5. Emploi et effectifs
	b. Total number and rate of employee turnover during the reporting period, by age group, gender and region.			CSR Report chapter, Emploi & effectif (pas par groupe d'age ni région) 20230411 HR KPI Récap
401-2	a. Benefits which are standard for full-time employees of the organization but are not provided to temporary or part-time employees, by significant locations of operation. These include, as a minimum: i. life insurance; ii. health care; iii. disability and invalidity coverage; iv. parental leave; v. retirement provision; vi. stock ownership; vii. others.	Texte	Texte	CSR Report, FRIDAY base
	b. The definition used for 'significant locations of operation'.	Employés sur le site de Jacou,, France	Employés sur le site de Jacou, France ; employés aux Etats Unis	MDC Inc. + MDC SA, CSR Report
401-3	a.Total number of employees that were entitled to parental leave, by gender.	Tous les employés présents dans l'entreprise depuis plus d'un an sont éligibles au congé parental ; ce congé peut être pris jusqu'aux trois ans de l'enfant	Tous les employés présents dans l'entreprise depuis plus d'un an sont éligibles au congé parental ; ce congé peut être pris jusqu'aux trois ans de l'enfant	4.4.1.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes
	b. Total number of employees that took parental leave, by gender.	F : 9 congés maternité, 5 congés parentaux ; H : Non suivi sur cette année	F : 5 congés maternité, 5 congés parentaux ; H : 6 congés paternités, 0 congés parentaux	4.4.1.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes
	c. Total number of employees that returned to work in the reporting period after parental leave ended, by gender.	Non évalué	F : 5 ; H : 10	4.4.1.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes
	d. Total number of employees that returned to work after parental leave ended that were still employed 12 months after their return to work, by gender.	Non évalué	F : 7 ; H : NA	4.4.1.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes
	e. Return to work and retention rates of employees that took parental leave, by gender.	Non évalué	F : 83% ; H : 100% F : 88% ; H : NA % à 12 mois	4.4.1.4.2. Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes
402-1	a. Minimum number of weeks' notice typically provided to employees and their representatives prior to the implementation of significant operational changes that could substantially affect them.	Non évalué	Non évalué	NA
402-2	b. For organizations with collective bargaining agreements, report whether the notice period and provisions for consultation and negotiation are specified in collective agreements.	1 mois	1 mois	Règlement intérieur CSE 2020
403-1	a. A statement of whether an occupational health and safety management system has been implemented, including whether:	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
	b. A description of the scope of workers, activities, and workplaces covered by the occupational health and safety management system, and an explanation of whether and, if so, why any workers, activities, or workplaces are not covered.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail

403-2	a. A description of the processes used to identify work-related hazards and assess risks on a routine and non-routine basis, and to apply the hierarchy of controls in order to eliminate hazards and minimize risks, including: i. how the organization ensures the quality of these processes, including the competency of persons who carry them out; ii. how the results of these processes are used to evaluate and continually improve the occupational health and safety management system.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
	b.A description of the processes for workers to report work-related hazards and hazardous situations, and an explanation of how workers are protected against reprisals.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
	c. A description of the policies and processes for workers to remove themselves from work situations that they believe could cause injury or ill health, and an explanation of how workers are protected against reprisals.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
	d. A description of the processes used to investigate work-related incidents, including the processes to identify hazards and assess risks relating to the incidents, to determine corrective actions using the hierarchy of controls, and to determine improvements needed in the occupational health and safety management system.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
403-3	a. A description of the occupational health services' functions that contribute to the identification and elimination of hazards and minimization of risks, and an explanation of how the organization ensures the quality of these services and facilitates workers' access to them.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
403-4	a. A description of the processes for worker participation and consultation in the development, implementation, and evaluation of the occupational health and safety management system, and for providing access to and communicating relevant information on occupational health and safety to workers.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
	b. Where formal joint management–worker health and safety committees exist, a description of their responsibilities, meeting frequency, decision-making authority, and whether and, if so, why any workers are not represented by these committees.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
403-5	a. A description of any occupational health and safety training provided to workers, including generic training as well as training on specific work-related hazards, hazardous activities, or hazardous situations.	Texte	Texte	4.4.1.6 Santé, Sécurité et conditions de travail
404-1	a. Average hours of training that the organization's employees have undertaken during the reporting period, by: i. gender; II. employee category.			4.4.1.7.4 Formation et développement professionnel REMARQUE : il s'agit des moyennes par nombre d'employés formés et non par ETP. Les données ne sont donc pas les mêmes que dans le rapport

	a. Type and scope of programs implemented and assistance provided to upgrade employee skills.	Texte	Texte	4.4.1.7.4 Formation et développement professionnel
404-2	b. Transition assistance programs provided to facilitate continued employability and the management of career endings resulting from retirement or termination of employment.	N/A	N/A	4.4.1.7.4 Formation et développement professionnel
404-3	a. Percentage of total employees by gender and by employee category who received a regular performance and career development review during the reporting period.	100%	100% tous les 2 ans, donc cette année seulement 3% de rattrapage	4.4.1.7.4 Formation et développement professionnel
405-1	a. Percentage of individuals within the organization's governance bodies in each of the following diversity categories: i. Gender; ii. Age group: under 30 years old, 30-50 years old, over 50 years old; iii. Other indicators of diversity where relevant (such as minority or vulnerable groups).	Directoire : 0% Conseil de Surveillance :	Directoire : 0% Conseil de Surveillance :	Pyramide des âges, 20230411 HR KPI Récap
	b. Percentage of employees per employee category in each of the following diversity categories: i. Gender; ii. Age group: under 30 years old, 30-50 years old, over 50 years old; iii. Other indicators of diversity where relevant (such as minority or vulnerable groups).	Rapport RSE 2021	Rapport RSE 2022	4.4.1.5. Emploi et effectifs 20230411 HR KPI Récap, Niveau Diplôme
405-2	a. Ratio of the basic salary and remuneration of women to men for each employee category, by significant locations of operation.	17,96%	17,84%	Gender Equality, 20230411 HR KPI Récap
	b. The definition used for 'significant locations of operation'.	France	France	NA
406-1	a. Total number of incidents of discrimination during the reporting period.	0	0	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
	b. Status of the incidents and actions taken with reference to the following: i. Incident reviewed by the organization; ii. Remediation plans being implemented; iii. Remediation plans that have been implemented, with results reviewed through routine internal management review processes; iv. Incident no longer subject to action.	N/A	N/A	NA
407-1	a. Operations and suppliers in which workers' rights to exercise freedom of association or collective bargaining may be violated or at significant risk either in terms of: i. type of operation (such as manufacturing plant) and supplier; ii. countries or geographic areas with operations and suppliers considered at risk.	2,70%	5,38%	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
	b. Measures taken by the organization in the reporting period intended to support rights to exercise freedom of association and collective bargaining.	NA	N/A	NA
408-1	a. Operations and suppliers considered to have significant risk for incidents of: i. child labor; ii. young workers exposed to hazardous work.	1,17% de dépenses dans des pays présentant un risque social significatif et activités exposées à un risque	2,46% de dépenses dans des pays présentant un risque social significatif et activités exposées à un risque	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs

	b. Operations and suppliers considered to have significant risk for incidents of child labor either in terms of: i. type of operation (such as manufacturing plant) and supplier; ii. countries or geographic areas with operations and suppliers considered at risk.	i. Manufacturing, supply manufacturing ii. Burkina Faso, Chine, Inde	Manufacturing, supply manufacturing ii. Burkina Faso, Chine, Inde	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
	c. Measures taken by the organization in the reporting period intended to contribute to the effective abolition of child labor.	Texte	Texte	UN Global Compact, 4.4.3. Impact social de MedinCell Groupe sur et à travers sa Chaîne de Valeur
409-1	a. Operations and suppliers considered to have significant risk for incidents of forced or compulsory labor either in terms of: i. type of operation (such as manufacturing plant) and supplier; ii. countries or geographic areas with operations and suppliers considered at risk.	i. N/A ii. Chine, Inde, Emirats Arabes	i. N/A ii. Chine, Inde, Emirats Arabes	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
	b. Measures taken by the organization in the reporting period intended to contribute to the elimination of all forms of forced or compulsory labor.	Texte	Texte	4.4.3. Impact social de MedinCell Groupe sur et à travers sa Chaîne de Valeur
410-1	a. Percentage of security personnel who have received formal training in the organization's human rights policies or specific procedures and their application to security.	N/A	N/A	NA
	b. Whether training requirements also apply to third-party organizations providing security personnel.	N/A	N/A	NA
411-1	a. Total number of identified incidents of violations involving the rights of indigenous peoples during the reporting period.	N/A	N/A	NA
	b. Status of the incidents and actions taken with reference to the following: i. Incident reviewed by the organization; ii. Remediation plans being implemented; iii. Remediation plans that have been implemented, with results reviewed through routine internal management review processes; iv. Incident no longer subject to action.	Non évalué	Non évalué	NA
413-1	a. Percentage of operations with implemented local community engagement, impact assessments, and/or development programs, including the use of: i. social impact assessments, including gender impact assessments, based on participatory processes; ii. environmental impact assessments and ongoing monitoring; iii. public disclosure of results of environmental and social impact assessments; iv. local community development programs based on local communities' needs; v. stakeholder engagement plans based on stakeholder mapping; vi. broad based local community consultation committees and processes that include vulnerable groups; vii. works councils, occupational health and safety committees and other worker representation bodies to deal with impacts; viii. formal local community grievance processes.	Non évalué	Non évalué	NA

413-2	a. Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities, including: i. the location of the operations; ii. the significant actual and potential negative impacts of operations.	N/A	N/A	NA
414-1	a. Percentage of new suppliers that were screened using social criteria.	Non évalué	Non évalué	NA
414-2	a. Number of suppliers assessed for social impacts	Non évalué	Non évalué	NA
	b. Number of suppliers identified as having significant actual and potential negative social impacts.	Non évalué	Non évalué	NA
	c. Significant actual and potential negative social impacts identified in the supply chain.	Impacts potentiels et risques	Impacts potentiels et risques	4.3.10.2 Encadrement de la sous-traitance et des fournisseurs
	d. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative social impacts with which improvements were agreed upon as a result of assessment.	Non évalué	Non évalué	NA
	e. Percentage of suppliers identified as having significant actual and potential negative social impacts with which relationships were terminated as a result of assessment, and why.	Non évalué	Non évalué	NA
415-1	a. Total monetary value of financial and in-kind political contributions made directly and indirectly by the organization by country and recipient/beneficiary.	N/A	N/A	NA
	b. If applicable, how the monetary value of in-kind contributions was estimated.	N/A	N/A	NA
416-1	a. Percentage of significant product and service categories for which health and safety impacts are assessed for improvement.	100%	100%	NA
416-2	a. Total number of incidents of non-compliance with regulations and/or voluntary codes concerning the health and safety impacts of products and services within the reporting period, by: i. incidents of non-compliance with regulations resulting in a fine or penalty; ii. incidents of non-compliance with regulations resulting in a warning; iii. incidents of non-compliance with voluntary codes.	0 0 0	0 0 0	0 NA
	b. If the organization has not identified any non-compliance with regulations and/or voluntary codes, a brief statement of this fact is sufficient.	Non	Non	NA
417-1	a. Whether each of the following types of information is required by the organization's procedures for product and service information and labeling: i. The sourcing of components of the product or service; ii. Content, particularly with regard to substances that might produce an environmental or social impact; iii. Safe use of the product or service; iv. Disposal of the product and environmental or social impacts; v. Other (explain).	N/A, produit non commercialisé par MDC	N/A, produit non commercialisé par MDC	NA
	b. Percentage of significant product or service categories covered by and assessed for compliance with such procedures.	100%, exigence réglementaire	100%, exigence réglementaire	NA

417-2	a. Total number of incidents of non-compliance with regulations and/or voluntary codes concerning product and service information and labeling, by: i. incidents of non-compliance with regulations resulting in a fine or penalty; ii. incidents of non-compliance with regulations resulting in a warning; iii. incidents of non-compliance with voluntary codes.	N/A	N/A	NA
	b. If the organization has not identified any non-compliance with regulations and/or voluntary codes, a brief statement of this fact is sufficient.	N/A	N/A	NA
417-3	a. Total number of incidents of non-compliance with regulations and/or voluntary codes concerning marketing communications, including advertising, promotion, and sponsorship, by: i. incidents of non-compliance with regulations resulting in a fine or penalty; ii. incidents of non-compliance with regulations resulting in a warning; iii. incidents of non-compliance with voluntary codes.	N/A	N/A	NA
	b. If the organization has not identified any non-compliance with regulations and/or voluntary codes, a brief statement of this fact is sufficient.	N/A	N/A	NA
418-1	a. Total number of substantiated complaints received concerning breaches of customer privacy, categorized by: i. complaints received from outside parties and substantiated by the organization; ii. complaints from regulatory bodies.	N/A	N/A	NA
	b. Total number of identified leaks, thefts, or losses of customer data.	N/A	N/A	NA
	c. If the organization has not identified any substantiated complaints, a brief statement of this fact is sufficient.	N/A	N/A	NA

7. ANNEXE METHODOLOGIQUE DES INDICATEURS PRINCIPAUX

Le présent chapitre décrit les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux du Groupe MedinCell pour l'année fiscale au 31 mars 2023.
Le rapport d'activité consolidé de l'année fiscale 2022 (1avril 2022 au 31 mars 2023) porte sur l'ensemble du Groupe MedinCell sauf si spécifié autrement. Le Groupe MedinCell est constitué de la Société MedinCell SA et de sa filiale américaine MedinCell Inc. créée en mai 2022. Voir chapitre 1 du DEU annuel (accessible via le site https://www.medincell.com/en/investors/.)

Le rapport d'activité extra-financière a été établi en application des dispositions du Code MiddleNext, de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, et en référence aux articles L.205-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 relatifs aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, et sur les modalités de vérification.
Les indicateurs utilisés se réfèrent aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la Loi Grenelle II et prennent en considération la nomenclature de la loi sur la transition énergétique, la croissance verte, loi Pacte du 22 mai 2019 et en partie les référentiels GRI et de la future CSRD (EFRAG).

L'audit de vérification de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est réalisé par Becouze, Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le COFRAC (accréditation vérification BECOUZE n°3-1880).

Des tables de correspondance avec les référentiels GRI, ODD, et des annexes méthodologiques sont disponibles en annexe de ce

chapitre dans la section Tables de concordance du présent chapitre.

Enjeux	Principal Indicateur	Méthodologie
Qualité et sureté des produits	Indicateurs en cours de réévaluation	NE
Innovation technologique	% budget R&D /des dépenses opérationnelles Nb brevets – articles	Part des dépenses opérationnelles allouées à la R&D rapportée aux dépenses opérationnelles totales de l'année. Nombre de demandes de brevet déposées ou articles scientifiques publiés liés à une recherche conduite à MedinCell durant l'année.
Accès aux médicaments	% projet avec un levier d'amélioration de l'accès	Part des projets en phase de développement comportant au moins un levier d'amélioration de l'accès tels que listé par la Fondation Access to Medicine parmi le nombre total de projets en développement.
Création de valeur alignée avec les ODD	% employés actionnaire ou avec plan d'action % CA lié à une contribution aux ODD	Part des employés qui possèdent des actions et part des employés qui possèdent un plan d'action parmi l'effectif salarié au 31 mars. Part du chiffre d'affaires (CIR exclu) liée aux revenus générés par les produits ou projets en développement qui contribuent au moins à un ODD.
Retenir les talents et les développer	Taux de rotation (turnover) Intensité de formation h/employé/an	Turnover défini comme le taux de rotation de l'effectif salarié, calculé sur l'effectif annuel en CDI et CDD (nb d'arrivées + nb départs)/2/ effectif en début d'année. Intensité de formation de l'effectif salarié présent durant l'année : moyenne d'heures de formation (hors formations obligatoires) par employé par an, calculé à partir de la somme des heures de formation non obligatoires divisée par l'effectif annuel en équivalent temps plein.
Santé et sécurité des employés	Taux de fréquence des accidents et incidents (TF3)	Nombre d'accidents et incidents x 1 000 000 rapportés au nombre d'heures travaillées théoriques effectuées par l'effectif mensuel réel (effectif salarié+ CEO+ stagiaires et alternants présent au moins 1 jour sur le mois) annualisé.
Diversité, inclusion et égalité des genres	Écart salarial F/H % Femmes au CSV, Comité Exécutif % Femmes parmi les 10+ hauts salaires Nb de nationalité parmi l'effectif	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes, calculé comme la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et celle des femmes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes. Pourcentage de femmes dans la composition du Conseil de Surveillance et de l'équipe de direction (MLT) en date du 31 mars. Pourcentage de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations brutes au 31 mars. Nombre de nationalités différentes détenues parmi l'effectif salarié au 31 mars.
Empreinte carbone	Intensité énergétique kWh/m2 bureau	L'intensité énergétique bureau, calculée comme la consommation énergétique électrique en kWh dépensée pour des activités tertiaires rapporté à une unité de surface de bureau en m2.
	Intensité énergétique kWh/ ETP R&D	L'intensité énergétique laboratoire, calculée comme la consommation énergétique électrique en kWh dépensée pour des activités de R&D rapporté par salarié en équivalent temps plein annuel dédié à la R&D.
Gestion des ressources	% de ETP alloué aux efforts de recherche correspondants (technologie verte, Analyse du Cycle de Vie)	Pourcentage de l'effectif Recherche en équivalent temps plein annuel alloué à un projet de recherche comportant une composante liée à la recherche et au développement d'une technologie plus verte, ou à une analyse du cycle de vie.
Pollution et biodiversité	% réduction théorique en API comparé au traitement oral. Intensité déchets laboratoire t CO2é / ETP R&D	Pourcentage de réduction de masse théorique de composé actif possible grâce à la technologie Bepo comparé au traitement par voie orale, à dosage et durée de traitement équivalents. Intensité déchets laboratoire, calculée comme le tonnage de déchets produits par les activités de laboratoire rapporté par salarié en équivalent temps plein annuel dédié à la R&D.
Éthique des affaires	Nb d'audits de tierce parties Nb controverse Nb alertes remontées et traitées	Nombre d'audits internes comportant une thématique éthique ou RSE réalisés sur nos fournisseurs et contractants sur l'année. Nombre de controverses relative à la conduite et à l'éthique des affaires remontées ou décelées sur l'année. Nombre d'alertes internes ou externes reçues et traitées sur l'année.
Bonne gouvernance et conformité légale	Nb d'audits de tierce parties (fournisseurs) % de Parties Prenantes engagées sur le Code de Conduite Fournisseur	Nombre d'audits d'assurance qualité et/ou réglementaires réalisés sur nos fournisseurs et contractants sur l'année. Pourcentage cumulé de tierces parties qui se sont engagées au respect du Code de Conduite Fournisseur parmi les tierces parties matérielles durant la validité du Code.

ANNEXE METHODOLOGIQUE DU BILAN CARBONE

MedinCell s'efforce de préciser d'années en années son bilan carbone, au plus proche des attentes de la norme ISO 14.064-1.
Tous les postes du Scope 3 ne peuvent pas être évalués à ce jour par manque de données, ou poste non compris dans le périmètre d'activités de MedinCell. Ces exclusions sont systématiquement justifiées dans les documents du bilan carbone audités.
La méthodologie de calcul cherche à calculer au plus précis les activités ou poste d'émissions matériels, selon les principes ci-après :
- Collecte des données quantitatives de consommation à partir de factures ou extraction fournisseur, ou en interne via les comptes en 6 ;
- Application du facteur carbone monétaire lié à l'activité ou au produit déclaré par le fournisseur, à défaut le ratio monétaire de la société ou du groupe (empreinte carbone/Chiffre d'affaires) si existant est utilisé ;
- Si le fournisseur ne renseigne pas d'empreinte carbone, les facteurs monétaires de l'ADEME sont appliqués.

Remarque : Les ratios monétaires de l'ADEME ne sont pas très précis du fait de la variété de produits qu'ils englobent (ex : la catégorie «produits chimiques» contient à la fois les parfums et l'acétone, qui ont une empreinte carbone très différente).
Ces ratios ont été déterminés en 2016, et au vu de l'augmentation du prix des matières premières et de l'inflation, on peut estimer qu'ils sont trop élevés, de 13% (inflation en France sur la période 2016-2023, source INSEE).
De plus, l'utilisation de ratios monétaires ne permet pas de prendre en compte les progrès de MedinCell dans le choix de ses fournisseurs, ou les efforts des fournisseurs eux-mêmes. Ces facteurs ne prennent pas en compte l'inflation et présentent des taux d'incertitude élevés. L'utilisation des facteurs renseignés par les fournisseurs permet de prendre en compte leurs progrès et de préciser les calculs.

Précisions méthodologiques pour le Scope 3 :

Achats de produits et de services :
L'empreinte des achats est obtenue à partir des comptes en 6 de la société, associés aux facteurs monétaires de l'ADEME selon la Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre de l'ADEME V5 juillet 2022 (conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement). Pour certains des fournisseurs les plus importants, une empreinte carbone « personnalisée » et plus précise a été calculée à partir des données carbones publiques et disponibles de ces fournisseurs. Les salaires et charges liées à la paie, aux impositions et cotisation sociales ne sont pas comptabilisés, l'empreinte des salariés est déjà incluse dans leurs déplacements ainsi que dans les consommations d'eau, d'électricité, et l'empreinte des activités.

Empreinte carbone des achats	2022/2023	2021/2022
Achats de produits et de services M€	20,76M€	Non estimée
Émissions de gaz à effet de serre (t CO2é, Scope 3 amont)	5669,51t	Non estimée
Intensité moyenne d'émission t CO2é /M€CA	27,31t	Non estimée

Immobilisations :

Durant ces dernières années MedinCell a conséquemment investi dans ses installations afin de supporter sa croissance et le développement de ses activités.
Les émissions indirectes en gaz à effet de serre de ces investissements en amont de l'activité sont estimées à travers les différents ratios d'émission des immobilisations associées, puis divisées par la durée de l'immobilisation.
L'utilisation des facteurs suivants : ratios monétaires de mobilier de bureau Fira[76] , ratios monétaires de l'ADEME du matériel scientifique, ratios des surfaces construites de l'ADEME[77] ou rénovées de Taolen[78] (à hauteur de l'investissement de MedinCell),

76 http://www.healthyworkstations.com/resources/Environment/FIRA.CarbonFootprint.pdf
77 https://bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?batiments.htm
78 https://resources.taloen.fr/resources/documents/6981_191209_OID_les_emissions_de_GES_liees_aux_travaux_de_renovation.pdf

ratio d'émission monétaire pour l'équipement informatique Apple®[79] et ADEME[80] , permettent une estimation des émissions équivalentes en CO2 mais comportent des facteurs d'incertitudes allant de 5% pour les données fabricant, à 50% pour la Base carbone® ADEME. Pour chaque poste, le ratio ayant le moindre degré d'incertitude a été utilisé.
L'empreinte liée aux bâtiments et aux rénovations a été calculée en fonction de la surface au sol (SHON), approche jugée plus pertinente que l'utilisation de ratios monétaires. Le calcul des émissions indirectes en gaz à effet de serre de ces investissements en amont de permet d'identifier les principales sources d'émissions et de hiérarchiser les actions qui peuvent être mises en place pour réduire les émissions.

Émissions de gaz à effet de serre indirect (t CO2é, scope 3)	**2022/2023**	**2021/2020**
Bâtiments (construction et rénovation)	65,127t	113,15t
Équipement scientifique	334,14t	359,27t*
Mobilier	18,31t	12,92t*
Équipement informatique	44,67t	30,58t*
Brevets	15t	12,76t
Licences informatiques et autres	5,09t	7,65t
Total	**482,34t**	**536,34t***

**par soucis de comparabilité certaines données ont été recalculées*

Déchets :

Les déchets ménagers sont collectés par la métropole de Montpellier mais celle-ci ne fournit pas la quote-part de déchets traités annuellement pour MedinCell. Des campagnes de pesée ont été réalisées au long de l'année afin de déterminer la masse annuelle de déchets. Un facteur de l'ADEME a ensuite été appliqué.

Déplacements domicile-travail :

Si les données liées aux déplacements professionnels sont directement fournies par les prestataires de voyage, les données des trajets domicile-travail ont été récoltées en interne. Un questionnaire annuel a été soumis aux employés afin d'en savoir plus sur leurs modes de transports.
Les facteurs d'émissions retenus sont ceux de MyClimate, provenant la base EcoInvent (2019, version 3.6) et ceux de l'ADEME (données 2018). Les facteurs de la base EcoInvent prennent en compte tout le cycle de vie et permettent d'affiner le calcul en intégrant le format de véhicule (petite, moyenne, SUV) par motorisation (essence, diesel, bioethanol), Les facteurs ADEME sont utilisés pour les émissions liées aux véhicules électriques puisqu'elles sont basées sur les émissions du mix électrique français, tandis que EcoInvent inclut un mix européen plus carboné.
Les facteurs ADEME ont également été retenus pour les émissions liées aux transports en communs puisque ceux-ci sont développés en France.
Le sondage a obtenu un taux de réponses de 80%, les données ont été ensuite reconstituées pour couvrir l'effectif complet.

79 https://www.apple.com/environment/pdf/products/notebooks/13-inch_MacBookPro_PER_may2019.pdf
https://www.apple.com/environment/pdf/products/desktops/Macmini_PER_Mar2020.pdf
https://www.apple.com/environment/pdf/products/notebooks/13-inch_MacBookPro_PER_May2020.pdf
80 /ademe-ges-tic-0212.pdf

Crowe

Becouze
Membre indépendant
de Crowe Global

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

MEDINCELL
3, rue des Frères Lumière 34830 JACOU

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la vérification de la Déclaration consolidée De Performance Extra-Financière figurant dans le rapport de gestion du groupe
Exercice clos le 31 mars 2023

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société (ci-après «Entité») désigné Organisme Tiers Indépendant («tierce partie»), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1880 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n° 3-1880 , portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les Informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière, préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le «Référentiel»), pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (ci-après respectivement les «Informations» et la «Déclaration»), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie «Nature et étendue des travaux», et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

• Le périmètre de reporting extra-financier ne couvre pas l'ensemble du périmètre consolidé au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, hormis pour les Informations sociales, faute d'information disponible ou pertinente, concernant la société MEDINCELL INC. Chacune des Informations fournies intègre cependant la société MEDINCELL S.A. qui représente plus de 98 % de l'effectif consolidé et 100 % du chiffre d'affaires.

• La Déclaration consolidée de l'exercice précédent, au 31 mars 2022, n'a pas été auditée par un Organisme Tiers Indépendant. Nous avons ainsi mis en oeuvre, notamment, des procédures analytiques afin de nous assurer de la cohérence des Informations et indicateurs relatifs à l'exercice précédent.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au Conseil de Surveillance :

- De sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations,
- D'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et, par ailleurs, les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte),
- Ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce,
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment, en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale),
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte),
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)1, ainsi qu'au programme de vérification DPEF (W024-1) de BECOUZE.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre mai et juillet 2023 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les fonctions ressources humaines, finance, communication, juridique, qualité et sécurité, environnement, recherche et développement et essais cliniques.We conducted around ten interviews with the people responsible for preparing the Declaration, representing in particular the human resources, finance, communications, legal, quality and safety, environment, research and development and clinical trials functions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.
Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

• Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques,

• Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,

• Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,

• Nous avons vérifié que la Déclaration présente les Informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des Informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1,

• Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation], y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par leurs relations d'affaires, leurs produits ou leurs services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques,

• Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

• Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

• Corroborer les Informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes2.

• Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations,

• Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants3, nous avons mis en oeuvre :

• Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,

• Des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests,

• Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à PARIS, le 28 juillet 2023
L'un des Commissaires aux Comptes
BECOUZE

F. BROVEDANI
Associé

S. GARNIER
Associée, Développement Durable

1 ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2 SOCIAL: attracting and managing talent, employee shareholding, health and safety policy, skills development and transformation, anti-discrimination policy and promotion of diversity, ENVIRONMENTAL: limiting the environmental impact of technology, reducing GHG emissions, waste and pollution, managing and monitoring the value chain, SOCIETAL: participation in the local economy, stakeholder relations, access to medicines, investment in innovation, implementation of good governance practices and quality management systems.

3 SOCIAL : le taux de rotation CDI et CDD, le taux de fréquence des accidents de travail, le nombre d'heures moyen de formation par ETP, le taux de femmes au Conseil de Surveillance, l'écart de rémunération brut horaire entre les femmes et les hommes, la part des femmes dans les dix plus hauts salaires, le nombre de nationalités différentes dans l'effectif,

ENVIRONNEMENTAL : l'intensité énergétique en kWh (scope 2 GES), les déchets de laboratoire,

SOCIETAL : l'effectif salarié dédié à la R&D, la part des dépenses opérationnelles liées à la R&D, le nombre de demandes de brevets, le nombre d'articles de littérature scientifique publiés, la part de produit avec un levier d'amélioration de l'accès au soin, la proportion du chiffre d'affaires adressant au moins un Objectif de Développement Durable de l'ONU, le nombre d'audits de qualité, le nombre d'audits de sous-traitants et le nombre d'incidents graves sur la chaîne de valeur.

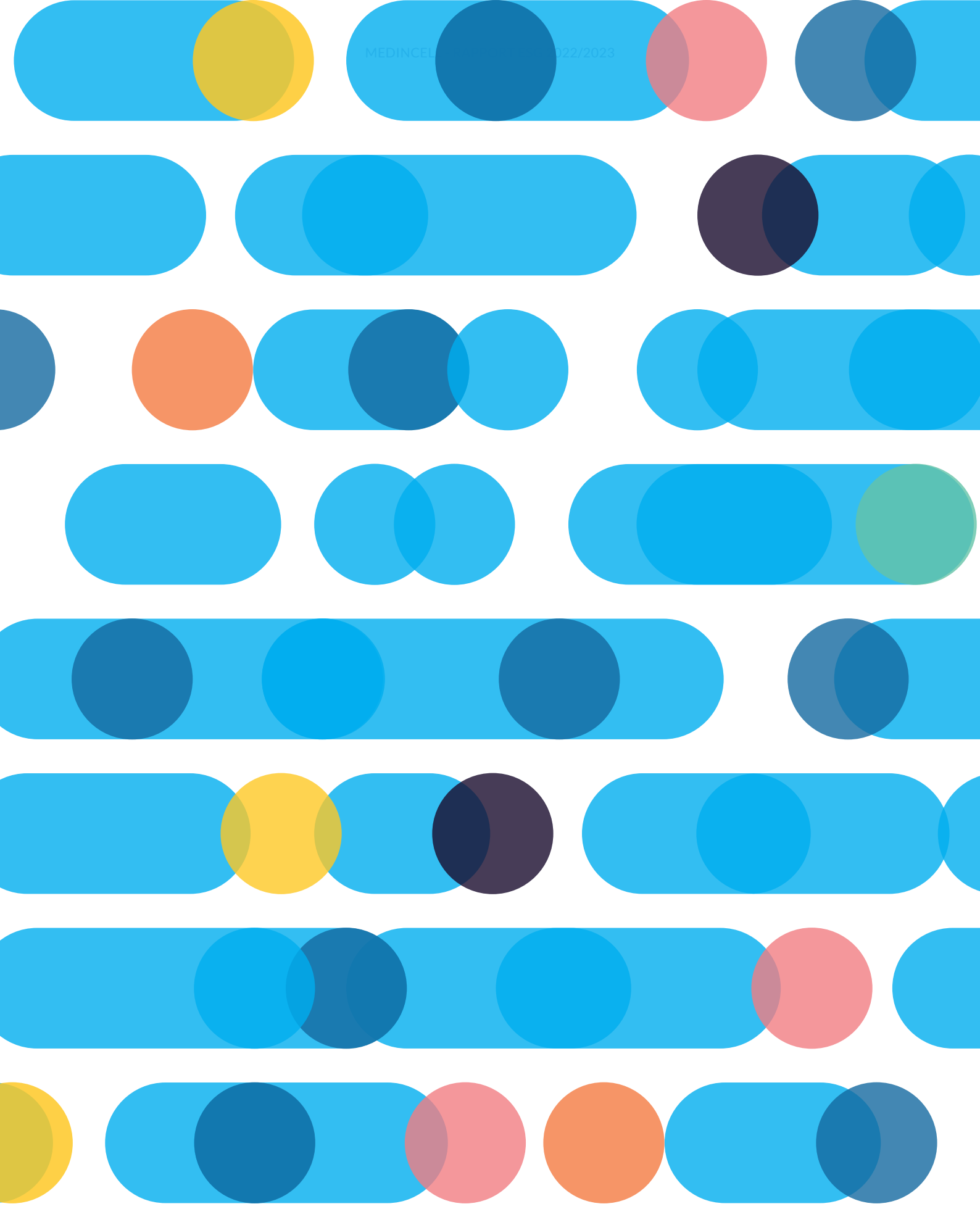

MedinCell®